



Projet de performance fédéral 2025/2029

FF BADMINTON



SOMMAIRE

PARTIE STRATÉGIQUE

1) Bilan de l'olympiade précédente	Page 3
2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029	Page 37
3) Actions et moyens mobilisés	Page 38
4) Indicateurs de suivi et d'évaluation	Page 53

PARTIE OPÉRATIONNELLE

1) Les critères de mise en listes ministérielles	Page 55
2) La convention fédération / sportif de haut niveau	Page 56
3) Les modalités du suivi socioprofessionnel	Page 56
4) La surveillance médicale réglementaire	Page 59
5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement	Page 60
6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive	Page 64
7) La cartographie des structures	Page 65
8) La déclinaison de la stratégie dans les territoires ultramarins	Page 66

ANNEXES

9) Cahiers des charges des structures du Projet de performance fédéral	Page 68
10) Convention annuelle 2026 entre la FFBaD et les sportifs de haut niveau	Page 72

PARTIE STRATÉGIQUE

1) Bilan de l'olympiade précédente

a) Bilan des compétitions de référence pour l'ensemble des disciplines pour chacune des catégories d'âge

En complément des bilans et des débriefings effectués sur la base de la méthode Orfèvre et d'entretiens individuels, voici les infographies, témoins des synergies et dynamiques croissantes de résultats sur les compétitions de référence.

Les résultats seniors actuels sont la conséquence de la structuration efficiente du parcours de performance initiée depuis 4 olympiades et des définitions pointues des derniers Projets de Performance Fédéral. Les mises en place de l'architecture de détection, de l'accompagnement qualitatif de l'entraînement des joueurs, de la formation des encadrants professionnels et dernièrement de l'exploitation entre autres des datas et produits de la recherche scientifique portent leurs fruits.

À la suite des premiers résultats des juniors en Europe en 2017 (premières médailles d'or par équipe et individuelles) et au monde en 2019 (première médaille individuelle), les résultats se sont multipliés depuis, jusqu'à faire de la France la nation n°1 en Europe sur l'ensemble des catégories jeunes.

Chez les seniors, portés par la maturation de 100% des médaillés chez les jeunes, les résultats individuels et par équipe en Europe (meilleure nation au nombre de titres individuels et au nombre de médailles total aux championnats d'Europe 2025), certifient également les fruits de ces politiques successives.

L'arrivée de joueurs et joueuses dans le top 20 mondial senior (Trois simples hommes, un double mixte) et les premières victoires dans les tournois majeurs du World Tour, sont la continuité sur l'échiquier planétaire des avancées continentales augurant des potentielles premières médailles mondiales à venir.

En complément des bilans et des débriefings effectués sur la base de la méthode Orfèvre et d'entretiens individuels, ce en collaboration avec les services de l'INSEP, voici les infographies attestant de la nette progression des résultats sur les compétitions de référence.

La France et les Jeux Olympiques de 2012 à 2024



2012 : JO DE LONDRES

Joueur(s)
qualifié(s)

2

PI HONG YAN
B. LEVERDEZ

Discipline(s)
représentées(s)

2

SH et SD

Résultats

SD : 8e de finale (2 victoires)

SH : Poule (1 victoire)

2016 : JO DE RIO

Joueur(s)
qualifié(s)

2

D. LANSAC
B. LEVERDEZ

Discipline(s)
représentées(s)

2

SH et SD

Résultats

SD : Poule (0 victoire)

SH : Poule (1 victoire)

2021 : JO DE TOKYO

Joueur(s)
qualifié(s)

4

QI XUEFEI, B. LEVERDEZ
T. GICQUEL, D. DELRUE

Discipline(s)
représentées(s)

3

SH, SD
et MX

Résultats

SD : Poule (1 victoire)

SH : Poule (1 victoire)

MX : Poule (1 victoire)

2024 : JO DE PARIS

Joueur(s)
qualifié(s)

9

QI XUEFEI, D. DELRUE, A. TRAN,
M. LAMBERT, T. POPOV, C. POPOV,
R. LABAR, L. CORVEE, T. GICQUEL

Discipline(s)
représentées(s)

5

Résultats

SD : Poule

SH : 8e finale (2 victoires)

DD : Poule

DH : Poule (2 victoires)

MX : Poule (1 victoire)

BILAN GÉNÉRAL 2008-2024

DISCIPLINE(S)
REPRÉSENTÉE(S)

5

SH : 4 REPRÉSENTATIONS
SD : 4 REPRÉSENTATIONS
DH : 2 REPRÉSENTATIONS
MX : 2 REPRÉSENTATIONS
DD : 1 REPRÉSENTATION

JOUEURS
QUALIFIÉS

12

PI HONG YAN, QI XUEFEI,
D. LANSAC, B. LEVERDEZ,
T. GICQUEL, D. DELRUE, A. TRAN,
M. LAMBERT, T. POPOV, C. POPOV,
R. LABAR, L. CORVEE

MEILLEUR
RÉSULTAT

SD : PI HONGYAN
SH : T. POPOV

PEKIN 2008 et

PARIS 2024

8e de finale

RATIO V-D

12 Victoires sur
33 matchs joués

SH : 5 victoires

SD : 5 victoires

DH : 2 victoires

MX : 2 victoires

La France et les championnats du monde Junior de 2010 à 2024



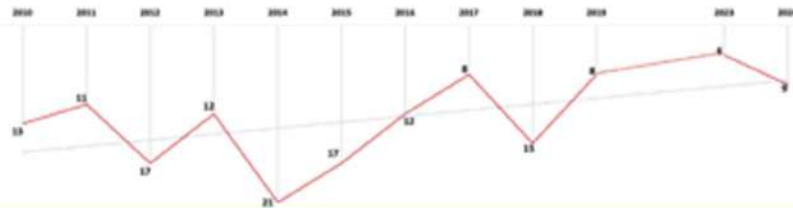
CHAMPIONNAT DU MONDE INDIVIDUEL

meilleurs résultats par discipline



CM PAR ÉQUIPE MIXTE - SUHANDINATA CUP

Classement final de l'équipe de France



MEILLEURS RÉSULTATS DE 2008 À 2024

CM INDIVIDUEL
2019
Christo POPOV en SH

médaillon d'argent



SUHANDINATA CUP
2023
Equipe de France
6^e
place mondiale

La France et les championnats du monde de 2008 à 2025



MEILLEURS RÉSULTATS DE 2008 À 2022

CM INDIVIDUEL	SUDIRMAN CUP	UBER CUP	THOMAS CUP
2009	2023 et 2025	2020 et 2022	2014 et 2018
PI HONGYAN en SD	Equipe de France	Equipe de France	Equipe de France
 médaille de bronze	PLACE 9 à 12	3e de poule place 9 à 12	 Quart de finale

FRANCE

et championnat d'Europe

2004 à 2025

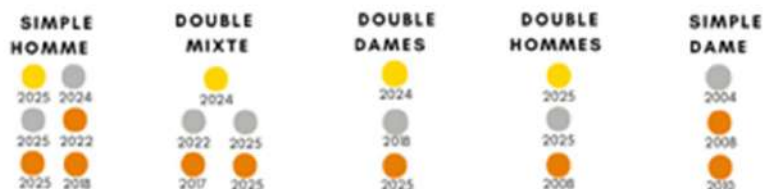
CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL

Médailles par édition



CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL

Médailles par discipline



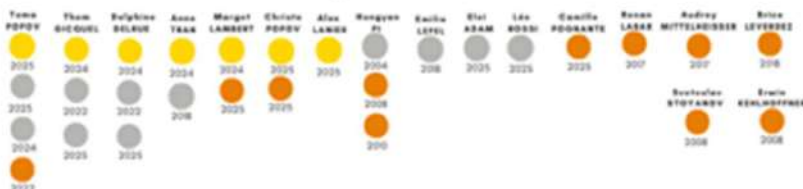
CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL

Les français-es titré-es



CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL

Les français-es médaillé-es



CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL

Meilleur résultat de 2004 à 2024



CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR

LES MEDAILLES FRANÇAISES

COMPETITION PAR EQUIPE

7
médaillles



COMPETITION INDIVIDUELLE

26,5
médaillles



35
joueurs



11,5

MEDAILLE D'OR

4 en SH
3,5 en DH
3 en MX
1 en DD



MEDAILLE D'ARGENT

5

3 en SH
1 en DD



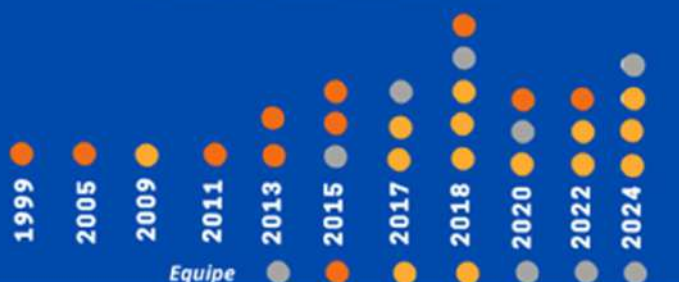
MEDAILLE DE BRONZE

10

1 en SH
1 en SD
6 en DH
2 en DMx



TOTAL MEDAILLES PAR EDITION



CHAMPIONNAT D'EUROPE CADET

LES MEDAILLES FRANÇAISES



MEDAILLE D'OR

5

1 en SH
3 en DH
1 en MX



2017



2021



2023



6



2 en SH
2 en DH

4



MEDAILLE D'ARGENT

2009



2014



2016



2019



MEDAILLE DE BRONZE

10

3 en SH
3 en DD
1 en SD
2 en DH
1 en DMx



2009



2011



2016



2019



2021



2023



26
joueurs



9



17

19
médailles



4



5



10



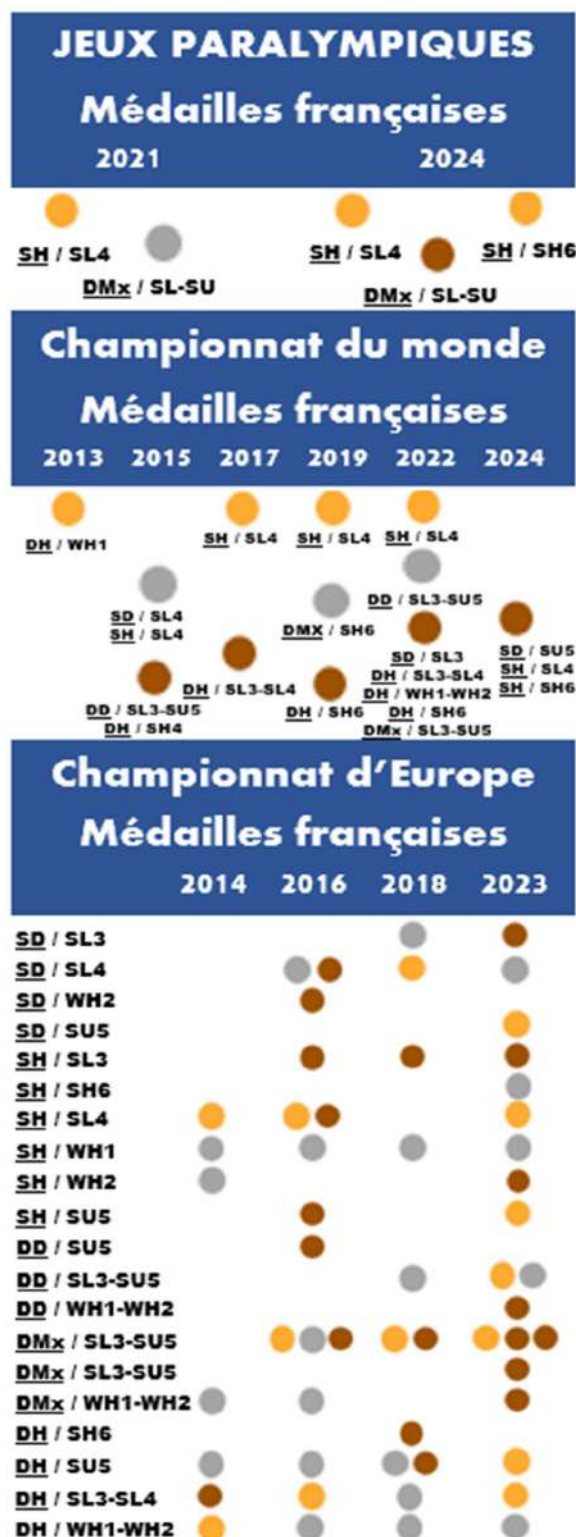
MEDAILLES
ET DISCIPLINES



MEDAILLES
PAR EDITION

Né d'une anticipation de structuration (dès le début de l'année 2016) en amont de l'obtention de la délégation du Para-badminton en décembre 2016, les résultats globaux des para badistes n'ont cessé de progresser

Les points d'amélioration effectués sur la dernière olympiade (création des cellules de performance au niveau excellence, mises en place d'accompagnements individuels quotidiens, montée en qualité de l'encadrement, ...)



b) Bilan sur les sportifs

- Stabilité du nombre de sportif mis en liste

SHN	Type	2022	2023	2024	2025
Total général		169	171	165	165
SHN	Sous-total	56	63	69	68
	Elite	6	6	3	8
	Senior	18	10	21	16
	Relève	30	43	38	38
	Reconversion	2	4	7	6
Hors SHN	Sous-total	113	108	96	97
	Espoirs	80	56	62	57
	Collectifs nationaux	14	33	15	23
	AJSHN	19	19	19	17

Bien que les critères de mise en liste aient été sérieusement resserrés dans l'écriture du PPF 2021/2025, le nombre de sportifs qui a intégré les listes de haut niveau est resté stable. Cela prouve une nouvelle fois l'évolution positive des performances de l'ensemble des catégories d'âge lors des compétitions de références et dans les classements mondiaux de la BWF.

Aussi pour la prochaine olympiade, les critères de mise en liste vont très peu évoluer et respecteront entièrement les préconisations de la DS et de l'ANS.

- Mise en place et utilisation hétérogène des Plan de Performance Individuel (PPI)

Une stratégie de construction d'un PPI avec l'ensemble des sportifs des structures du PPF et des collectifs nationaux OLY et PARA a été lancée en 2022 (Circulaire 2025 en Annexe 3).

Cet outil central dans la construction de la performance en badminton se met en place progressivement à tous les étages du PPF. Si le déploiement est encore pour le moment hétérogène, il s'appuie sur une démarche, de plus en plus partagée, cohérente avec les orientations tactico-technique vers le haut niveau (OTTHN), qui va se stabiliser au cours de la prochaine olympiade. Le concept global est d'identifier la trajectoire de performance des sportifs et de construire annuellement un accompagnement sportif et financier adapté au potentiel de chaque athlète.

Chaque année, en partant de la définition du style de jeu, les objectifs individuels de développement tactico-techniques, physiques, mentaux, d'équilibre de vie et d'engagement, ainsi que de performance en compétition et du niveau des adversaires à battre sont déclinés et suivis régulièrement.

Ces différents éléments sont identifiés sur la fiche individuelle dans la plateforme dédiée au suivi des sportifs appelée Badminton Manager.

Un accent tout particulier sur la diffusion des OTTHN et la mise en place des PPI sera intégrée aux contenus de formation continue des entraîneurs des structures du PPF.

- Qualité du suivi socio professionnel

L'ensemble des sportifs de haut niveau (SHN) a bénéficié d'un accompagnement individualisé, en fonction des besoins identifiés et des priorités fixées dans la perspective de Paris 2024. En l'absence de cadre dédié à temps plein pour assurer ce suivi spécifique des joueurs, une organisation adaptée a été mise en place afin de garantir un accompagnement efficace. Certains athlètes, suivis en proximité dans les structures comme les MRP ou les CREPS, ont pu être pris en charge localement lorsque la situation le justifiait. Le travail en réseau mis en place permet aujourd'hui un accompagnement plus efficient, évitant les redondances entre les différents acteurs.

Concernant les sportifs olympiques, sur les neuf qualifiés pour les Jeux de Paris 2024, sept bénéficient d'un contrat d'aménagement d'emploi (CAE) ou d'un emploi SHN. Les deux autres sont accompagnés via le dispositif d'Aide Personnalisées (AP).

Pour les sportifs paralympiques, parmi les huit qualifiés, quatre disposent d'un CAE, trois bénéficient de contrats de mécénat leur permettant de se consacrer pleinement à leur projet sportif, et un est soutenu via les AP. Cet accompagnement a permis à l'ensemble des athlètes d'être entièrement mobilisés autour du projet de performance porté par la Fédération.

S'agissant de l'accompagnement des projets de formation, le pilotage a été confié au responsable de pôle de l'INSEP. Tous les sportifs de la filière n'étant pas nécessairement SHN, une enveloppe fédérale est mobilisable pour soutenir ceux-ci sur les volets social et formatif.

Les sportifs ont également largement bénéficié du dispositif d'aide à la formation de l'AFDAS jusqu'en 2024, ce qui a permis de réorienter les aides à la performance vers les priorités sociales, sans altérer la capacité de financement des formations.

Une réorganisation du secteur apparaît désormais nécessaire pour garantir un accompagnement pérenne de cette dimension. Cette réorganisation impliquera une répartition des ressources par thématique, sous la coordination du cadre en charge de l'accompagnement socioprofessionnel.

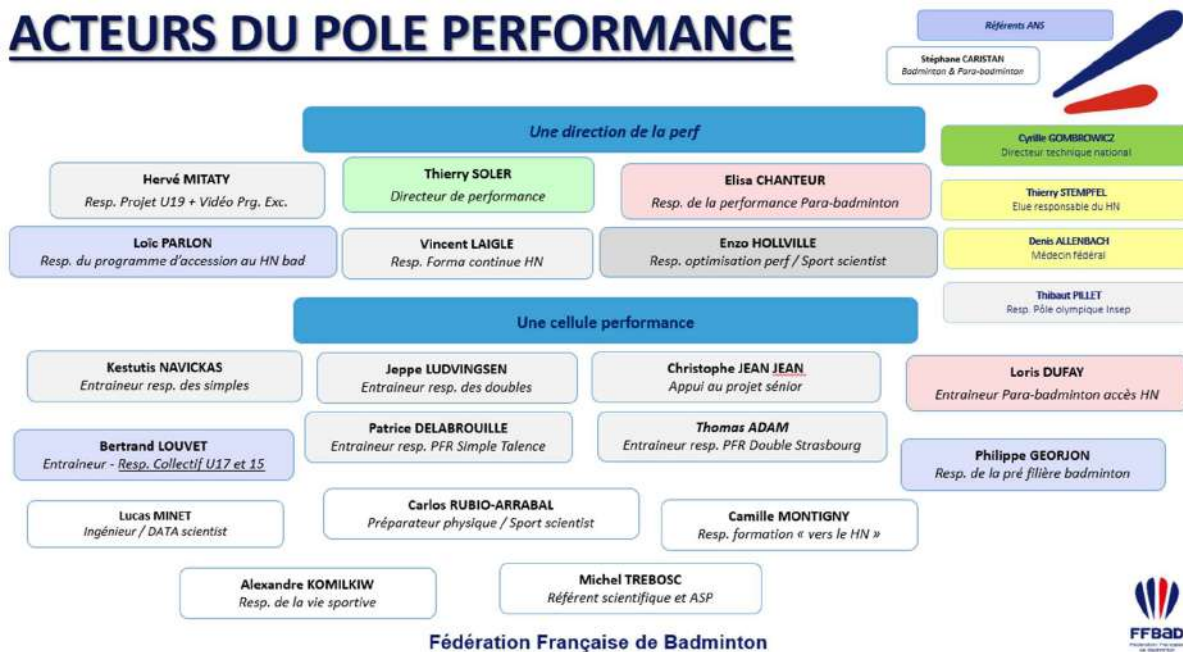
- Utilisation des données Vis'Or et PSQS

Comme cela sera développé dans la partie « Accompagnement scientifique et DATA », l'ensemble des données récolté et utilisé par la fédération est issu du PSQS, des outils SDH mis à disposition des fédérations et de la base de données de la fédération internationale. L'ensemble de ces données est hébergé dans le SDH et la plateforme de visualisation développée en interne est accessible par nos interlocuteurs de l'ANS. Tous nos outils d'évaluation, d'analyse et d'aide à la décision sont partagés avec notre environnement et l'ANS.

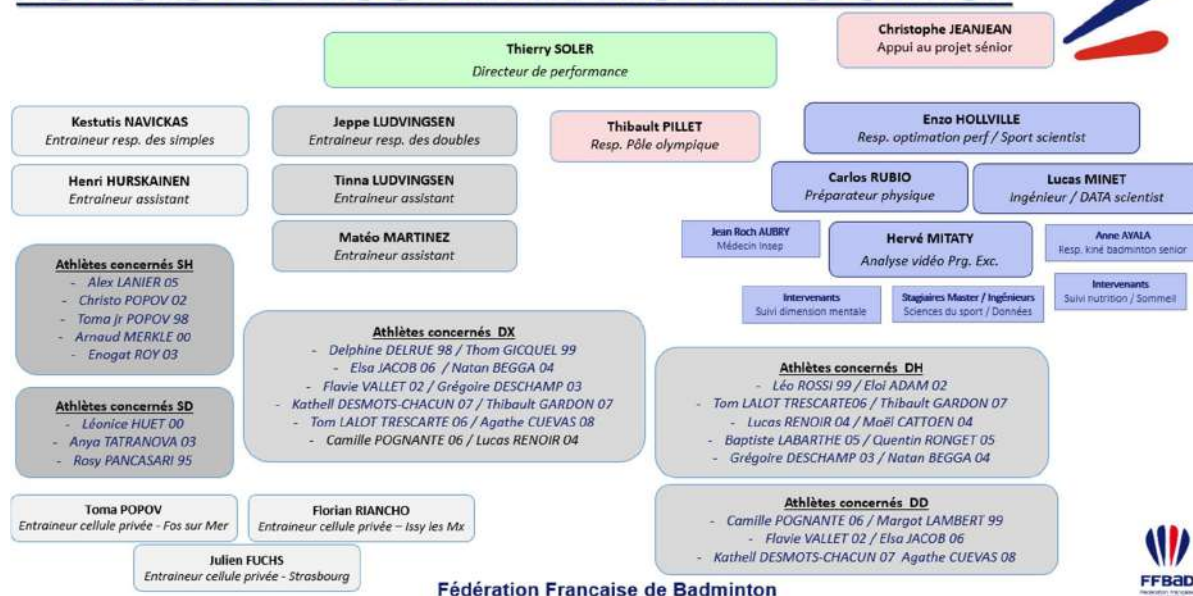
c) L'encadrement

- Structures du PPF et des équipes de France

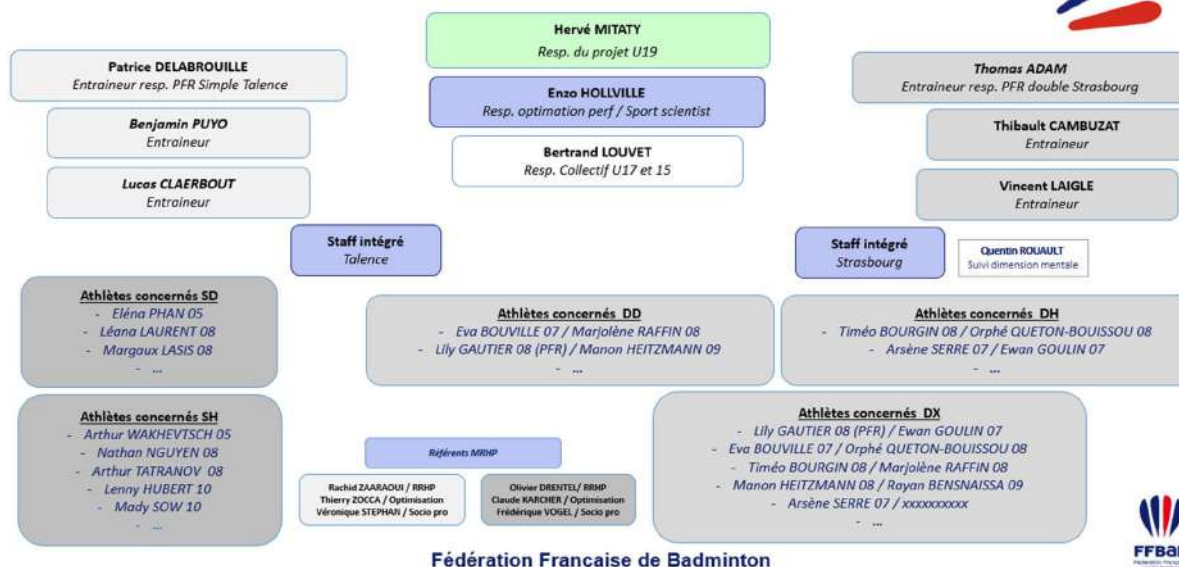
ACTEURS DU POLE PERFORMANCE



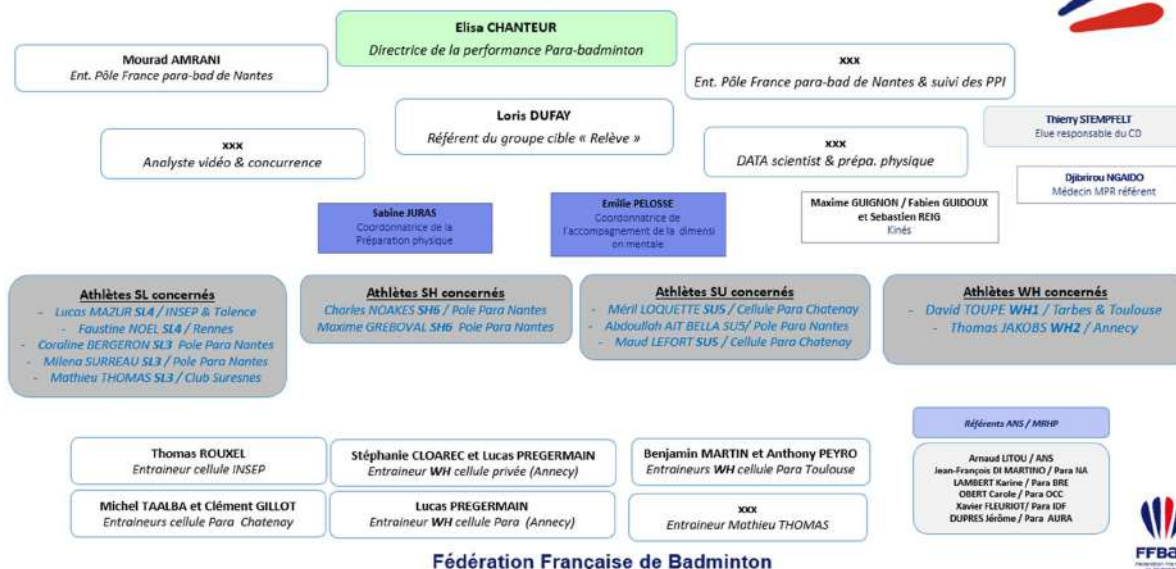
ACTEURS DU PROGRAMME EXCELLENCE SENIOR



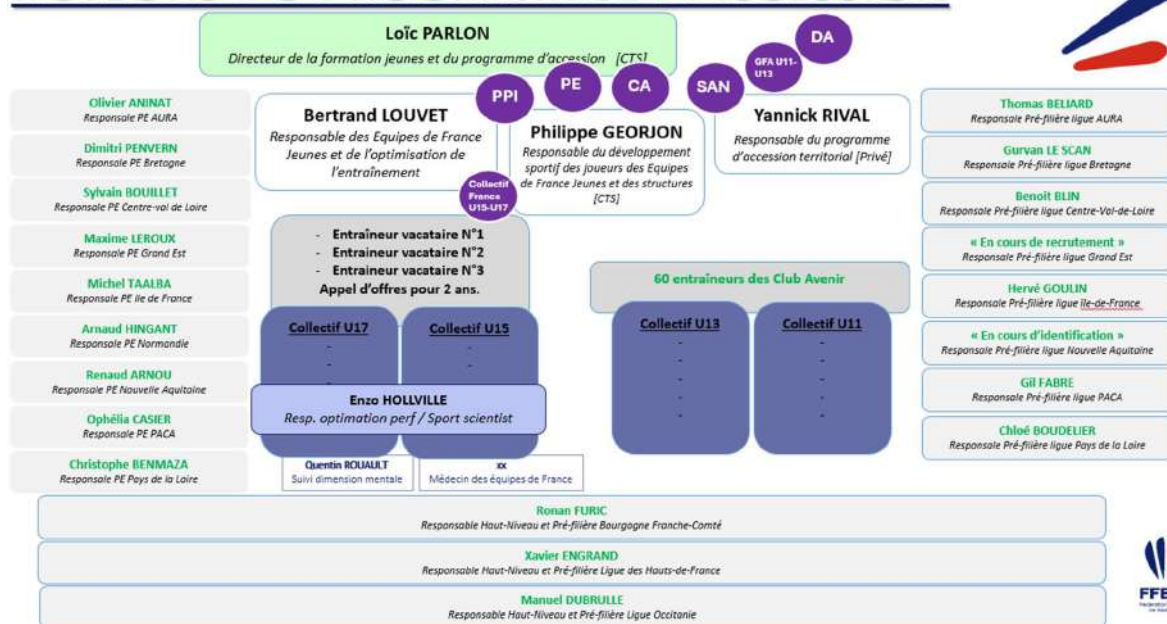
ACTEURS DU PROGRAMME EXCELLENCE RELEVÉ



ACTEURS DU PROGRAMME PARA BADMINTON



ACTEURS DU PROGRAMME D'ACCESSION



- Stratégie de formation continue

Depuis le lancement du DESJEPS en 2012, neuf promotions ont permis de former 54 techniciens diplômés, aujourd'hui pleinement engagés dans notre réseau fédéral : clubs, comités, ligues et structures nationales.

En y ajoutant les titulaires du BEES 2e degré ainsi que les diplômés du DEJEPS impliqués dans l'encadrement des meilleurs jeunes au sein des Clubs Avenir, des Pôles Espoirs et des Pôles France Relève, on recense près de **120 entraîneurs** directement investis dans la formation des jeunes à potentiel et dans l'accès au haut niveau.

Dans cette perspective, la formation continue de ces techniciens représente un enjeu stratégique pour l'Olympiade en cours et les suivantes. Elle vise non seulement à actualiser les compétences face aux exigences du badminton de haut niveau, mais aussi à renforcer une culture partagée autour de l'entraînement et de l'accompagnement du jeune joueur.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de la philosophie de l'École française de badminton, déjà largement diffusée à travers les orientations techniques du haut niveau (OTHN 2017), le parcours de formation du jeune joueur (PFJJ), le Parcours Club, et complétée par **les OTTHN 2025**. Poursuivre le partage et l'appropriation de cette vision commune à l'échelle nationale garantira la cohérence et l'efficacité de la formation sur tout le territoire.

Pour permettre un déploiement ambitieux de cette formation continue jusqu'en 2028, plusieurs actions concrètes sont envisagées :

- Accompagnement de la mise en œuvre des OTTHN dans les ligues régionales, via une journée de formation dédiée par ligue – dans les Clubs Avenirs (CA), Pôle Espoirs (PE) et Pôles France Relève (PFR).
- Intégration de temps de formation continue sur les stages France U17, U15, U13 ou sur des compétitions internationales, avec un à trois jours dédiés à l'observation, à l'analyse et aux échanges entre techniciens.
- Interventions dans les formations initiales DESJEPS et DEJEPS, pour assurer une continuité pédagogique cohérente. Mutualiser ces temps en les ouvrant aux DESJEPS déjà diplômés.
- Organisation de regroupements annuels pour les entraîneurs Clubs Avenir (Une fois par saison) et pour les entraîneurs des Pôles Espoirs et Pôles France Relève (Une à deux fois par saison).

Une semaine nationale de formation continue pourrait être envisagée, réunissant INSEP, PFR, PE et CA autour d'un temps fort commun.

- Poursuite du développement du Parcours Espoirs, en y intégrant la préparation physique, la préparation mentale et aller jusqu'à la construction d'une « périodisation tactique » FFBaD.
- Démarrage du travail sur le PFJJ-Prépa Mentale évoqué depuis 2021.
- Création et diffusion régulière de contenus pédagogiques vidéo, nourris par des situations pédagogiques issues de l'INSEP, des PFR, PE et Clubs Avenir, diffusés sur une plateforme dédiée.
- Création et animation d'un réseau alumni DESJEPS, pour favoriser l'échange, la mutualisation et le sentiment d'appartenance.
- Travail avec le secteur recherche, l'Observatoire des pratiques et/ou le pôle DATA, pour alimenter les contenus de formation avec des analyses, données objectives et résultats d'études.
- Déploiement de Badminton manager sur le territoire pour les structures du PPF.

Dans la continuité de sa politique d'égalité et de mixité, la FFBaD déploie une stratégie visant à favoriser la montée en puissance des entraîneuses au sein du dispositif fédéral. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Plan de Performance Fédéral 2025-2029 et dans le label *Terrain d'Égalité* obtenu par la fédération.

L'objectif est double, d'une part d'accroître la présence des entraîneuses femmes dans les collectifs nationaux jeunes puis par la suite seniors, en badminton comme en parabadminton, et, d'autre part de soutenir la reconversion des anciennes joueuses de haut niveau vers les métiers de l'encadrement.

La FFBaD souhaite ainsi proposer un parcours structuré et progressif, articulé autour de trois axes principaux :

- Renforcer la représentation féminine dans les collectifs fédéraux, avec une priorité donnée au collectif U15, véritable vivier de la relève.
L'intégration d'entraîneuses femmes dans ces collectifs contribue à enrichir les approches pédagogiques, à favoriser la mixité de l'encadrement et à offrir aux jeunes joueuses des modèles d'identification inspirants. Cette présence sera progressivement étendue aux autres collectifs jeunes. Un dispositif de suivi et de mentorat, piloté par un cadre technique national, accompagnera cette évolution.
- Faciliter l'accès à la formation initiale et continue des anciennes joueuses de haut niveau, grâce à des passerelles adaptées, un accompagnement personnalisé et des soutiens financiers dédiés. Ce dispositif vise à valoriser l'expérience acquise dans la performance et à encourager les vocations d'entraîneuses.
- Promouvoir la visibilité et la valorisation des entraîneuses à travers la création d'un réseau national et des actions de communication dédiées. Ces initiatives visent à reconnaître la contribution des femmes à la performance fédérale et à inspirer les générations futures.

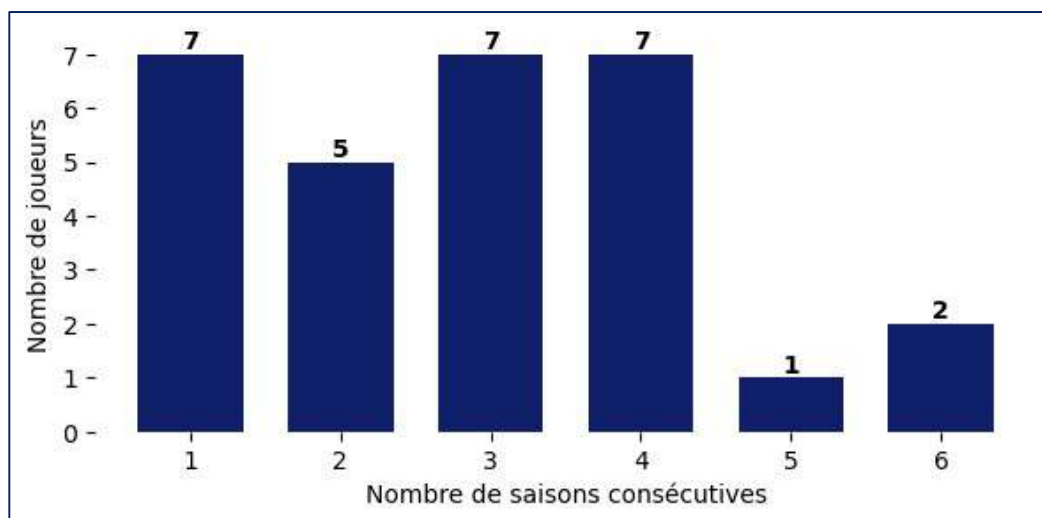
À moyen terme, cette stratégie doit permettre d'ouvrir le champ des possibles pour les joueuses, d'encourager les carrières féminines dans l'entraînement, et de renforcer la mixité et l'excellence au cœur des dispositifs fédéraux de performance.

d) Bilan des structures

- **Durée passée dans chaque structure avant transition vers la structure supérieure**

Transition PE → PFR

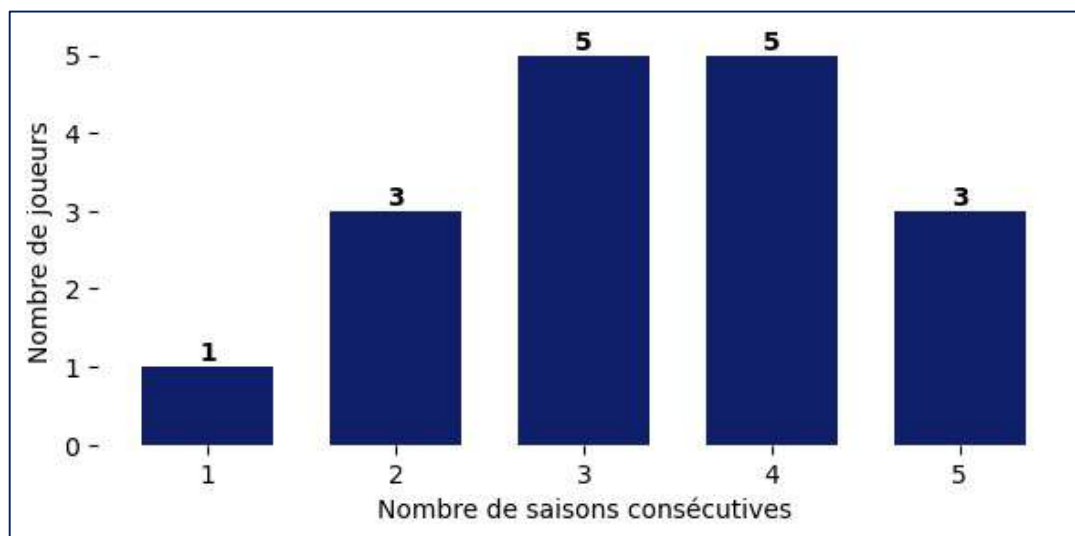
- Nombre de cas : 29
- Moyenne : 2.9 ans
- Médiane : 3 ans
- Écart-type : 1.5 ans



Dans cette analyse, nous présentons les durées passées en PE avant d'intégrer un PFR (flux montant) depuis 2019 et jusqu'à 2025. 7 athlètes ont réalisé 1 saison en PE avant d'intégrer un PFR, 5 athlètes ont intégré un PFR après 2 saisons, 7 athlètes après 3 et 4 saisons. Généralement, les athlètes qui montent en PFR passent entre 1 et 4 saisons en PE avant.

Transition PFR → PO :

- Nombre de cas : 17
- Moyenne : 3.4 ans
- Médiane : 3 ans
- Écart-type : 1.2 ans



Dans cette analyse, nous présentons les durées passées en PFR avant d'intégrer un PO (flux montant) depuis 2019 et jusqu'à 2025. Généralement, il faut environ 3 à 4 saisons à un athlète de PFR pour intégrer l'INSEP. Pour plus de détails deux tableaux ci-dessous qui recensent les athlètes en question passés de PE à PFR et de PFR à PO entre 2019-2020 et 2024-2025.

PE → PFR

Nom	Prénom	Saison entrée	Provenance PE	Arrivée PFR	Catégorie	âge à l'entrée (1er sept)	Durée passage PE
BARBIERI	Yohan	2022-2023	PE MIXTE - BADMINTON PACA	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	S1	18	4
BARON-VEZILIER	Simon	2019-2020	PE MIXTE - BADMINTON VOIRON	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	C2	15,2	1
BEGGA	Natan	2023-2024	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	S2	19,1	6
BOUVILLE	Eva	2024-2025	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	15,7	1
CESARI	Marie	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	C2	15,6	2
CRÉPEL	Hervéline	2021-2022	PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,4	4
CUEVAS	Agathe	2023-2024	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	15,9	3
DESMOTS CHACUN	Kathell	2021-2022	PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	C2	15,5	3
DROUIN	Emilie	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J1	15,7	1
GAUTIER	Lily	2024-2025	PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,5	3
GOUUN	Ewan	2023-2024	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,3	4
HOAREAU	Nicolas	2019-2020	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,3	4
HUBERT	Lenny	2024-2025	PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	C1	14,6	3
HUYNH	Alicia	2021-2022	PE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J1	16,4	1
JACOB	Elsa	2022-2023	PE MIXTE - BADMINTON PACA	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16	2
JAFFRENOU	Loeficia	2019-2020	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,6	1
LABARTHE	Baptiste	2021-2022	PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,6	4
LALOT-IRESCARTE	Tom	2022-2023	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,4	3
LAURENT	Leana	2024-2025	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J1	16,6	1
MARGUERITE	Téa	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CSN CAEN	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J1	16,5	2
NURIT	Floriane	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CREPS Centre-Val de Loire (BOURGES)	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	C2	15,6	3
PHAN	Elena	2023-2024	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J2	17,5	2
RENOIR	Lucas	2019-2020	PE MIXTE - BADMINTON CSN CAEN	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	C2	15,5	1
ROY	Enogat	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CSN CAEN	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J2	17,3	3
SERRE	Arsene	2024-2025	PE MIXTE BADMINTON - CREPS PDL	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J2	17,6	4
TORRES	Aymeric	2020-2021	PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J2	16,9	5
TOURNEFIER	Paul	2022-2023	PE MIXTE BADMINTON - CREPS PDL	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	S1	18,6	6
VERCELOT	Emilie	2019-2020	PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	J2	17,6	2
WAKHEVITSCH	Arthur	2021-2022	PE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	J1	16,3	4

PFR → PO

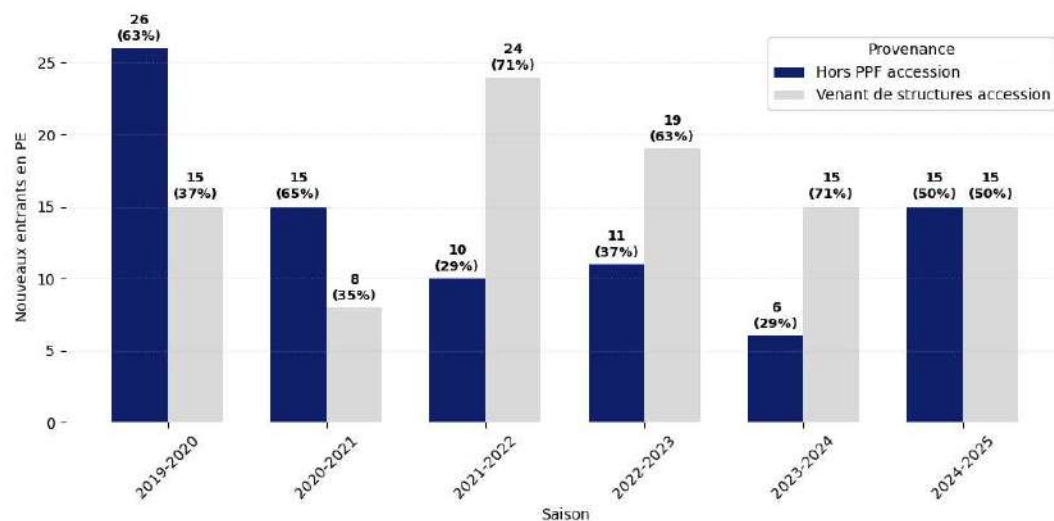
Nom	Prénom	Saison entrée	Provenance PE	Arrivée PFR	Catégorie	âge à l'entrée (1er sept)	Durée passage PE
BAUER	Sharonne	2021-2022	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	21,4	4
BEGGA	Natan	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S3	20,1	1
DEL RUE	Fabien	2019-2020	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S2	19,2	3
HUET	Léonice	2022-2023	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S5	22,3	2
JACOB	Elsa	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S1	18	2
LABARTHE	Baptiste	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S2	19,6	3
LALOT-IRESCARTE	Tom	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S1	18,4	2
LEVEQUE	Sacha	2024-2025	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	20,9	3
LOVANG	Kenji	2021-2022	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S3	20,5	5
MARGUERITE	Téa	2023-2024	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S2	19,5	3
POGNANTE	Camille	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S1	17,8	3
RENOIR	Lucas	2023-2024	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S2	19,5	4
ROY	Enogat	2024-2025	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	21,3	4
TATRANOV	Anna	2024-2025	PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	20,9	4
VALLET	Flavie	2023-2024	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	20,9	5
VERCELOT	Emilie	2023-2024	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	21,6	4
VILLEGIER	William	2021-2022	PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO MIXTE BADMINTON INSEP	S4	20,9	5

- Structures de provenance des nouveaux athlètes entrants en Pôle espoir

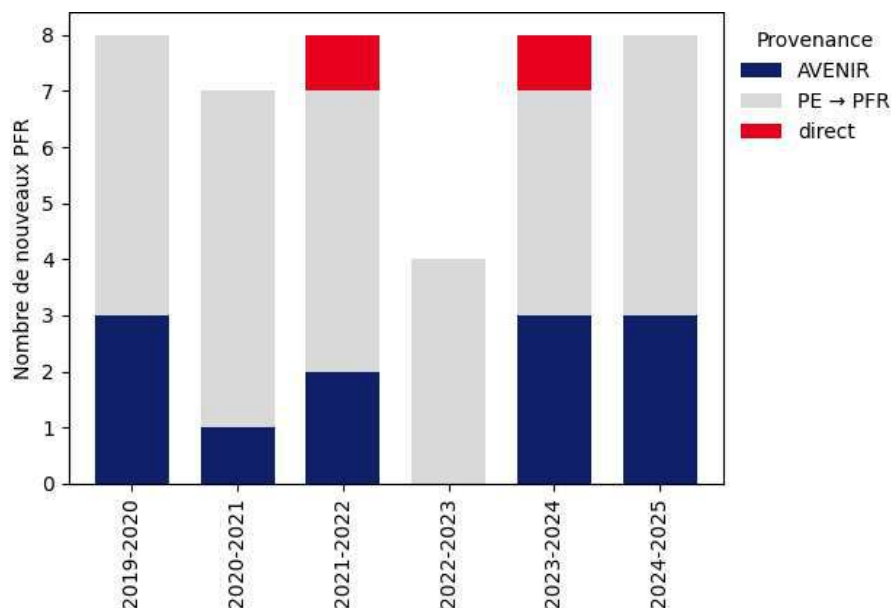
Dans l'analyse qui suit, nous nous sommes intéressés à décrire d'où venaient les nouveaux entrants en Pôle espoir entre 2019-2020 et 2024-2025. Pour ce faire, nous avons regardé si pour chaque nouvelle entrée en PE dans le PSQS, l'athlète avait les années précédentes une structure de rattachement ou non. Ou plus simplement, si l'athlète existait dans le PSQS avant d'arriver en PE puisque lorsqu'un athlète est rattaché à une structure PPF d'accession de type Club Avenir ou hors pôle DR (assimilé PPF accession dans cette analyse), l'information est disponible dans le PSQS. Dans le cas contraire, si pas d'information avant, alors on estime que l'athlète arrive directement en PE sans être passé par la filière d'accession de la FFBaD. Les données relatives aux volumes d'athlètes entrants en Pôle Espoir et à leurs provenances par saison (hors accession et structures PPF accession) figurent ci-dessous, sous forme de tableau et de graphique en barres.

Saison	Hors PPF accession	PPF accession
2019-2020	26	15
2020-2021	15	8
2021-2022	10	24
2022-2023	11	19
2023-2024	6	15
2024-2025	15	15

Il est à noter qu'en six ans, la tendance en matière de recrutement vers les pôles élites (flux montant) a évolué. Elle est passée d'un apport majoritaire de joueurs hors structures PPF accession à une majorité de joueurs issus de ces structures. Cette saison (2024-2025), cette répartition est à l'équilibre. Au total, ce sont 96 athlètes issus d'une structure PPF accession qui ont intégré des PE versus 83 athlètes non issus de structure PPF accession.



En revanche, seulement **deux athlètes** n'étant jamais passés ni par une structure PPF accession (Club Avenir/Hors pôle DR) ou Pôle Espoir ont intégré un PFR :

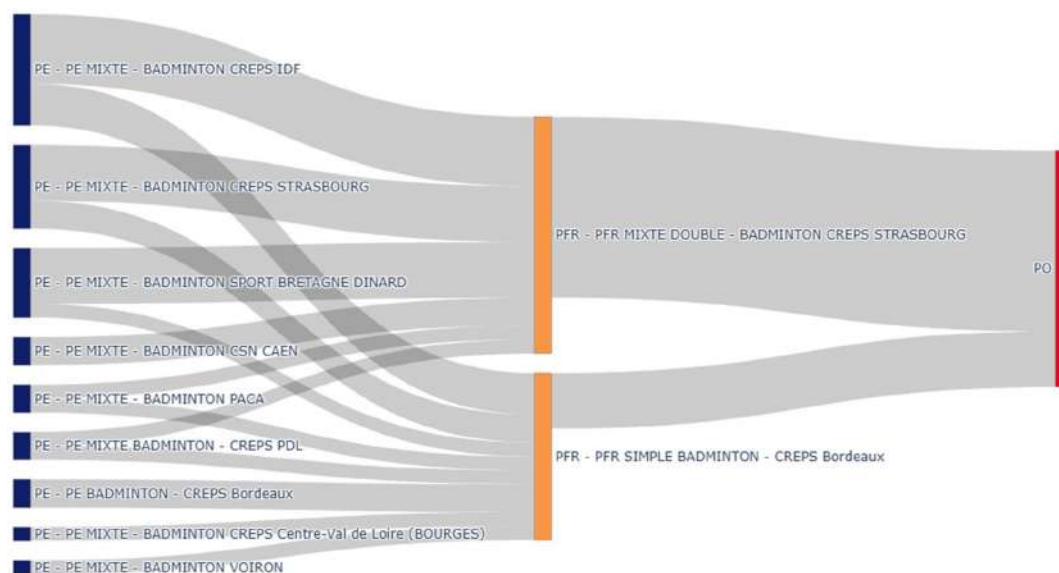


Ces athlètes sont Yevhenia KANTEMYR et Uliana GOLUBNYCHA qui ne sont pas issues de la formation française. Par conséquent, nous pouvons en déduire qu'aucun athlète ces 6 dernières saisons n'a intégré un PFR sans être passé soit par un Club Avenir (ou assimilé) soit par un PE.

- Flux montants d'athlètes entre pôles (transitions PE-PFR-PO) : 2019-2025

Ci-dessous un tableau présentant les flux montants d'un pôle à un autre dans les sens PE → PFR et PFR → PO pour les saisons 2019-2020 à 2024-2025.

Représentation sous forme d'un Sankey :



Description des volumes de flux d'athlètes d'un pôle à un autre. Le PFR de Strasbourg est celui qui alimente le plus le PO INSEP depuis 2019-2020 avec 13 athlètes.

Le PE d'Ile de France (Chatenay) est le pôle espoir qui alimente le plus les PFR (8 athlètes) lors de cette même période.

Détails des volumes d'athlètes par PE qui ont intégré un des deux PFR :

DE	VERS	Volume athlète
PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PO	13
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	5
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	4
PE - PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	4
PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PO	4
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	3
PE - PE BADMINTON - CREPS Bordeaux	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CSN CAEN	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS Centre-Val de Loire (BOURGES)	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON PACA	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON PACA	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON VOIRON	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS PDL	PFR - PFR MIXTE DOUBLE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS PDL	PFR - PFR SIMPLE BADMINTON - CREPS Bordeaux	1

Pôle Espoir	Volume Athlète
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS IDF	8
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS STRASBOURG	6
PE - PE MIXTE - BADMINTON SPORT BRETAGNE DINARD	5
PE - PE BADMINTON - CREPS Bordeaux	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CSN CAEN	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON PACA	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS PDL	2
PE - PE MIXTE - BADMINTON CREPS Centre-Val de ...	1
PE - PE MIXTE - BADMINTON VOIRON	1

- Médailles en compétitions de références U15, U17 et U19

-  Or : 34
-  Argent : 24
-  Bronze : 58

Total général : 116 médailles gagnées par 57 athlètes entre 2018 et 2025.

Nombre de médailles par catégorie d'âge :

Catégorie	Or	Argent	Bronze	Total
U15	14	11	32	57
U17	10	10	21	41
U19	10	3	5	18

Nombre de médailles par discipline :

Discipline	Or	Argent	Bronze	Total
DD	2	6	20	28
DH	14	4	10	28
DX	10	6	14	30
SD	1	1	6	8
SH	7	7	8	22

Les tableaux qui suivent présentent un récapitulatif du nombre de médailles et du métal associé, en fonction de la discipline, de la catégorie d'âge et du type de compétition de référence.

e) Bilan 2021-2025 sur la stratégie dans les territoires ultramarins

7 ligues ultramarines :

Nom	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte	Réunion	Wallis & Futuna	Nouvelle Calédonie
Licenciés (24-25)	248	515	821	47	1473	37	676
Emploi	1 ETP Ligue jusqu'en 2024.	Offre emploi ligue en cours de diffusion	1 ETP Ligue + 1 ETP Club	/	1,7 ETP Ligue	/	1 ETP (depuis sept 25)

- Accompagnement des dirigeants ultramarins :

- 1 séminaire pour les dirigeants par an (2 jours) avec une partie sur l'accession au Haut-Niveau, pour rappeler les dispositifs, accompagner les dirigeants décideurs, et valider collectivement des orientations.
- 3 visios spécifiques par an (horaire adapté) entre la FFBaD et les dirigeants ultramarins
- Accompagnement spécifique à la professionnalisation : objectif d'avoir un minima un salarié technique dans chaque zone pour assurer la déclinaison du projet fédéral, et notamment l'accession au Haut-Niveau
- Intégration des acteurs dans les réseaux professionnels territoriaux (regroupement, temps d'échanges, partage d'outils...)

- Déplacement de cadres techniques :

Accompagnement des ligues sur la formation initiale et continue des encadrants, sur la structuration, la professionnalisation et sur l'appui institutionnel pour mettre en parallèle le déploiement du projet fédéral et les politiques publiques.

2021 : La Réunion

2022 : La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon (club rattaché administrativement à la ligue Guadeloupe)

2023 : Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie

2024 : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre et Miquelon (club rattaché administrativement à la ligue Guadeloupe)

2025 : Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna, Mayotte

- **Stage fédéral jeunes TUM : détection, formation de cadre, accompagnent France Jeunes :**

Chaque année, la fédération met en place un stage de perfectionnement de 3 jours pour les jeunes champions régionaux TUM en amont des phases qualificatives aux championnats de France. Ce stage encadré en partie par le responsable des collectifs France Jeunes a pour objectif de :

- Identifier les jeunes à fort potentiel
- Entraîner à partir des orientations tactiques et techniques fédérales
- Proposer un accompagnement personnalisé aux joueurs détectés (immersion, accession à des compétitions nationales...)

En parallèle du stage, une formation continue spécifique aux encadrants ultramarins est organisée.

- **Accession au Haut-Niveau pour les ligues :**

- Accompagnement du secteur Haut-Niveau de la fédération vers les ligues qui ont des jeunes à potentiels :
 - Wild-Card sur compétitions jeunes fédérales
 - Intégration aux actions du Suivi Avenir National
 - Participation aux compétitions avec le collectif France U13
 - Immersion et mise en relation avec les clubs avènements et pôles espoirs appropriés

- **Actions mises en place par les ligues :**

- Guadeloupe :
 - Entraînement hebdomadaire d'un collectif ligue U11
 - Stages réguliers pour un collectif régional jeune
 - Participation à des compétitions internationales jeunes (Zone Panam)
- Réunion :
 - Stages réguliers pour un collectif régional jeune
 - Participation à des compétitions internationales jeunes (zone Afrique)
 - Rayonnement et intégration des jeunes via 2 tournois internationaux sur La Réunion (tournoi international + open BWF classé International Challenge)
- Nouvelle-Calédonie :
 - Participation à des compétitions internationales jeunes (Zone Océanie)
 - Encadrements réguliers d'une sélection ligue jeune, en lien avec les jeux du Pacifique

- **Soutien fédéral :**

Accompagnement sur obtention de financements dédiés aux ultramarins en lien avec l'accession au Haut-Niveau.

Exemple : 20k€ pour la ligue de Guadeloupe obtenu pour le projet autour du développement des jeunes vers le HN.

f) Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas

Dans cette partie nous présenterons la manière dont la data et l'accompagnement scientifique sont exploités au service de la performance sportive :

- Les objectifs sur le suivi individualisé holistique des sportifs du PPF, la construction des PPI, l'analyse et l'adaptation à la concurrence, ...,
- Le support du SDH sur lequel on s'est appuyé : Infrastructure numérique, logiciels et outils, ressources humaines, ...
- Les données collectées et leur analyse : trajectoire de performance, analyse de saison, suivi du PPI, monitoring des charges d'entraînement, analyse vidéo, suivi de blessure, ...,
- Les moyens internes mobilisés.

- Recherche scientifique et FFBaD

Historiquement, la FFBaD est la première et la seule fédération olympique et paralympique à avoir créé un prix récompensant les meilleurs travaux de recherche sur le badminton. Inauguré en 2013, ce concours offre aux étudiants de master et de doctorat l'opportunité de valoriser leurs recherches sur différentes thématiques liées au badminton. Chaque année, il réunit des dizaines de participants issus de plusieurs universités françaises.

Plus récemment, sous l'impulsion du référent scientifique de la FFBaD (Michel TREBOSC), le réseau des anciens lauréats de ce prix a été développé afin de renforcer les liens avec les cadres techniques de la fédération et de faciliter la diffusion des connaissances issues de la recherche. En 2023, la FFBaD a également mis en place son premier comité scientifique, composé d'une dizaine de chercheurs français issus de disciplines variées. Ce comité anime la réflexion scientifique au sein de la fédération et contribue au développement de la recherche sur le badminton en France. Dans cette dynamique, un premier colloque « Badminton et Sciences » est prévu en mars 2026.

Entre 2021 et 2024, une thèse CIFRE a été menée au sein de la FFBaD sur l'optimisation de la propulsion en para-badminton fauteuil (Dr Ilona ALBERCA). Plus récemment, la FFBaD a participé au projet de recherche PARAPERF, inscrit dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche, ainsi qu'à plusieurs études menées en collaboration avec le laboratoire Sport, Expertise et Performance de l'INSEP (neurosciences, physiologie, biomécanique, sommeil/récupération).

Cette politique scientifique s'inscrit pleinement dans la démarche d'optimisation de la performance sportive de la FFBaD, en mobilisant la recherche pour individualiser l'entraînement, analyser la performance (aspects tactiques, biomécaniques et physiologiques), et soutenir la formation continue des entraîneurs à l'exploitation des données.

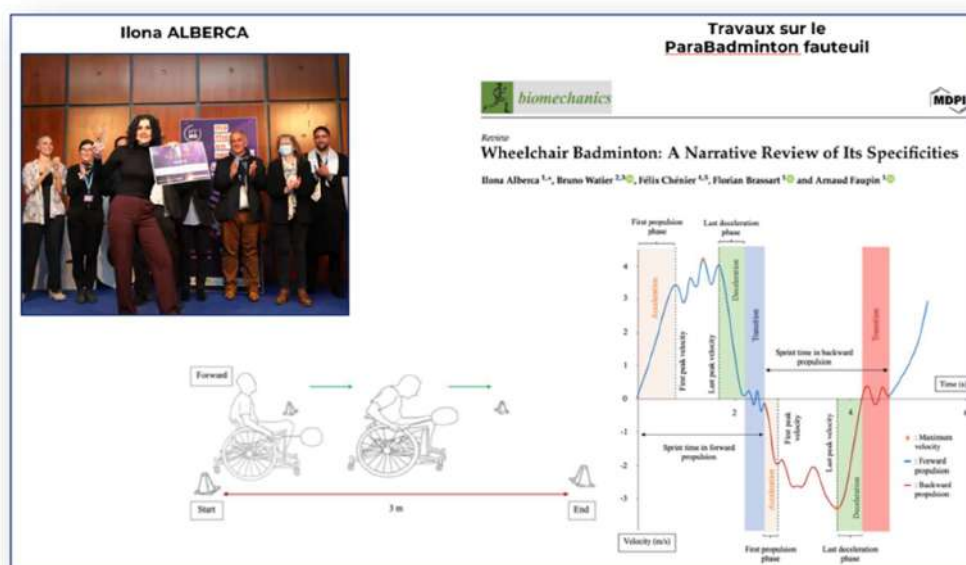


Figure 1 : thèse CIFRE FFBaD d'Ilona ALBERCA sur le Para Badminton fauteuil

- Les sciences du sport et des données au service de la performance en badminton

Il y a un peu plus de trois ans, la FFBaD a renforcé sa stratégie d'accompagnement scientifique à la performance (ASP) et de gestion des datas en recrutant Thierry SOLER au poste de Directeur de la performance, ancien responsable du Pôle performance de l'INSEP, ainsi que Fernando RIVAS en tant que Responsable du projet seniors. Ce dernier, entraîneur espagnol francophone ayant accompagné Carolina MARIN — championne olympique et triple championne du monde de simple dame en badminton — est également docteur en sciences du sport.

Reconnu pour son approche de l'entraînement basée sur la science, Fernando RIVAS a rejoint la FFBaD en 2022, apportant une solide expérience dans la mise en œuvre concrète de concepts scientifiques avancés et du suivi moderne de la charge d'entraînement. Parmi ses domaines d'expertise figurent l'analyse de jeu, au cœur de ses principes d'entraînement, avec une philosophie privilégiant d'abord l'entrée tactique. Il est également spécialiste du monitoring de la charge à partir d'indicateurs externes (accéléromètres) et internes (variabilité de la fréquence cardiaque, taux de cortisol/testostérone, etc.), ainsi que de l'utilisation de méthodes innovantes telles que l'entraînement en hypoxie ou la restriction du flux sanguin (BFR).

Cette structuration de l'équipe et l'intégration de compétences scientifiques de haut niveau au cours de ces dernières années ont permis à la FFBaD d'exploiter pleinement les données au service de la performance.

- Plan de transformation du numérique : une vision à 360 degrés

Dans la continuité de l'arrivée de ces deux nouveaux responsables, la FFBaD a bénéficié du Plan de transformation du numérique (PTN) de l'Agence nationale du sport, qui vise à accompagner financièrement les fédérations dans la mise en place opérationnelle de leur stratégie autour de la data. Plus spécifiquement, Thierry SOLER a proposé dans ce cadre une vision à 360 degrés, articulant accompagnement scientifique à la performance (ASP), data et recherche au service de la performance de la FFBaD (voir Figure 2).

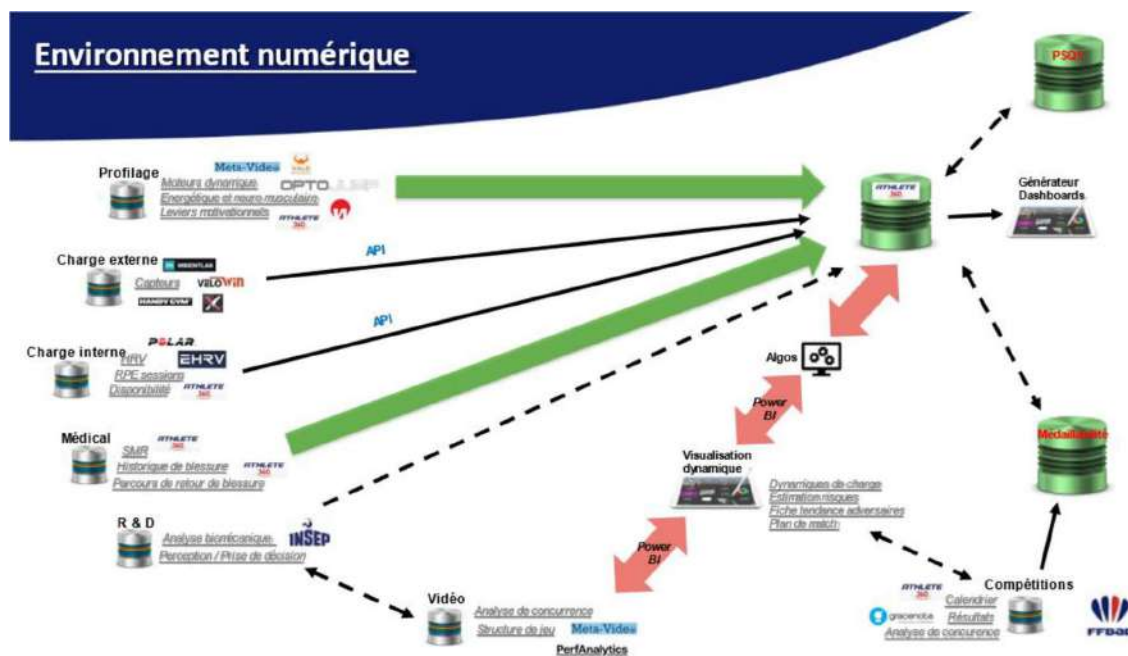


Figure 2 : Proposition d'environnement numérique de performance de la FFBaD (document PTN janvier 2022)

L'un des objectifs majeurs de ce projet était de centraliser l'ensemble des données issues de l'environnement de performance de la FFBaD au sein d'un même espace numérique. Pour assurer la réussite de cette démarche, la FFBaD a recruté en novembre 2022 Enzo HOLLVILLE au poste de sport/data scientist. Docteur en biomécanique, passé notamment par le laboratoire SEP de l'INSEP, Enzo a été embauché en CDI par la FFBaD, témoignant de la volonté de la fédération de pérenniser ce nouveau type de poste au-delà de la subvention allouée par l'ANS dans le cadre du PTN. En plus des missions relatives à la data, ce poste visait à créer un lien fort avec les entraîneurs sur les thématiques d'ASP et de recherche, via une intégration directe au sein du staff du Pôle olympique de badminton à l'INSEP.



Figure 3 : réorganisation des espaces d'entraînement

Grâce à ce soutien financier et structurel de l'ANS, de nombreuses transformations ont été engagées, notamment à travers la réorganisation des espaces d'entraînement (Figure 3) et l'acquisition de matériels connectés pour l'entraînement et la mesure des performances (Figure 4).

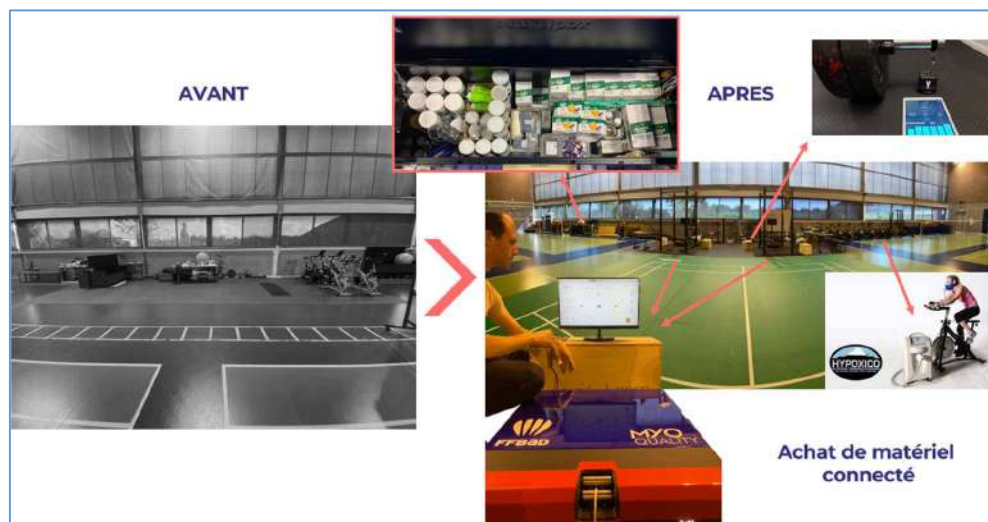


Figure 4 : Achat de matériel connecté

En 2023, la FFBaD a renforcé son équipe scientifique en intégrant Lucas MINET, ingénieur de formation, tout juste diplômé de l'école Centrale Nantes. Initialement recruté dans le cadre du projet de recherche APID sur la prise d'information et la prise de décision en badminton (mené par le Dr Claire CALMELS et financé par l'ANS), Lucas est devenu data scientist en 2024. Il forme désormais, avec Enzo HOLLVILLE, un binôme dédié à la mise en œuvre opérationnelle du projet numérique de la FFBaD.

- Badminton Manager® : une plateforme de gestion et d'analyse de la performance au service du badminton français



Après une période de réflexion consacrée à l'architecture du futur environnement numérique (Figure 5) et à l'identification des éléments techniques à prendre en compte — notamment l'origine, la nature et le type de chaque donnée (Figure 6) — une première version de l'environnement numérique de performance a vu le jour en juin 2023 (Figure 7). Ce développement s'est appuyé sur l'accompagnement des équipes du SDH, notamment pour la mise en place de la partie infra data, espaces de stockage, bases de données et la gestion des licences logicielles. L'équipe data de la FFbAd a ainsi conçu sa propre plateforme de centralisation de l'ensemble des données de performance.

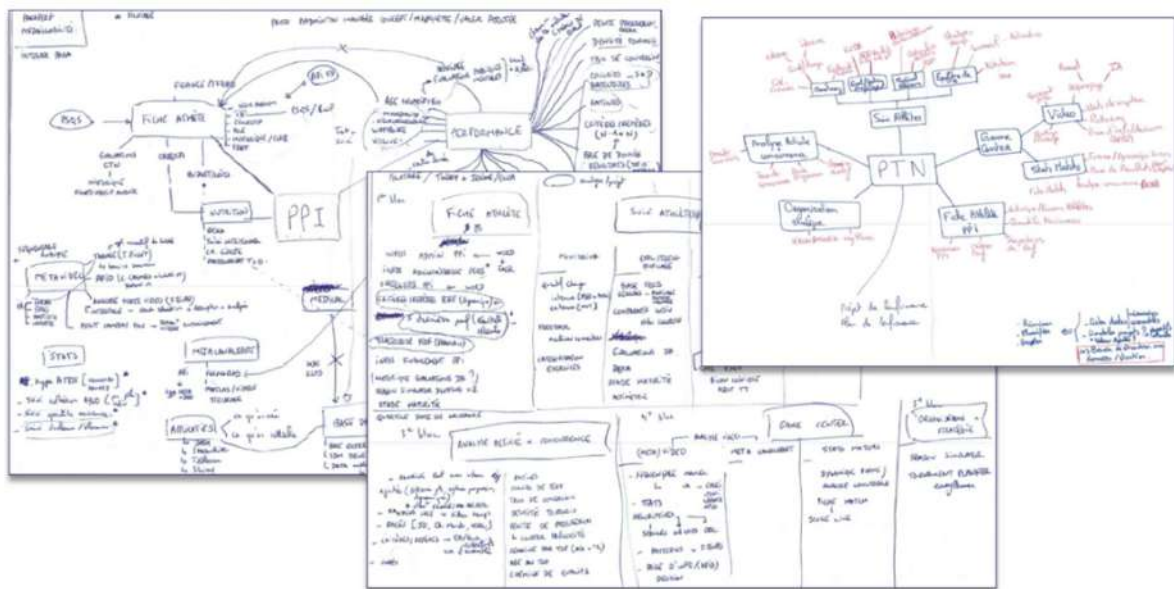


Figure 5 : Le temps de la réflexion : architecture

Days	Collection/zone	Format	Storage: initial	Storage: home	Processing
Extraction			Storage: double buffer		Transformation
BBJ	Copier + merge/pack	CSV	Image/pack + Image/pack	Base column	copier/Pylarkit
Stacking manual	Web scraping: multi-cities	csv on pg on R	Local + Image/pack	Base + Image/pack	copier/Pylarkit
Stacking R/B JOP/Paris	Web scraping: BJJ/B	csv on pg on R	Local + Image/pack	Base + Image/pack	copier
Stacking: single/cities	Web scraping: multi-cities	csv on pg on R	Local + Image/pack	Base + Image/pack	copier/Pylarkit
Data de collection: two process	Web scraping: multi-cities + complicated manual	csv on pg on R	Local + Image/pack	Base + Image/pack	copier/Pylarkit
Ensemble/D4	Excel about forecast	xlsx	Local: excel + local: excel: json	Base column (flat)	copier/Pylarkit
Ensemble: reader PFR	Forecast: ASG	CSV	ASG	Base column (flat)	copier/Pylarkit
Metastorage: pilot/stack/hold	PFR	json	PFRS	PFRS	copier/Pylarkit
PFR: Admin + object/hold	Word	docx	Local	SDM: docx?	copier/Pylarkit
Data	Form: add/hold	form: excel/hold	Base: local/stack/hold	ASG/SDM/ASG: add/hold	copier/Pylarkit
Told: stock	Strategic: full: excel	Strategic: full: excel			
Strategic	Leading (Storage: double buffer: training)				
Détection	Image/pack: FD	DVN	AMS	see	Quid: base
Réaction	Local + Image/pack	DVN	Analyses: concentrations	Simulation: action	Pylarkit/Excel
Quadrant/stock: A	Image/pack: FD	Base: Image/pack	Analyses: concentrations	Simulation: action	Pylarkit/Excel
Merge	Local + Image/pack	DVN	Analyses: concentrations	Base: center	Pylarkit/Excel
Value	Local + Image/pack	DVN	Analyses: concentrations	see (Base: Image/pack)	Pylarkit/Excel
Local: excel + local: excel: json	ASG	SDV/PFR	AMS (yes)	see (Base: column)	Pylarkit/Excel
	ASG	DVN	AMS	see (ASG)	Excel
	PFRS	DVN	SDV/PFR	see (PFRS)	Pylarkit/Excel
	Local	DVN	SDV/PFR	see (SDM: excel)	Excel
	Paper/Excel	DVN	AMS	see (ASG/Excel: excel)	Paper
	Local + Image/pack	SDM: excel	AMS	see (SDM: excel)	Excel
	Local + Image/pack	DVN	Base: center	Analyses: concentrations	Pylarkit/Excel
	Local	Mitigatio	Analyses: concentrations	see (Mitigatio: pack)	Excel
		Mitigatio: excel	Base: center	see (Mitigatio: excel)	Excel
ASG	DVN	SDV/PFR	AMS	see (PFRS: excel)	Pylarkit/Excel
Cloud	DVN	AMS	see (Pylarkit: + base: column)	Quid: base: Image/pack	App: Hierarchy
Cloud	DVN	AMS	see (Base: column)	Quid: base: Image/pack	Pylarkit/Excel

Baptisée « Badminton Manager », cette plateforme est née de la rencontre entre l'exigence du sport de haut niveau et les standards du monde du jeu vidéo de management. Cette idée originale répondait à la nécessité de créer un outil numérique interactif permettant à l'ensemble des acteurs de la haute performance au sein de la Fédération française de badminton de collaborer autour d'un même environnement digital. L'outil devait proposer des accès différenciés selon les rôles et les besoins, et permettre la gestion aussi bien des données des résultats de compétitions et des confrontations internationales que des informations individuelles telles que la charge d'entraînement, les objectifs de saison ou l'accompagnement financier des athlètes.

En combinant la culture du jeu vidéo de management et la spécificité de nos données, nous ambitionnons de proposer la première plateforme fédérale centralisant de manière structurée l'ensemble des données de performance d'une fédération sportive française. Ce projet a pu être mené à bien grâce au soutien du SDH, à ses infrastructures et à ses services applicatifs (Métavideo, Athlète 360, PSQS, etc.), réduisant ainsi les risques liés à la réalisation technique et au déploiement.

Cette plateforme répond d'ores et déjà, et répondra encore davantage à l'avenir, aux besoins opérationnels et stratégiques de la performance quotidienne de nos athlètes, en particulier en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028, tout en garantissant la structuration pérenne de l'environnement numérique de performance de la FFBaD.

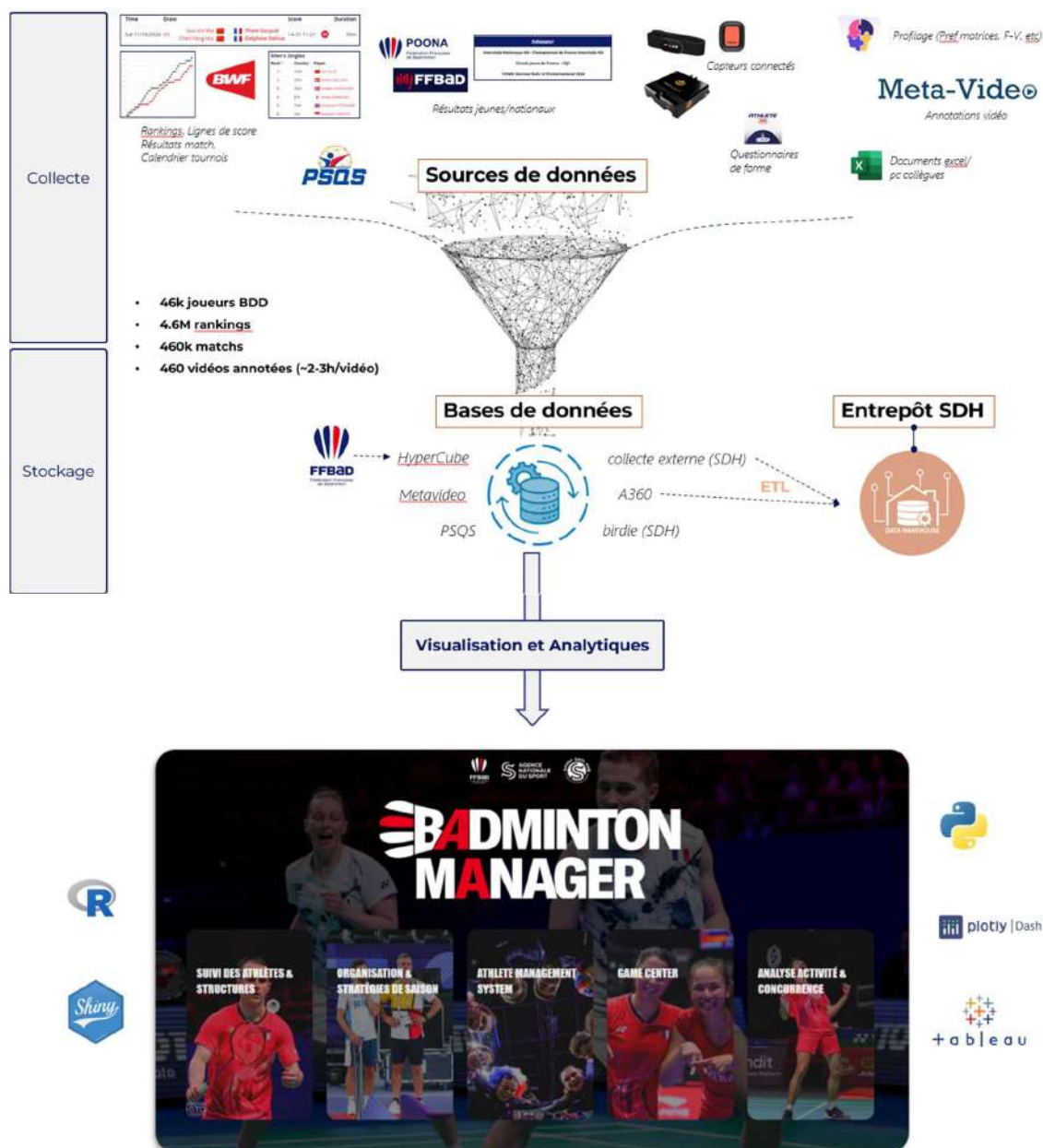


Figure 7 : Collecte, Stockage et Visualisation des données de la FFBaD : Badminton Manager

- Un nouvel environnement numérique organisé autour de 5 modules

Badminton Manager® est une plateforme web centralisant l'ensemble des données de performance et informations stratégiques de la FFBaD dans un environnement numérique unique. Cet outil interactif offre un accès rapide et simplifié aux informations clés, permet le croisement de multiples sources de données et propose une visualisation claire et dynamique des informations pertinentes pour le suivi et l'optimisation de la performance.

La plateforme s'articule autour de cinq modules principaux :

- Suivi des athlètes et des structures

Ce module constitue un véritable outil de pilotage sportif et administratif. Il regroupe les données administratives (PSQS), sportives (Plan de Performance Individuel – PPI), ainsi que le suivi des performances des athlètes et des structures : classements, trajectoires de performance, résultats en tournoi et en match, repères de performance. Il permet également d'obtenir un aperçu de l'état de forme des athlètes (ex : données A360) et de suivre les flux entre structures fédérales (PPF).

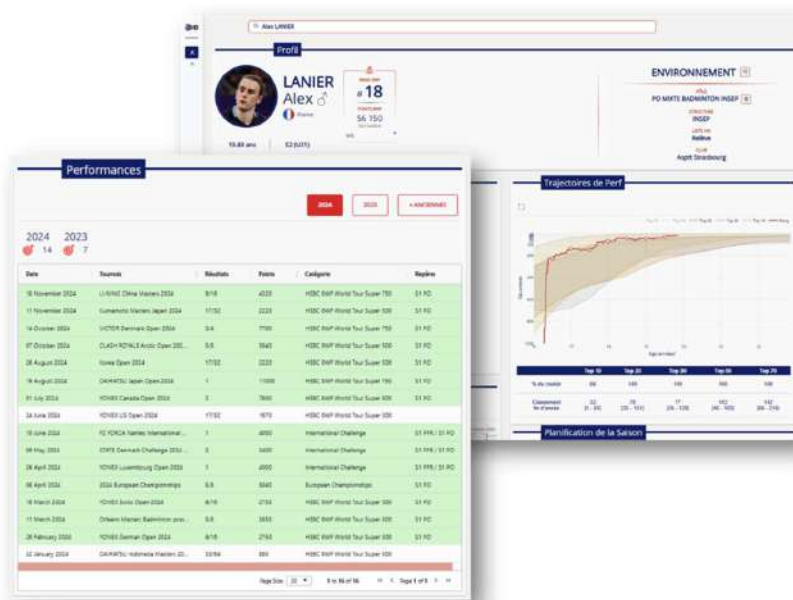


Figure 8 : Fiche athlète



Figure 9 : Fiche structure

- Organisation et stratégies de saison

Ce module met à disposition des entraîneurs un outil de planification de la saison. Il intègre un calculateur de points permettant de simuler des résultats en tournoi et d'estimer leur impact sur le classement mondial, ainsi qu'une fonctionnalité de comparaison des trajectoires de plusieurs athlètes ou paires.

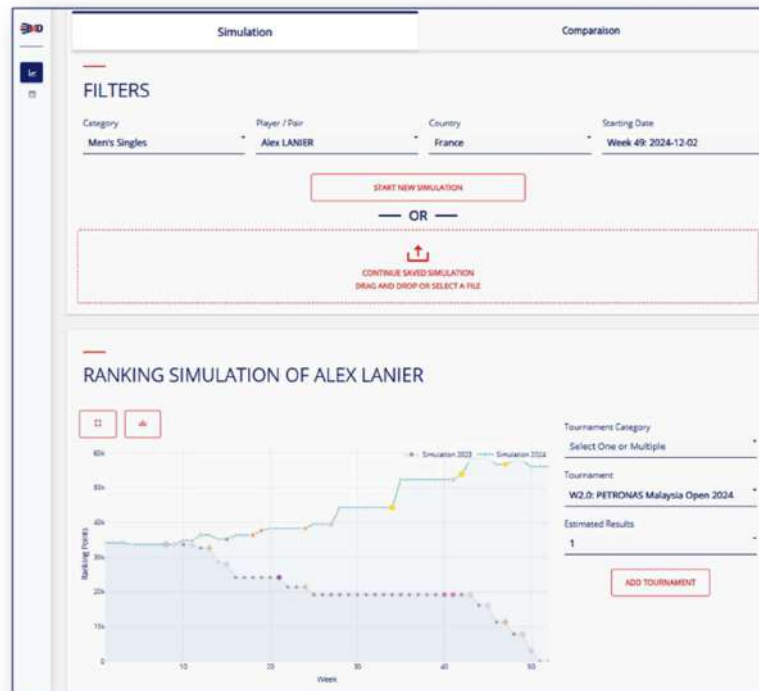


Figure 10 : module de simulation de saison

- Athlete Management System

Au cœur des interactions entre staffs techniques et supports, ce module permet le suivi de la charge d'entraînement et de compétition. Il donne accès aux états de forme des athlètes (questionnaires Athlète 360), à leurs données d'entraînement (accéléromètres, variabilité de la fréquence cardiaque, etc.), à l'historique des douleurs et blessures, au suivi des douleurs déclarées et recommandations des kinésithérapeutes (formulaires kiné A360), ainsi qu'aux évaluations et tests de profilage.



Figure 11 : tableaux de suivi de la charge d'entraînement

- Game Center

Ce module fournit des statistiques avancées issues de l'analyse vidéo de matchs internationaux. Il offre également aux entraîneurs la possibilité de visualiser des clips interactifs, filtrés selon différents critères, afin de préparer au mieux les rencontres.



Figure 12 : outil d'analyses statistiques et vidéo

- Analyse d'activité et concurrence

Ce dernier module regroupe les outils d'analyse de l'activité et de la concurrence. Il permet d'étudier la progression des joueurs et la densité compétitive à travers différentes analyses : trajectoires de performance des seniors, temps de passage, densités de tournoi, ratings (classement type Elo spécifique badminton), dynamiques de scores et de sets.

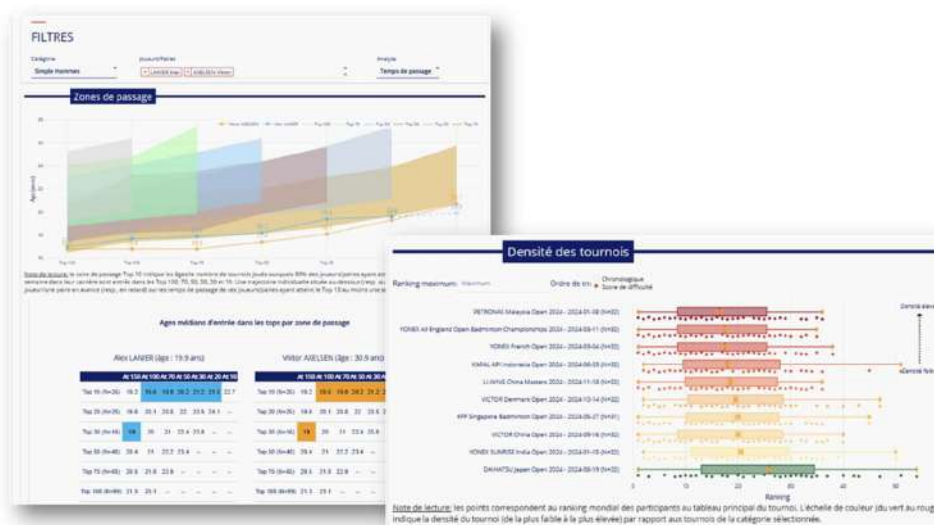


Figure 13 : analyses des temps de passage et des densités de tournoi

- Des données pour répondre à des besoins de terrain

Les données sont omniprésentes dans notre environnement de performance : les athlètes remplissent des questionnaires, portent des capteurs, réalisent des évaluations physiques à l'aide de technologies connectées, et leurs matchs sont systématiquement filmés puis analysés. Chacune de ces méthodes de collecte nécessite une adaptation constante aux profils des athlètes et des entraîneurs, aux temporalités et aux contraintes propres à la performance quotidienne, afin de transformer ces données en informations fiables et utiles pour la prise de décision.

Au-delà du suivi quotidien des sportifs, nous avons la responsabilité d'assurer la fiabilité de nos méthodes de collecte et d'analyse, de développer de nouveaux indicateurs spécifiques à notre discipline et de tester des protocoles et méthodes d'entraînement innovants. Pour cela, nous lançons chaque année, dans le cadre de stages d'étudiants de master en sciences du sport et de la donnée, des projets de recherche et d'ASP répondant à des besoins identifiés sur le terrain.

Parmi ces projets récents, on peut citer la mise en place d'un suivi innovant des charges mécaniques à l'entraînement et en compétition à partir d'accéléromètres ; l'analyse fine des schémas de service et de retour de service de toutes les paires de double mixte en préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 ; ou encore le test d'un protocole original d'entraînement à haute intensité, combinant des situations de stress hypoxique local et global pour optimiser la préparation des compétitions de référence.

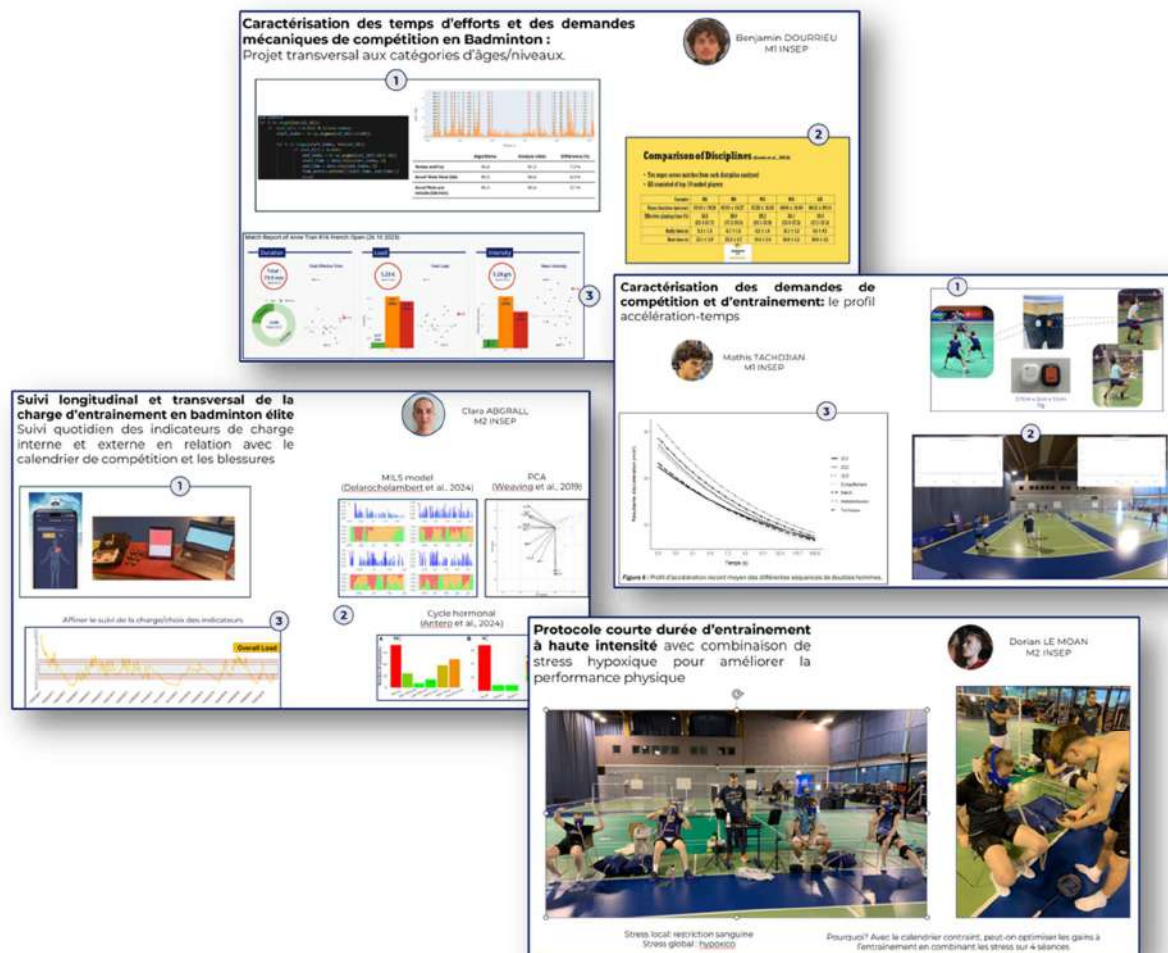


Figure 14 : quelques illustrations de projets sciences et data depuis 2023

À plus long terme, nous expérimentons également l'intelligence artificielle appliquée à l'analyse vidéo des matchs de badminton, afin d'estimer l'effort requis pour parvenir, à terme, à l'annotation automatique des séquences de jeu. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec des chercheurs de l'INSEP sur une thématique à fort enjeu pour l'avenir de notre discipline.

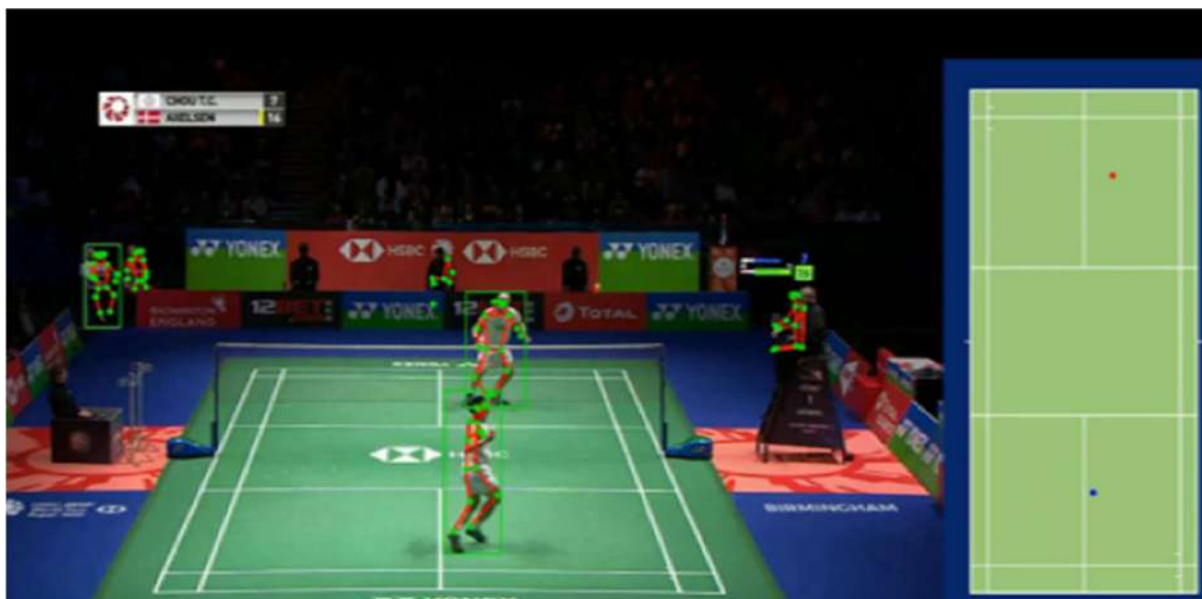


Figure 15 : détection automatique sur du simple homme via modèle IA

- Préparation et Bilan data des JO de Paris 2024

Nous avons mobilisé les données tout au long de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, principalement à travers l'analyse statistique destinée à la préparation des matchs, à la demande de l'entraîneur principal des doubles (voir Figure 16).

3rd Shot Areas – s1 Even



Figure 16 : analyses des patterns de 3^{ème} coup d'une paire concurrente en double mixte

À l'issue de la compétition, un bilan spécifique des JO de Paris 2024, s'appuyant sur l'exploitation des données, a également été réalisé par l'équipe data de la FFBAF en septembre 2024. Ce bilan a permis d'objectiver de nombreux éléments, facilitant ainsi la compréhension et l'interprétation des données de la compétition, au bénéfice de l'amélioration continue de la performance.





RAPPORT DE MATCH

Informations descriptives

Données issues de **BaDnet**

MATCH 23

Vendredi / 2025-03-14

ADAM Mahé
BOUNGNASENG Edgar

19 17
21 21

SH Ben 1 - Poulès - B Tr 1

29 min

Nombre rallyes
78

Set 1 : 40 rallyes
Set 2 : 38 rallyes

Rallies gagnés
46%

Set 1 : 48%
Set 2 : 45%

Indicateurs clés de performance physique

Données collectées à partir d'un capteur inertiel **Xsens Dot** (Movella, USA) échantillonné à 60Hz et porté au short durant le match.

Durée match
29 min
Set 1 : 15.3 min
Set 2 : 13.7 min

Temps actif
9.5 min
Set 1 : 4.8 min (32%)
Set 2 : 4.6 min (35%)

Volume total
356 UA (+19%)
Set 1 : 183 UA
Set 2 : 172 UA

Intensité moy.
9.6 ms⁻² (+2%)
Set 1 : 9.5 ms⁻²
Set 2 : 9.7 ms⁻²

Notes : les % en couleurs entre parenthèse indiquent une comparaison de l'indicateur par rapport à des données de référence de l'athlète (moyenne tournoi) : Bronze : <5% de la moyenne, Argent : entre -5 et 5% de la moyenne, Or : >5% de la moyenne du tournoi.

Le **volume de déplacement** correspond à la somme totale des accélérations et décélérations produites pendant le match. Plus cette valeur est grande, plus l'athlète a couvert le court et a réalisé des déplacements.

L'**intensité de déplacement** correspond à une intensité moyenne sur l'ensemble des rallies du match. Plus cette valeur est élevée, plus l'intensité globale du match est grande.

Intensités des actions

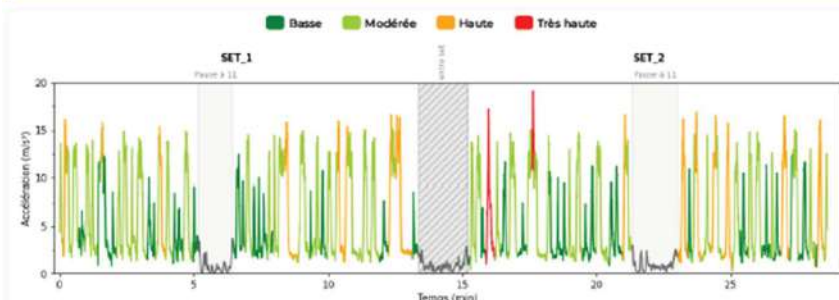


Figure 18 : collecte de données en compétition officielle par l'équipe ASP et data de la FFBaD et exemple d'un rapport de match créée à partir des données de capteurs et fourni à la famille du joueur.

- Un soutien du SDH et de l'ANS à consolider et à prolonger

Depuis le lancement du Plan de transformation du numérique (PTN), la FFBaD bénéficie du soutien précieux de l'Agence nationale du sport (ANS) et du Sport data hub (SDH) pour la mise en place opérationnelle de son nouvel environnement numérique de performance. Aujourd'hui, le pari de créer une plateforme centralisant l'ensemble des données de performance de la fédération est d'ores et déjà réussi.

Ce succès repose sur des choix structurants, notamment le recrutement en CDI d'un sport/data scientist, puis d'un second data scientist, ainsi que l'accueil annuel de stagiaires en sciences du sport et de la donnée. L'intégration de ces compétences au sein du staff du Pôle Olympique, dans un environnement propice au transfert vers le terrain et aux échanges avec les experts du badminton, a été un atout majeur.

En janvier 2025, la plateforme web Badminton Manager a été officiellement lancée auprès de l'ensemble des structures fédérales afin de garantir un accès aux outils développés par l'équipe data basée à l'INSEP. L'ambition est désormais de démocratiser l'utilisation de cet outil auprès des athlètes et cadres des structures fédérales (accession et excellence) au cours de l'année 2025.

Notre feuille de route pour le développement continu de la plateforme est ambitieuse. Nous visons à faire de Badminton Manager la première plateforme fédérale de référence, et un cas d'usage unique, en capitalisant sur l'ensemble des outils mis à disposition par le SDH, les infrastructures data (serveurs, bases de données) et les licences logicielles (Dash, Tableau, etc.). Dans cette perspective, il est essentiel de prolonger et de renforcer la collaboration avec le SDH et l'ANS, afin de consolider les acquis et de poursuivre l'innovation au service de la performance de la FFBaD.

2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029

Objectifs sur l'olympiade				
Simple homme	Simple dame	Double homme	Double dame	Double mixte
2 qualifiés en SH aux JO28 --> 2 joueurs dans le TOP 16 au ranking « race to Los Angeles » Remporter une médaille aux JO28	1 SD qualifié au JO28.	1 DH qualifié au JO28.	1 DD qualifié au JO28.	Remporter une médaille aux JO28
Pour notre top 3 participation au circuit BWF 1000 / 750 / 500 en y battant 75% du temps les joueurs du TOP 20 mondial. Augmenter les confrontations à l'entraînement avec des joueurs TOP 20 des meilleures nations mondiales. Pour les plus jeunes (U19), les regrouper sur le même centre d'entraînement quotidien (PFR) + Passage à l'Insep tous les trimestres + organiser un stage par semestre en Asie dans un centre d'entraînement national. Renforcer l'accompagnement des joueurs sur la dimension mentale à la performance.	La génération SD actuelle présente un potentiel pour entrer dans le TOP 30 au mieux (Trajectoire de perf de Badminton manager), il faut donc mettre un accent particulier sur les plus jeunes U17 et U15 présentant le plus gros potentiel en constituant un groupe SD que nous devrons suivre plus spécifiquement (Regroupement, Accompagnement en compétition, Formation continue des entraîneurs du quotidien, Stage en Asie, ...). Renforcer l'accompagnement des joueurs sur la dimension mentale à la performance.	Faire rentrer les U19 à fort potentiel sur l'Insep + organiser un stage par semestre en Asie dans un centre d'entraînement national. Renforcer l'accompagnement des joueurs sur la dimension mentale à la performance.	Recentrer les moyens sur les 2 ou 3 paires jeunes à potentiel. Renforcer l'accompagnement des joueurs sur la dimension mentale à la performance.	Pour notre top 1 participation au circuit BWF 1000 / 750 / 500 en y battant 50% du temps les joueurs du TOP 10 mondial. Pour notre top 2 participation au circuit BWF 1000 / 750 / 500 en y battant 50% du temps les joueurs du TOP 32 mondial. Augmenter les confrontations à l'entraînement avec des paires TOP 20 des meilleures nations mondiales. Renforcer l'accompagnement des joueurs sur la dimension mentale à la performance.
Ranking BWF 1 SH dans le TOP 5 2 SH dans le TOP 16 4 SH dans le TOP 32 2 médaillés aux CE (Finale + ½ finale) ½ de finale aux CM JO	Ranking BWF 2 SD dans le TOP 50	Ranking BWF 1 DH dans le TOP 20 2 DH dans le TOP 32 3 DH dans le TOP 50 Médaille tous les CE	Ranking BWF 1 DD dans le TOP 20 2 DD dans le TOP 50 Médaille tous les CE	Ranking BWF 1 DX dans le TOP 8 2 DX dans le TOP 32 3 DX dans le TOP 50 Médaille aux CE (Finale) ½ de finale au CM JO

- **Objectif sur la Paralympiade**

Championnat d'Europe 30/05 Octobre 2025 : ISTANBUL

Médaille d'OR : SH WH2, DH WH1/WH2, SH SL4, SH SU5, SD SU5, SH SH6

Médailles d'argent/bronze : SH WH1, SD SL3, SH SL3, SD SL4, XD SL3/SU5, SH SL4, SH SU5, SH SH6

Championnat du Monde 2026 : Bahreïn 7/14 Février

Médaille d'OR : SH SL4, SD SU5, SH SH6

Médailles d'argent/bronze : SH WH2, DH WH1/WH2, SD SL3, SD SL4, SH SU5, XD SL3/SU5

Championnat Europe 2027

Médaille d'OR : SH WH1, SH WH2, DH WH1/WH2, SH SL4, SH SU5, SD SU5, SH SH6

Médailles d'argent/bronze : SD SL3, SH SL3, SD SL4, XD SL3/SU5, SH SL4, SH SU5, SH SH6

Championnat du Monde 2028

Médaille d'OR : SH SL4, SD SU5, SH SH6

Médailles d'argent/bronze : SH WH2, DH WH1/WH2, SD SL3, SD SL4, SH SU5, XD SL3/SU5

Jeux Paralympiques Los Angeles 2028

Médaille d'OR : SH SL4, SD SU5, SH SH6

Médaille Bronze : SD SL3, DH WH1/WH2, XD SL3/SU5

3) Actions et moyens mobilisés

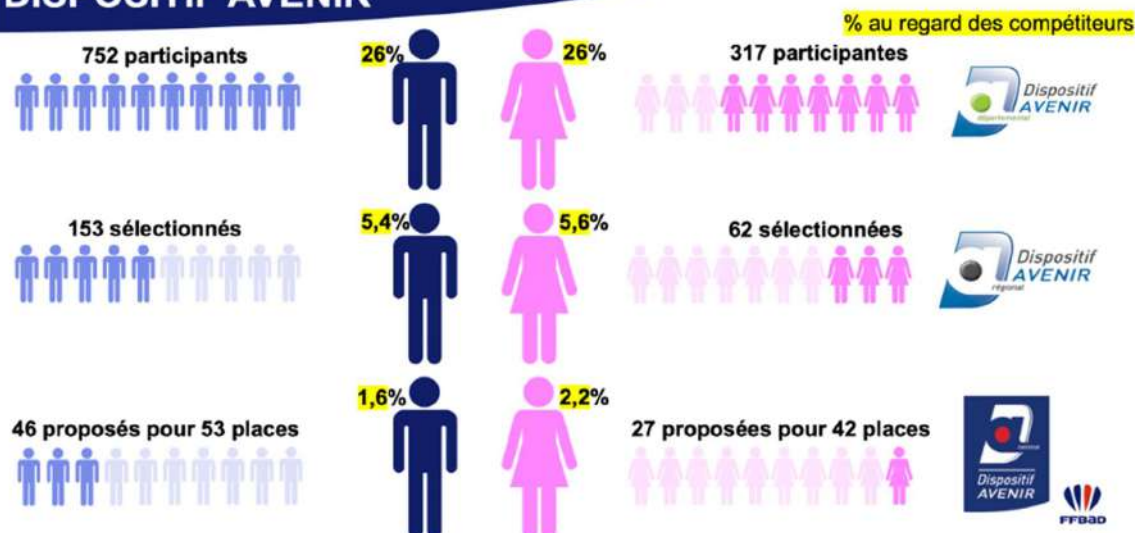
a) En badminton

- **Programme d'accession au haut niveau**
 - **Etape 1 : Le Programme d'accession territorial**
 - **Une détection précoce structurée depuis plus de 10 ans.**

En amont du Programme d'accession territorial, la FFbAd a mis en place un système robuste d'identification des jeunes à potentiel à travers le Dispositif avenir national (DAN), articulé en trois niveaux complémentaires :

- Dispositif avenir départemental (DAD) :
À travers des situations d'observation simples, les entraîneurs départementaux peuvent proposer des joueurs indépendamment des résultats compétitifs. Ce niveau a permis, sur la dernière olympiade, de faire passer plus de 1 000 joueurs U11 par les DAD. Néanmoins, la dynamique varie fortement selon les territoires.
- Dispositif avenir régional (DAR) :
Sous la responsabilité du cadre Pré-filière régional, les DAR permettent une évaluation affinée, intégrant des critères moteurs, cognitifs, mentaux et techniques. Ce dispositif régional mobilise environ 200 joueurs, offrant une photographie précise du vivier régional.
- Dispositif avenir national (DAN) :
Encadré par le responsable du Programme d'Accession National et les cadres de la DTN, ce regroupement national (1 semaine, filles puis garçons) sélectionne environ 70 jeunes (30 filles, 40 garçons) parmi les 13 200 licenciés U13, avec des évaluations complètes (profil araignée, tests physiques...). À l'issue, environ 20 joueurs intègrent le Suivi Avenir National 1ère année.

Le DISPOSITIF AVENIR



- Une étape d'accompagnement individualisé afin de guider le joueur et son entraîneur :
Le Suivi avenir national (SAN)

Chaque année, environ 20 joueurs U11 (1ère année) et 20 joueurs U12 (2ème année) bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Ils participent à trois à quatre stages annuels, visant à :

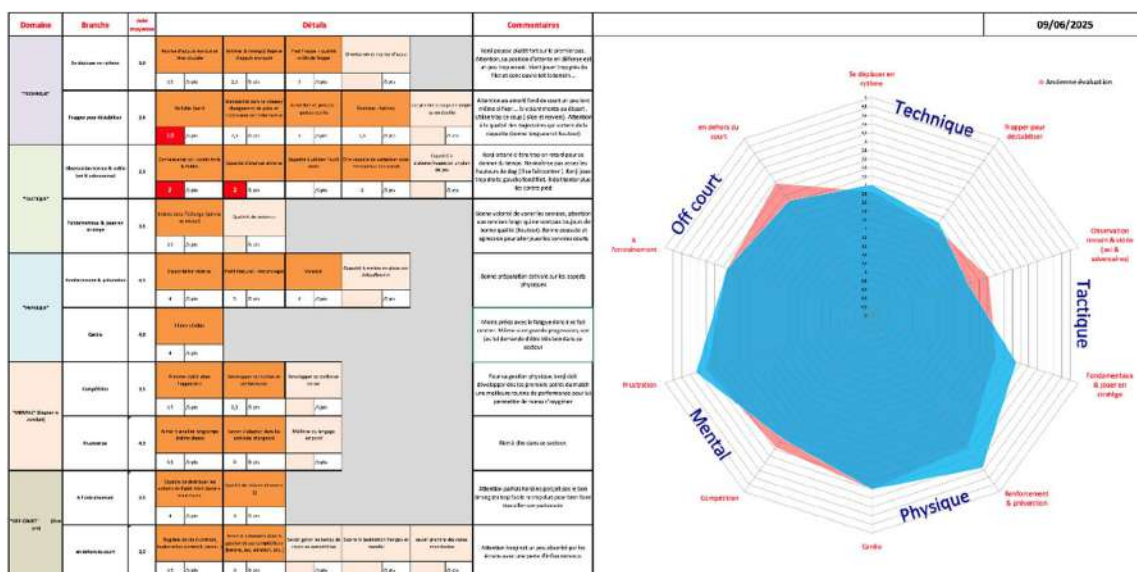
- Identifier les axes prioritaires de travail,
- Mettre en lien les objectifs avec la planification des semaines suivantes par des échanges avec chaque entraîneur identifié et le responsable du programme d'accession territorial,
- Évaluer les progrès à chaque regroupement.

Ce dispositif ne cherche pas la performance immédiate : la DTN ne valorise pas les résultats à cet âge, mais le développement des fondamentaux à long terme.



Action spécifiques pour le projet Simple dame :

Afin de favoriser, dès le plus jeune âge, l'émergence d'un vivier conséquent de joueuses engagées dans un projet de performance et sensibilisées aux facteurs déterminants de la réussite sportive, nous nous fixons pour objectif d'intégrer chaque année au minimum dix filles par catégorie d'âge au sein du programme.



- Une étape pour structurer son environnement afin d'apprendre à s'entraîner : **Les Clubs avenir**

L'identification ne suffit pas : la réussite au haut niveau impose une structuration territoriale cohérente autour du joueur. Le programme d'accession territoriale vise à organiser localement des conditions optimales de formation dès les catégories prioritaires du PFJJ (9-13 ans).

Le Club avenir est le premier maillon territorial du PPF.

Avec un réseau stabilisé au cours de la dernière olympiade à environ 60 Clubs Avenir (sur 2 000 clubs en France), ce dispositif repose sur deux critères fondamentaux :

- La présence effective d'un ou plusieurs joueurs identifiés à potentiel ;
- Une structuration technique validée par les référents PPF.

Un club sans joueur identifié par le Dispositif Avenir perd temporairement son label et sort du périmètre du PPF, soulignant la dimension vivante et exigeante du programme

Intégrer "les Classes Sports" au sein de notre dispositif Club Avenir. Afin d'accompagner l'ensemble de nos joueurs des Clubs Avenir inscrits sur la Liste 2 du Ministère chargé des Sports, la FFBaD souhaite prendre l'initiative sur ses bassins de formation en développant des Classes Sports en partenariat avec les établissements scolaires. Ces classes sports permettront d'aménager la scolarité pour favoriser un double projet (sportif et scolaire), dans la continuité de l'accompagnement vers les structures nationales avec les Pôles Espoirs.

Les objectifs des Clubs avenir peuvent se résumer par la capacité à :

- Proposer un encadrement diplômé qui s'appuie sur les Orientations tactico-technique de haut niveau (OTTHN) et le Parcours de formation du jeune joueur (PFJJ) diffusés par la DTN et utilisés transversalement dans les contenus de formation ;
- Bénéficier des créneaux d'entraînement et des installations dédiés (12 joueurs maximum) ;
- Participer à des compétitions ciblées du circuit national jeune (Brassage d'accession au CEJ et Circuit élite jeune [CEJ], Top Elite, ...) ;
- Accompagner les jeunes badistes dans leur adaptation à une pratique sportive hebdomadaire régulière et dans la construction des compétences nécessaires à la poursuite de leur parcours en Pôle espoir. ;
- Être un centre ressource pour les clubs de son territoire géographique.
 - Une étape de confrontation des acquisitions face à l'exigence internationale afin de s'évaluer **Le Collectif France avenir U13**

En complément de ce maillage de structures et de suivi individualisé, le collectif France U13 apporte une dynamique et une confrontation sur des styles de jeu différents. Les objectifs liés à ce Collectif U13 sont d'organiser le processus de détection et de suivi des jeunes potentiels du niveau local au niveau national.

Pour préparer la future entrée en compétition de haut niveau (8 Nations U15, Europe U15), un collectif France U13 est constitué chaque saison. Il participe à 3 ou 4 compétitions internationales pour :

- Apprendre à se confronter à des adversaires étrangers,
- Comprendre les codes et exigences du haut niveau,
- Travailler la gestion de l'acte compétitif dans une logique de progression.

Ces premières immersions marquent une étape essentielle vers une formation complète, intégrant les volets technique, tactique, mental et comportemental, en lien avec la réalité future du badminton senior international.

Les classes sportives au service de notre programme d'accession territorial

Les classes sportives constituent un levier de notre programme d'accession territorial. Elles doivent permettre d'articuler efficacement les exigences scolaires avec le volume de pratique sportive requis pour le développement de nos jeunes joueurs.

En référence à la circulaire **MENE2334358C du 15 décembre 2023**, publiée au **BO n°48 du 21 décembre 2023**, relative aux modalités d'aménagement scolaire favorisant le renforcement de la pratique sportive, notre démarche vise à accompagner de manière adaptée les élèves identifiés dans les groupes **P1, P2 et P3** à travers le **Parcours de Performance Fédéral (PPF)**.

Les aménagements scolaires, qu'ils concernent la gestion du temps de pratique, les périodes de stages ou les compétitions, sont des éléments déterminants pour assurer une progression harmonieuse entre le projet sportif et le parcours éducatif. La circulaire précise la distinction entre les groupes de sportifs concernés :

- **P1** : joueurs listés au niveau ministériel donc de fait facilement identifiable
- **P2** : joueurs inscrits dans le PPF soit en Pôle Espoirs ou en Club Avenir n'étant pas listé ;
- **P3** : Sportifs à **haut potentiel**, identifiés par la **Direction technique nationale**. Cette liste sera composée des joueurs identifiés sur le stage national de détection et/ou sur le circuit national jeunes dans les catégories B1 et B2.

Ainsi, notre stratégie dans la mesure du possible sera de développer en proximité des clubs Avenir des classes sports pour permettre des meilleures conditions d'entraînement et de récupération.

- **Etape 2** : Le Programme d'accession national
 - Une étape d'apprentissage et recherche de la performance :
Les Pôles Espoirs

Depuis maintenant deux décennies, les Pôles Espoirs de la FFBaD constituent un pilier fondamental de la performance française chez les jeunes. Cette structuration a permis d'obtenir des résultats réguliers sur la scène européenne, avec une augmentation notable du nombre de médailles et de titres.

Il y a plus de dix ans, la sortie des cadres d'État de la gestion directe des Pôles espoirs a permis un double bénéfice : une redéfinition de leurs missions vers d'autres priorités fédérales, et une montée en compétence des cadres de ligue dans le suivi et la coordination des structures. Dans le même temps, trois nouveaux Pôles ont vu le jour, portant leur nombre à neuf sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette densification et cette coordination à l'échelle régionale ont constitué une force pour développer notre niveau de jeu global et générer des performances européennes. Toutefois, pour viser désormais les exigences des podiums mondiaux en junior et dans le monde sénior, il est nécessaire de faire évoluer notre programme d'accession national.

Les ambitions de performance au niveau mondial exigent un renforcement des moyens humains et financiers, ainsi qu'une concentration plus ciblée de nos ressources sur un nombre restreint de sites. Il s'agira toutefois de préserver les acquis construits au cours des vingt dernières années. Ces évolutions sont essentielles pour affirmer durablement nos ambitions d'accès au plus haut niveau international. Cette transition implique la transformation et/ou la création de structures plus puissantes, en capacité de répondre aux exigences du badminton de demain.

Cette transformation ne peut pas être précipitée. Elle devra préserver les fondations solides de notre système actuel tout en intégrant des évolutions sur des éléments qui se sont révélées comme des freins au sein de nos Pôles Espoirs.

Ceci devra aussi se construire avec l'engagement des partenaires institutionnels (ligues, CREPS, Régions). L'objectif étant de tendre vers un modèle de Pôles d'Accession nationaux, dont la mise en œuvre opérationnelle est envisagée pour la rentrée 2027.

Le succès de cette évolution repose sur un rétroplanning rigoureux, avec une transition planifiée et partagée dès la saison 2025-2026. Ce calendrier devra permettre une appropriation partagée du projet, en lien étroit avec l'ensemble du territoire et des acteurs concernés.

Pour la nouvelle olympiade, l'objectif est de conclure des contrats de performance avec l'ensemble des ligues afin de formaliser les missions de chaque organe déconcentré. Toutes les ligues devront s'engager dans le programme d'accession territorial, en précisant clairement le rôle des comités départementaux et des Clubs Avenir pour assurer le renouvellement des joueurs mais également sur une stratégie en lien avec le badminton féminin.

Dans les ligues qui accueilleront un Pôle d'accession national, le contrat de performance comportera également un volet « accession nationale », détaillant les moyens mobilisés par les différentes instances. L'objectif global reste inchangé : garantir un parcours d'excellence cohérent, lisible et adapté aux enjeux internationaux, tout en restant ancré dans les réalités territoriales.

Durant les 3 prochaines saisons, les Pôles espoirs tel qu'ils sont identifiés dans le PPF 2019-2024 seront prorogés. Le cœur de cible de l'effectifs des joueurs et joueuses concernés restera les moins de 17 ans (M1 / M2 / C1 / C2) qui sont l'ossature des équipes de France U15 et U17 en préparation des compétitions de référence minime et cadet, ainsi que le devenir des effectifs des Pôles France Relève.

Les objectifs des Pôles espoir peuvent se résumer par la capacité à :

- Contribuer à la formation globale des sportifs sur les dimensions physiques, tactico-technique et psychologique en cohérence aux OTTHN et PFJJ pour développer les compétences d'un joueur de haut niveau en senior ;
- Acculturer les sportifs aux exigences du haut niveau et de la performance aussi bien sur le terrain que dans leur vie quotidienne ;
- Planifier, préparer et accompagner les badistes sur les compétitions ciblées du circuit national et international et alimenter les sélections U15 et U17 ;
- Animer le réseau des Clubs Avenir de sa ligue, participer à la formation continue des entraîneurs des sélections U15 et être un centre ressource pour l'ensemble des clubs de son territoire.

- Une étape de montée en compétence vers les performances européennes et mondiales :

Les Collectif France U15 et U17.

Les sportifs des 9 Pôles Espoirs représentent l'ossature des sélections nationales U15 et U17. Annuellement, un programme spécifique de préparation des compétitions de référence est mis en place.

Les objectifs liés au Collectif U15 sont de poursuivre le développement du niveau sportif des badistes français pour leur permettre de se confronter le plus tôt possible au circuit de compétitions internationales junior et, aussi, de renforcer la culture de la victoire en remportant des titres lors des compétitions de référence.

Néanmoins, dans les catégories U15 et, dans une moindre mesure, U17, les objectifs de résultats sont poursuivis en privilégiant le développement et l'ajustement des ressources mobilisées, afin de les aligner avec les exigences de la performance internationale à moyen terme. Ce sont ces leviers de développement qui font l'objet d'une attention prioritaire.

Pour encadrer ce collectif d'environ 24 joueurs.euses (12 filles et 12 garçons) et d'entraîneurs, le responsable national des U15 a la charge de proposer et de piloter le programme annuel en collaboration avec le responsable du programme d'accession national, qui comporte :

- La planification, l'organisation et l'encadrement de stages de perfectionnement réguliers, d'une compétition de préparation à la compétition de référence puis du Championnat d'Europe ou des 8 nations ;
- Le suivi des prestations et des résultats lors de compétitions de développement, des trois à six tournois CEJ, des championnats de France jeune et des tournois internationaux en France et à l'étranger, tout en respectant les orientations du PFJJ.

Chaque trimestre, la cartographie des compétences est actualisée afin d'évaluer les progrès réalisés. Cette photographie permet d'orienter les axes de travail à développer et d'alimenter le plan de progression individuel des joueurs U15-U17.



Action pour le projet Simple dame :

Convaincus qu'il existe aujourd'hui une rupture dans la progression des joueuses en simple dame entre 13 et 14 ans, nous avons identifié la catégorie U15 comme charnière dans leur développement. À cet âge, les jeunes filles expriment des besoins complexes et évolutifs : elles recherchent à la fois l'appartenance à un collectif fort, où le sentiment d'équipe et de solidarité est valorisé, et le besoin d'être reconnues individuellement en demandant une grande attention.

Aussi nous avons fait le choix stratégique de renforcer significativement l'encadrement technique du groupe U15 pour mieux accompagner cette dualité. Les jeunes athlètes doivent percevoir qu'elles ont la possibilité d'avoir un accès privilégié à un entraîneur national sans mettre à mal l'encadrement pour le reste du groupe. Nous avons également souhaité positionner une référente féminine au sein de l'encadrement, afin de renforcer les conditions favorables à l'échange. Au-delà de l'accompagnement sportif, la présence d'une entraîneuse pourra constituer un levier d'identification fort pour les jeunes filles. Cette formatrice peut jouer un rôle essentiel dans la continuité de leur parcours sportif et, pourquoi pas par la suite, leur ouvrir des perspectives nouvelles, notamment celle d'une trajectoire pour devenir entraîneuse de badminton.

Les objectifs du Collectif U17 visent à poursuivre le développement du niveau sportif des jeunes badistes français, afin de leur permettre de se confronter le plus tôt possible au circuit international senior, de commencer à engranger des points pour le classement mondial (clé d'accès aux tournois internationaux) et de renforcer la culture de la victoire en remportant des titres lors des compétitions de référence.

Pour encadrer ce collectif de 16 joueurs.euses (8 filles et 8 garçons) et d'entraîneurs, le Responsable national des U17 a la charge de proposer et de piloter le programme annuel, en collaboration avec le Responsable national badminton jeune, qui comporte :

- La planification, l'organisation et l'encadrement de stages réguliers, d'une compétition de préparation à la compétition de référence puis du Championnat d'Europe ou du 6 nations ;
- Le suivi des prestations et des résultats lors de compétitions de développement, du championnat de France junior et des tournois internationaux en France et à l'étranger tout en respectant les orientations du PFJJ.

Comme chaque saison, la cartographie des compétences « analyse 360 » est actualisée afin d'évaluer les progrès réalisés. Cette photographie permet d'orienter les axes de travail à développer et d'alimenter le plan de performance individuel.



Action pour le projet Simple dame :

Restant convaincus que, pour les joueuses engagées dans un projet de simple dame, il est essentiel avant 17 ans de proposer un suivi fortement individualisé, nous allons accompagner de manière spécifique celles qui ont démontré une progression significative.

Dans cette optique, nous mettons en place pour ces jeunes filles dans leurs Programmes de progression individualisés (PPI) des immersions au sein de nos structures nationales, telles que les Pôles France Relève et/ou le Pôle Élite à l'INSEP.

Ces moments d'immersion auront pour objectifs :

- D'aider les athlètes à élever leur niveau de jeu sur des séquences d'entraînement,
- De leur permettre de partager leur projet avec nos meilleures joueuses,
- De favoriser les échanges et retours personnalisés avec l'entraîneur national.

- **Programme d'excellence sportive**

- **Etape 3 : Pôle France relève / Rechercher la perf - Préparer le monde senior COLLECTIF U19**

Le cœur de cible des Pôles France Relève est constitué des badistes de moins de 21 ans (J1 / J2 / S1 / S2) qui seront l'ossature des équipes de France U19 préparant les compétitions de référence jeune et l'avenir du pôle olympique et des équipes de France Senior.

Pour pouvoir intégrer un Pôle France Relève, ces sportifs devront avoir réalisé au moins 1 repère de performance identifié pour leur âge et avoir participé à un stage en immersion au PFR afin d'évaluer les compétences spécifiques globales, le niveau maturité physique et le niveau d'engagement dans le projet de performance. A l'issue de ce processus, la commission nationale annuelle d'entrée/sortie des pôles validera le flux des joueurs.euses identifiés.ées.

Les objectifs du Pôle France Relève peuvent se résumer par la capacité à :

- Poursuivre la formation holistique des sportifs pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de performance en senior ;
- Organiser la mise en œuvre de l'ensemble des services d'optimisation incontournables à la réalisation de leur plan de performance individuel annuel ;
- Intégrer les stratégies et outils de monitoring au quotidien de l'entraînement mis à disposition par la Direction de la performance et le Réseau Grand Insep ;
- Planifier, préparer et accompagner les badistes sur les compétitions ciblées du circuit international ;
- Alimenter, superviser et encadrer les sélections U19, en collaboration avec le Responsable du collectif U19 ;

- Participer à l'animation du réseau des PE et à la formation continue des entraîneurs des sélections U17 lors des stages de préparation.

Pour se maintenir en PFR, un sportif a l'obligation d'avoir rempli les objectifs fixés dans son plan de performance individuel annuel en termes de progression (technique, tactique, physique, psychologique, rythme de vie, ...) et de niveaux de résultats en compétitions attendus, en corrélation avec la grille des repères de performance par âge.

A l'instar des collectifs U15 et U17, l'ossature du collectif U19 est composé principalement des badistes des Pôles France relève, ayant un programme sportif de préparation des compétitions de référence junior.

Les objectifs liés au Collectif U19 reste de poursuivre le développement du niveau sportif des badistes français dans le but d'intégrer régulièrement le circuit de compétitions international senior et, aussi, de renforcer la culture de la victoire en remportant des titres lors des compétitions de référence.

Pour encadrer ce collectif de 16 joueurs.euses (8 filles et 8 garçons) et d'entraîneurs, le responsable U19 a la charge de piloter le programme annuel U19 en collaboration avec les responsables des 2 pôles France Relève qui sont forces de propositions : Ce pilotage comporte :

- La planification, l'organisation et l'encadrement d'un stage et d'une compétition de préparation à la compétition de référence, d'un stage d'immersion en Asie et du Championnat d'Europe ou du Championnat du Monde ;
- Le suivi des prestations et des résultats lors de 2 compétitions de développement, du championnat de France junior et des tournois internationaux en France et à l'étranger.

Chaque saison, afin d'évaluer les progrès réalisés, la cartographie des compétences « analyse 360 » est mise à jour. Cette photographie contribue à orienter les axes de travail à développer à l'avenir et à intégrer dans le plan de performance individuel.

- **Etape 4 : Pôle olympique / Performer pour gagner**

COLLECTIF SENIOR & CERCLE HAUTE PERFORMANCE

Pour pouvoir ensuite intégrer un Pôle Olympique (PO), les sportifs devront avoir réalisé au moins 1 repère de performance identifié pour leur âge et participé à un stage en immersion au PO afin d'évaluer les compétences spécifiques globales, le niveau maturité physique et le niveau d'engagement dans le projet de performance. A l'issue de ce process, la commission nationale annuelle d'entrée/sortie des pôles validera le flux des joueurs.euses identifiés.ées.

Les objectifs du Pôle olympique peuvent se résumer par la capacité à :

- Organiser et planifier la pratique quotidienne les athlètes et piloter l'ensemble des services d'optimisation indispensable à la réalisation de leur plan de performance individuel annuel ;
- Intégrer les stratégies et outils de monitoring au quotidien de l'entraînement mis à disposition par la Direction de la performance et le Réseau grand Insep ;
- Préparer et encadrer les joueurs de l'équipe de France senior aux compétitions internationales de référence ;
- Planifier, préparer et accompagner les badistes sur les compétitions ciblées du circuit international
- Participer à l'animation du réseau des PFR et à la formation continue des entraîneurs des sélections U19 lors des stages de préparation et être un centre ressource pour l'ensemble des structures du PPF et des clubs accueillant au quotidien des sportifs de haut niveau.

Chaque saison, afin d'évaluer les progrès réalisés, la cartographie des compétences « analyse 360 » est mise à jour. Cette photographie contribue à orienter les pistes de travail à mettre en place à l'avenir et les intégrer dans le plan de performance individuel.

Pour se maintenir en PO, il y a l'obligation d'avoir rempli les objectifs fixés dans le PPI annuel en termes de progression (technique, tactique, physique, psychologique, rythme de vie, ...) et de niveaux de résultats en compétitions attendus, en corrélation avec la grille des repères de performance par âge.

Pour le Collectif senior, l'objectif est de mettre en place une véritable dynamique collective. Actuellement, le groupe est trop éclaté, ce qui limite la capacité à capitaliser collectivement sur les progrès individuels. Bien que les athlètes soient en concurrence et s'entraînent, pour certains, au quotidien sur des sites différents, un programme commun de préparation aux prochaines compétitions de référence sera instauré afin de renforcer la cohésion et l'efficacité du collectif.

b) En para-badminton

Nous conservons la trame de structuration du précédent PPF, en optimisant l'échelon accession afin de renforcer le travail de la base d'identification de joueurs.euses.

Des moyens humains et financiers sont mobilisés sur un nouveau groupe « cible » de développement afin de préparer la Relève.



Déclinaison de deux programmes et 4 étapes clefs

Programme d'accession au haut niveau

Etape #1 : Détecter/Identifier

Etape #2 : Accompagner les profils / Développer

Programme d'excellence :

Etape #3 : Préparer/Former

Etape #4 : Performer

- Programme d'accession au haut niveau

- **Etape 1** : Détecter / Identifier de nouveaux joueurs

GROUPE DEVELOPPEMENT

L'un des enjeux majeurs du développement de l'accès au haut niveau en parabadminton réside dans la capacité à accompagner les acteurs des territoires en mettant en œuvre les thématiques : accueillir, encadrer et animer le réseau local afin de fidéliser, développer et entraîner les nouveaux joueurs.

Objectif : Structurer la détection :

- Analyser les profils des sportifs performants et définir des stratégies de détection et de développement de profils ciblés ;
- Formaliser la stratégie fédérale et la communiquer vers l'ensemble des acteurs (clubs, comités, ligues, institutions partenaires pour faciliter son appropriation) ;
- Etablir un plan de recensement des structures locales accueillants la pratique du parabadminton (notamment pour les fauteuils) ;
- Réaliser un plan de communication sur la pratique du parabadminton.

Moyens : Diversifier les réseaux de détection :

- **Réseau fédéral :**
Les clubs, comités et ligues sont les premiers acteurs de proximité dans le travail de recrutement de nouveaux licenciés sur le territoire.
Les actions proposées par le réseau fédéral sont le 1^{er} levier d'accès à la pratique et donc de détection de nouveaux potentiels.
Favoriser le partage de bonnes pratiques sur le territoire pour favoriser la mise en place d'initiatives structurantes pour la pratique des joueurs les plus isolés (Stage régionaux, compétitions inclusives, ...).
Encourager les clubs à se recenser sur l'handiguide pour être visible/accessible aux potentiels nouveaux pratiquants.
Suivre les Championnats de France Parabadminton pour détecter les nouveaux profils.
- **Réseau de l'Armée :**
Maintenir le lien avec l'Armée et notamment le dispositif mis en œuvre par pour les blessés de guerre, la pratique d'un sport faisant partie du processus global de reconstruction pour un soldat.
Les militaires étant des athlètes avec un esprit de dépassement de soi reconnu, cette population de potentiel pratiquants est une cible riche pour le développement de la pratique du Parabadminton à conserver même si pour le moment, cela n'a pas encore permis d'attirer de nouveaux profils.
- **Réseau paralympique :**
Continuer de participer aux journées « La relève » organisées par le CPSF et assurer un suivi des profils repérés.
- **Réseau des personnes de petites tailles :**
Poursuivre l'identification ciblée de potentiels joueurs SH6.
Les personnes de petite taille sont une catégorie très faiblement représentée à l'échelon national. En revanche, depuis la mise en place de notre action, nous sommes passés d'aucune féminine à 2 joueuses de moins de 18 ans aux championnats de France dont une classifiée BWF.
- **Centre de rééducation / Hôpitaux de jour :**
Après une grave blessure ou accident, le sport fait partie des axes forts de la réadaptation pour une personne passant par un centre de rééducation.
Un travail avec le secteur Développement de la fédération a permis de développer un programme de mise en lien des Centres de rééducation avec des club affiliés de Badminton pour offrir une pratique adaptée aux potentiels nouveaux joueurs sortant de ces structures. Ce dispositif appelé "Impulsion Para-bad" doit être pérennisé et développé pour étoffer la base de pratiquants.

Valider l'identification :

○ **Classifier :**

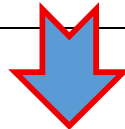
Organiser une pré classification lors des championnats de France, du circuit para-badminton et des autres actions nationales facilitant la pré classification (Stages et regroupement nationaux).

La confirmation des classifications internationales intervient lors d'un tournoi BWF.

○ **Faciliter la classification :**

- Accompagner la réalisation du dossier médical de classification.
- Mobiliser le réseau de classificateur nationaux pour avoir un 1^{er} avis.
- Vérifier cet avis en invitant le joueur à se faire classer lors d'un tournoi international.
- Soutenir la démarche en mobilisant les possibles financements externes (Exp. bourse classification CPSF et BWF).

MOYENS : DÉTECTION		
Regroupements	Compétitions	Evènements
Initiatives locales (stages, regroupement, compétitions inclusives) Stages nationaux du collectif développement	Compétitions locales de badminton ou inclusives selon le handicap Compétitions sport partagé de l'UNSS Circuit para-badminton	Journées de détection avec le réseau du CNSD Journées promotionnelles UNSS sport partagé Journées « La relève » du CPSF Journées promotionnel handicap et sport



Il est nécessaire de développer une stratégie d'accompagnement des joueurs à potentiel en s'appuyant sur un projet partant de l'identification du joueur jusqu'à sa plus haute performance.

● **Etape 2 : Accompagner et développer les profils du GROUPE CIBLE AMBITION 2032.**

La reconnaissance des acteurs et des structures passe par un accompagnement de ce premier échelon de construction vers la performance et un accompagnement financier de la structure dans son engagement.

La structure du programme d'accès au haut niveau est le groupe cible abritant un projet d'accession. Elle regroupe le ou les potentiels détectés des différentes catégories de handicap. Il est le premier étage dans le projet de performance fédérale.

Le responsable de ce groupe cible planifie et programme sur l'année le parcours du(des) joueurs identifiés dans ce premier échelon vers le haut niveau

Ce groupe est aussi un bassin de recrutement pour l'étape supérieure vers le collectif Accession à la performance. La pertinence de ce groupe sera évaluée sur les résultats obtenus, sa capacité à alimenter le collectif "Accès à la performance" et les actions de détection/recrutement proposées visant à un élargissement du vivier de joueurs Para sur son territoire.

La planification et la programmation ainsi que l'entraînement sont assurés par un entraîneur référent au sein du club, en lien avec le responsable national de la détection Para

Objectif du sportif : Structurer sa pratique, accéder au haut niveau à moyen terme.

Objectifs du Groupe cible Ambition 2032 peuvent se résumer par la capacité à :

- Repérer, former et alimenter le collectif Accès à la performance
- Permettre aux sportifs d'augmenter leurs capacités d'entraînement hebdomadaire
- Être reconnu pour son rôle dans la structuration nationale
- Favoriser le travail d'équipe entre l'entraîneur du club, le responsable de la détection et tout autre cadre national alimentant la réflexion autour du projet commun.

Moyens mis en place pour le Groupe cible Ambition 2032 (Liste validée par le responsable national, identifiant les joueurs détectés présentant un potentiel) :

Axe 1 : Aider les joueurs identifiés dans leurs organisations sportives :

- Evaluer le projet de vie du sportif : environnement socio-professionnel, personnel et médical ;
- Identifier un club ressource pour l'entraînement au quotidien répondant au cahier des charges ;
- Identifier des acteurs de proximité pour le suivi de son entraînement ;
- Faciliter la mise à disposition de créneaux d'entraînement pour les joueurs identifiés du collectif ;
- Faciliter la pratique compétitive (Championnats de France, circuit de compétitions badminton ou para-badminton, compétition internationale à titre personnel, ...) ;
- Echanger avec les entraîneurs de proximité pour déterminer les axes prioritaires de travail et évaluer la progression.

Axe 2 : Se préparer et participer aux compétitions internationales

- Suivre les joueurs à potentiel et créer une dynamique de groupe :
Organisation de 3 à 4 stages nationaux du Collectif Ambition 2032.
Ces stages seront l'occasion d'assurer un suivi plus précis et évaluer la progression des joueurs durant la saison.
Animer ce groupe en proposant des visios sur des thématiques structurant leur démarche d'accès vers le haut niveau.
Prendre part collectivement à des compétitions nationales Para ou valides selon les profils en présence du responsable national.
Être intégré en immersion au sein du pôle ressource Para (pôle France) afin d'évaluer plus précisément le potentiel du joueur durant des semaines complètes.
- Découvrir la concurrence internationale :
Participer au circuit BWF correspondant à son niveau de pratique (Grade 2 Level 2 ou 3).
Présence sur le circuit du responsable détection/relève pour faciliter l'intégration, la compréhension du fonctionnement à l'international et guider vers la pratique performance.

GROUPE CIBLE AMBITION 2032		
Quotidien	Regroupements	Compétitions
Entraînement mis en place par la structure de proximité.	Stages nationaux du Collectif. Immersion sur le Pôle national.	Championnats de France para-badminton ; Interclub ou tournois national ; Circuit BWF Grade 2 ou 3.

- **Programme d'excellence sportive**

- **Etape 3** : Former et préparer à la performance de demain / **COLLECTIF AMBITION 2028**

Objectif : Ce programme consiste en la préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Il concerne les sportifs inscrits en listes de haut niveau et comprend l'organisation et structuration de l'élite sportive (encadrement, moyens, espaces d'entraînement, ...).

Moyens mis en place pour le Groupe cible Ambition 2028 :

Axe 1 : Définir et formaliser le projet du joueur

- Définir un projet vers la performance :
Formaliser les engagements de chacun pour mettre en place un projet vers la performance.
Valider le projet de performance du joueur et son accompagnement quotidien au moyen d'une convention (Plan performance individuelle, fortement recommandé)
- Structurer l'entraînement quotidien :
S'assurer de conditions d'entraînement permettant au joueur de s'exprimer à l'international.
Echanger régulièrement entre le staff national et l'entraîneur/staff référent du joueur appartenant au groupe Accès à la performance.

Axe 2 : Regrouper les meilleurs profils au niveau national

- Organiser des stages nationaux couplés avec le Collectif Performance 2028 selon les périodes.
- Faciliter des stages intra catégories à l'international pour étoffer les niveaux d'opposition spécifiques à sa discipline (Ex : Stage WH/ Stage SH6, SL3)

Axe 3 : Se confronter à la concurrence internationale

- Accompagner le collectif en compétition sur la scène internationale
- Prise en charge partielle de compétitions pour faciliter la mise en place du projet
- Valoriser la performance en finançant les tournois avec résultats significatifs (individualisation annuelle des critères de résultats selon les joueurs)

COLLECTIF AMBITION 2028		
Quotidien	Regroupements	Compétitions
Entraînement quotidien ; Mise en place d'action d'optimisation de la performance ; Organisation socio professionnelle.	Stages nationaux du collectif ; Stages internationaux en immersions.	Championnats de France parabadminton ; Interclubs ou tournois ; Circuit BWF Level 1 ou 2.

- **Etape 4** : Préparer la performance du **COLLECTIF PERFORMANCE 2028**

Objectif du sportif : Préparer la performance de Los Angeles 2028

Moyens mis en place pour le Collectif performance 2028 au Pôle France Para ou en Cellule performance :

- Identifier les potentiels joueurs Paralympiques constituant le collectif Performance 2028 :
Afficher des critères ambitieux mais réalistes pour appartenir au collectif visant une qualification et une performance aux prochains jeux Paralympiques.
- Constituer une équipe de France représentant un potentiel de médailles sur les événements de référence :
Communiquer les chemins de sélection ;
Fixer des critères de sélection ambitieux, répondant à cet objectif de performance ;
Paralympique pour permettre aux joueurs de s'y préparer.
- Préparer au quotidien le collectif Performance 2028 :
Renforcer la synergie des acteurs au service du projet du joueur.

Un plan de performance individualisé est formalisé avec chaque joueur identifié dans le collectif Performance 2028.

Ce **plan de performance individuel** discuté entre le staff quotidien et le staff national reprend l'ensemble de la stratégie de préparation de la saison : axes prioritaires de développement, planification de la saison, volume d'entraînement, moyens, accompagnement, évaluation et engagement du joueur.

Suivi/accompagnement régulier des programmes individuels par le staff national en lien avec le staff du joueur identifié.

Intégration de l'entraîneur référent au staff du collectif (stages, compétitions) pour faciliter les échanges, et le partage de compétences autour du projet du joueur.

Mise en place d'action d'optimisation des différents facteurs de performance selon les besoins identifiés dans le programme individuel en s'appuyant sur les ressources nationales ou locales (maison de la performance).

Mise en place d'un outil de suivi à distance de l'entraînement, évaluation de la charge (Athlète360).

Formaliser un contrat d'engagement mutuel avec chaque sportif, son staff quotidien et national au travers du PPI.

Faciliter la mise en concurrence et le travail spécifique à la discipline :

- Organiser des stages nationaux du collectif Performance ;
- Organiser des stages internationaux spécifiques à la catégorie (Asie, Europe selon les catégories) ;
- Evaluer les processus d'entraînement et la potentialité de performance Paralympique ;
- S'appuyer sur le plan de performance individuel pour évaluer et réajuster les actions ;
- Evaluation initiale, déterminations d'axes prioritaires et des critères d'évaluation ;
- Faciliter la recherche de contrat aidés / CIP / CI en s'appuyant sur le réseau d'accompagnement socio professionnel (ANS / Etablissements / Maison de la performance / Fondation / ...).

COLLECTIF PERFORMANCE 2028		
Quotidien	Regroupements	Compétitions
Entraînement bi quotidien Stabilisation socio professionnelle Actions d'optimisation de la performance individualisées	Stages nationaux du collectif performance Immersion internationale Stage intra catégorie de classification	Championnats de France Parabadminton Interclub ou tournois Circuit BWF Grade 1 ou 2 (Level 1 et 2)

EXCELLER : JOUEURS(EUSES) DE LA CELLULE PERFORMANCE 2028

Les joueurs.euses identifiés ayant réalisé des performances sur compétitions mondiales sont membres de la « cellule perf 2028 » de l'ANS pour lesquels une attention et un accompagnement encore plus fin est proposé pour répondre aux besoins du projet vers l'obtention des nouvelles médailles.

Une relation étroite est construite avec les acteurs de l'accompagnement quotidien de ce projet pour permettre au joueur d'être dans les meilleures dispositions de préparation jusqu'à Los Angeles.



- Accompagnement individualisé via le PPI avec un appui de proximité grâce aux services des établissements des MRP concernées ;
- Priorisation socio professionnelle afin d'assurer une situation stable pour le joueur ;
- Recherche de solutions adaptées pour l'opposition au quotidien ;
- Priorisation d'accompagnement de l'entraîneur référent sur les compétitions internationales ;
- Renforcement de la situation du référent pour s'assurer de son engagement dans la mise en œuvre du projet.

Deux structures correspondant au programme d'excellence.

- **Pôle France Para** (centre ressource national Para) accueillant les profils performance 2028 et Ambition 2028 prioritairement.
- **Cellule Performance 2028** / Collectif performance et Ambition 2028 (dont les joueurs de la cellule perf ANS).

La première structure du programme d'excellence est le **pôle France Para Badminton**.

Cette structure organise la dynamique d'entraînement de joueurs et joueuses identifié(e)s dans les collectifs perf et Ambition 2028 en respectant le cahier des charges. Certains profils 2032 pourront être intégrés selon la potentialité.

Elle vise à préparer la performance de demain, vers des expériences internationales que ce soit en stage ou en compétitions.

C'est une étape essentielle dans le processus de préparation au haut niveau.

Le responsable de cette structure planifie et programme sur l'année le parcours des joueurs en fonction des objectifs fixés (scolaires et sportifs) mais il doit également continuer à les former à la culture du haut niveau.

L'encadrement de la structure est assuré par un entraîneur référent diplômé d'Etat qui assure en complément de sa mission d'entraînement, la coordination globale du projet identifié au sein de la structure.

Objectif du sportif : accéder à la performance

Objectif de la structure :

- Mise en place d'accompagnement individualisé respectant les orientations fédérales au travers de la définition et du suivi d'un projet de performance individuel annuel.
- Repérer, former et alimenter le collectif Performance 2028
- Permettre aux sportifs d'augmenter leurs niveaux de performance et préparer les échéances internationales
- Favoriser le travail d'équipe entre l'entraîneur responsable de la structure, son adjoint, le staff d'optimisation de la performance, la responsable du projet de performance et tout autre cadre alimentant la réflexion autour du projet commun.

Les autres structures du programme d'excellence sont **les Cellules Performance 2028** :

Cette structure organise la dynamique d'entraînement de joueurs et joueuses identifié(e)s dans le collectif Performance et Ambition 2028 en respectant le cahier des charges.

Structure flexible, elle est implantée là où un projet de performance est validé et soutenu par la fédération. Elle peut être implantée au sein d'un établissement du réseau MJS ou un club répondant aux exigences de la préparation de haute performance.

Elle vise à préparer la performance aux prochaines compétitions de référence.

Le référent de cette structure planifie et programme sur l'année le parcours des joueurs en fonction des objectifs fixés (scolaires et sportifs) mais il doit également continuer à les former à la culture du haut niveau.

L'encadrement de la structure est assuré par un entraîneur référent diplômé d'Etat qui assure en complément de sa mission d'entraînement, la coordination globale du projet du joueur identifié

Objectif du sportif : Remporter des titres sur les compétitions de référence

Objectif de la structure :

- Mise en place d'accompagnement individualisé respectant les orientations fédérales au travers de la définition et suivi d'un projet de performance individuel annuel ;
- Repérer, former et alimenter le collectif Performance 2028 ;
- Permettre aux sportifs d'augmenter leurs niveaux de performance et préparer les échéances internationales ;
- Favoriser le travail d'équipe entre le référent du projet, le staff d'optimisation de la performance, la responsable du projet de performance et tout autre cadre alimentant la réflexion autour du projet commun.

4) Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Périodes d'évaluation :

Cette évaluation sera mise en place à mi-mandat (Fin 2026) puis à la fin de l'olympiade et paralympiade (Fin 2028) en nous appuyant sur les outils de la Méthode orfèvre. Lors de ces différents rendez-vous, nous associerons des personnes ressources de l'ANS, de la Direction des sports et des pôles métiers de l'Insep.

- Résultats sportifs :

Un regard particulier sera fait sur l'évolution des résultats en compétitions de référence au niveau européen et mondial, ainsi que sur les tournois internationaux du World tour.

L'objectif est bien de devenir ou de rester la 1^{ère} nation européenne et de remporter systématiquement des médailles mondiales en catégorie junior / senior.

En cohérence avec le tableau page #37, la régularité de nos résultats en compétitions de référence et en tournois du World tour doit nous permettre d'atteindre les objectifs de niveau du ranking mondial.

- Sportifs :

Le Plan de performance individuel est un outil central dans l'évaluation de la progression de l'ensemble des sportifs du PPF. Aussi il est important de mesurer la progression :

- Taux d'utilisation des PPI au niveau national / Population cible ;
- Taux d'évolution des PPI sur les différentes dimensions de la performance (Résultats compétition / Style de jeu / ...) / Population cible ;
- Taux d'évolution des PPI sur les différentes dimensions de la performance (Résultats compétition / Style de jeu / ...) / Par collectif national (Senior / U19 / U17 / ...) ;

- Structures :

Respect des cahiers des charges.

Analyse des Flux annuels des sportifs vers les collectifs nationaux, les équipes de France et les structures supérieures ;

Taux d'utilisation et taux d'évolution des PPI sur les différentes dimensions de la performance (Résultats compétition / Style de jeu /...);

Analyse qualitative individuelle annuelle de l'évolution des PPI sur les différentes dimensions de la performance (Résultats compétition / Style de jeu /...).

- Encadrement technique :

La formation continue des entraîneurs du PPF est un axe fort de la montée en compétences des différents intervenants et un outil facilitant l'acculturation de notre démarche de construction de la performance de très haut niveau. Aussi notre évaluation du dispositif de formation continue proposé portera sur :

- Taux de suivi des publics cibles des CA / PE / PFR / PO
- Augmentation de la présence d'entraîneure au sein des staffs techniques des structures du PPF et des collectifs nationaux.

PARTIE OPÉRATIONNELLE

Dans cette partie, la fédération présente la déclinaison opérationnelle (des dispositifs décrits dans la partie stratégique) notamment concernant :

1) Les critères de mise en listes ministérielles

- Liste des sportifs de haut niveau, espoir et collectifs nationaux

ELITE	Badminton	Para-badminton
	JO TOP 8 CM individuel TOP 8 CE individuel TOP 1	<u>Disciplines des JP</u> JP TOP 4 CM TOP 4
SENIOR	Badminton	Para-badminton
	JO de 9 à 16 CM individuel de 9 à 16 CM équipe TOP 4 CE individuel de 2 à 4 CE équipe TOP 1 Ranking senior à l'issue du chpt du monde Simple TOP 32 Double TOP 16	<u>Disciplines des JP</u> Qualifié aux JP CM de 5 à 8 CE TOP 2 Ranking senior à l'issue du chpt du monde Simple ou Double TOP 8 <u>Badminton sourds et malentendants</u> Deaflympiques & CM TOP 4 CE TOP 2
RELEVE	Badminton	Para-badminton
	U23 Ranking senior à l'issue du chpt du monde Simple TOP 50 Double TOP 32 U21 Ranking senior à l'issue du chpt du monde Simple TOP 100 Double TOP 50 CM U19 individuel TOP 8 CM U19 équipe TOP 3 CE U19 individuel TOP 3 CE U19 équipe TOP 1 CE U17 individuel TOP 3 CE U17 équipe TOP 2 6 nations U17 TOP 2 6 nations U17 équipe TOP 1 Sportifs U21 à haut potentiel identifiés dans le couloir de performance ANS	<u>Disciplines des JP</u> U25 ou - de 3 ans dans la discipline après classif. internationale → CM de 9 à 16 CE de 3 à 8 (Si tableau de plus de 16 joueurs) CE de 3 ou 4 (Si tableau de moins de 16 joueurs) Ranking senior à l'issue du chpt du monde Simple ou Double TOP 9 à 16 <u>Badminton sourds et malentendants</u> U25 ou - de 3 ans dans la discipline après classification Internationale → Deaflympiques & CM de 5 à 8 CE de 2 à 4
COL. NAT.	Badminton	Para-badminton
	Joueurs.es anciens SHN encore en activité Sélectionnés.es en équipes de France Senior, U19 ou U17 Partenaires d'entraînement du Pôle olympique et des 2 pôles France relève	<u>Disciplines des JP</u> Sélectionnés.es en équipes de France Joueurs.es « Groupe cible 2032 » Partenaires d'entraînement <u>Discipline non JP*</u> Joueurs.es médaillés.ées au CM ou CE
ESPOIR	Badminton	
	CE U15 individuel TOP 3 8 nations U15 par équipe TOP 1 Top 4 en Simple et en Double des CF U15 et des CF U17 25 meilleurs.es potentiel.les du Suivi avenir national (SAN)	

- **Liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau** (Source Michel GOUTTE, Responsable de la Commission des officiels techniques)

Les critères de mises en liste pour les arbitres et juges arbitres de haut-niveau de la FFBaD sont :

- o Être un officiel technique « badgé » continental ou mondial et être en activité ;
- o Avoir au minimum 6 jours de compétition (déplacement compris) comptabilisés par an entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année au 31/12.

Les compétitions comptabilisées sont :

- o Les Tournois majeurs et de grade 1 ciblés par la BWF (Règle GCR 6.1 dont les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats continentaux, ...) OLY et PARA hors compétitions vétérans ;
- o Les tournois BWF de grade 2 OLY (World tour 750 et 1000) et Level 1 PARA.

2) La convention fédération/sportif de haut niveau

Annexe 2

3) Les modalités du suivi socioprofessionnel

- Missions du référent du suivi socioprofessionnel

d'État est missionné pour assurer la coordination générale de l'accompagnement et pour gérer l'emploi, la reconversion et le financement des formations. Le responsable du Pôle Olympique est quant à lui positionné à 40% pour assurer l'accompagnement de la stratégie de formation des joueurs. Le suivi des joueurs est géré entre ces 2 cadres et les ressources des MRP et établissements accueillant nos structures.

- Stratégie et priorisation de l'accompagnement

Le suivi socio professionnel vise à apporter un accompagnement équitable et différencié à l'ensemble des SHN, selon leurs profils et les priorités. Pour cela, le responsable du suivi socio professionnel :

Veille et partage les informations à tous les publics du haut niveau ;

- o Met en réseau les différents acteurs nationaux et locaux (ANS, RRHP, Insep, Creps, Universités, Fondation du sport français, ...) ;
- o Accompagne et facilite à la mise en place de CIP/CAE pour les AJHN ;
- o Accompagne en appui avec l'aide des acteurs locaux le public Relève en Pôle France Relève ou hors Pôle ;
- o Individualiser au maximum le suivi des joueurs du Pôle Olympique et des joueurs SHN identifiés en structure et/ou organisation individuelle ;
- o Priorise l'accompagnement individualisé des athlètes du cercle de la haute performance ANS.
- o Les joueurs identifiés cercle HP ou proche seront prioritairement proposés aux dispositifs d'état permettant la stabilisation de leur situation socio professionnelle selon leur profil (CIP/CAE, Emplois ANS, AFDAS).
- o Une attention particulière sera accordée pour optimiser la mise en œuvre de leur projet de formation en lien avec leur stratégie de préparation Olympique ou Paralympique, en déployant tous les moyens nécessaires : dispositif nationaux, locaux, aides fédérales à la formation, aides personnalisées.

Ces différentes étapes d'accompagnement s'appuient sur les démarches suivantes :

- o Entretiens individualisés de positionnement des SHN pour définir une stratégie de formation en lien avec le projet sportif ;
- o Développement de l'offre de formation en EAD adapté ;

- Mise en place de conventions d'insertion professionnelles (CIP) pour les sportifs en situation d'emploi ;
- Pour les joueurs en formation, renforcement des relations avec les responsables pédagogiques pour la mise en place d'aménagements d'études spécifiques (Le cas échéant en lien avec les référents des structures du PPF ou les RRHP) ;
- Compenser la prise de congés sans solde pour les joueurs SHN ne pouvant bénéficier de dispositifs d'aide à l'emploi ;
- Recherche de solutions d'aménagement d'emploi en s'appuyant sur les dispositifs nationaux (Enseignant SHN, Armée, poste Insep, ...) ;
- Appui sur le dispositif aide à la professionnalisation SHN de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour sécuriser le parcours des joueurs identifiés ;
- Relations avec le département de suivi du SHN en structures du PPF et MRP ;
- Relai sur le dispositif des retraites ;
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) ;
- Suivi des dispositifs ministériels ;
- Entretien et développement du réseau ministère, ANS, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

- Aides personnalisées

Les aides personnalisées sont mobilisées pour soutenir socialement les SHN. Elles sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

- Aides sociales
Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an.
Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats, ...
- Frais de formation : Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences, ..., se font uniquement sur justificatif et après accord du DTN.
- Manque à Gagner Employeur :
Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur. Cette contrepartie est plafonnée à 16 K€ pour les athlètes hors Cercle HP (8 K€ pour l'Agence / 8 K€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées.
Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.
- Manque à Gagner Sportif
En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.
- Enfin les aides personnalisées sont plafonnées à 20 K€ / an toutes rubriques confondues pour les athlètes du Cercle HP ou à 15 K€ / an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cercle HP
Nous avons le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. Toute demande d'aides personnalisées sera instruite par la fédération et elle devra comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

- Reconversion des SHN.

A chaque trajectoire, une situation particulière. La plupart des joueurs Seniors sortis de nos dispositifs ont obtenu un diplôme leur permettant de s'insérer dans la vie active à l'issue de leur carrière sportive.

L'accès à la liste Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 3 ans en liste SHN dont 2 ans au moins en catégorie Senior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Article 2221-7 du Code du Sport).

Cela dit, de plus en plus de jeunes joueurs font des choix forts et font une pause dans leur parcours de formation pour se consacrer exclusivement à leur carrière sportive.

Il est donc nécessaire de rester disponible dès lors que ceux-ci sollicitent les services de la fédération pour réenclencher leur projet de formation.

Les joueurs pouvant bénéficier de la mise en liste reconversion sont proposés sur cette liste. Identifié par le RSSP, ceux-ci bénéficient d'une continuité d'accompagnement si la situation le nécessite :

Signature d'une convention annuelle de reconversion via l'application France.Sport :

- Mise en place d'actions d'orientation/conseil avec des professionnels en proximité du joueur ;
- Aide au financement de l'action de formation via les aides personnalisées ou l'enveloppe fédérale d'aide à la formation ;
- Facilitation à la mise en réseau avec les acteurs locaux de l'accompagnement socio professionnel.

Cependant, beaucoup peuvent ne pas être éligible à la liste Reconversion faute d'avoir cumulé le nombre d'années nécessaires.

L'accompagnement socio professionnel n'étant pas linéaire, un joueur sorti de structure il y a quelques années peut toujours bénéficier du soutien du RSSP, au travers d'entretien, mise en réseau, lettre de soutien à une candidature en école supérieure ou toute autre action facilitant la poursuite de son projet.

La complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel des joueurs SHN sera systématiquement renseignée sur le portail suivi quotidien du sportif. Le réseau s'étoffant d'une multitude d'acteurs autour du champ de l'accompagnement, il est d'autant plus nécessaire d'utiliser le PSQS pour affiner l'exactitude des informations partagées.

- Frais de parentalité :

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence Nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :

- Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
- Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

En dehors de ce cadre défini par l'Agence, la FFBaD a mis en place les modalités suivantes :

- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des sportifs de Haut-Niveau (SHN) ne pouvant bénéficier de CIP
- Les athlètes de l'INSEP éligibles perçoivent une aide personnalisée correspond à un soutien pour l'hébergement

- Les athlètes de la « Cellule Perf » non éligibles aux aides sociales (ressources > 40 K€) seront soutenus individuellement via le contrat de performance pour les aides spécifiques à l'entraînement

La fédération organise l'accompagnement :

- Proposition d'entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et aide à l'orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- Suivi et veille du dispositif des retraites
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- Suivi des dispositifs ministériels mis en place
- Soutien aux démarches administratives que le SHN doit effectuer

- Maternité

Si la sportive est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN), elle bénéficie de l'ensemble des droits inhérents à ce statut pendant toute la durée de l'inscription en liste, en matière :

- Médicale : suivi médical fédéral annuel.
- De formation et d'emploi : aménagements en matière de scolarité et de formation, dispositifs permettant de faciliter l'emploi de la sportive : convention d'insertion professionnelle (CIP) ou convention d'aménagement d'emploi (CAE), etc.

4) La surveillance médicale réglementaire

L'arrêté du 13 juin 2016 précise les modalités de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau et des sportifs espoirs relevant de la FFBaD en application de l'article L 231-6 du code du sport modifié par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015.

Dans ce cadre, la fédération définit la nature et la périodicité des examens médicaux qui sont assurés dans le cadre de cette surveillance.

Pour les sportifs de haut niveau, dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau doivent se soumettre à :

1° Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- Un examen clinique avec entretien et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
- Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
- La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.

2° Un électrocardiogramme de repos.

À la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au 1° peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

Pour les sportifs espoirs, le contenu et la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs Espoirs doivent tenir compte :

- De l'âge du sportif ;
- De la charge d'entraînement du sportif ;
- Des contraintes physiques spécifiques de la discipline sportive ;
- De la morbidité et des risques inhérents à la pratique de la discipline sportive.

Il est à remarquer que le contenu de la surveillance médicale des sportifs Espoirs s'est particulièrement assoupli. Je me suis permis de positionner sur ce même courrier les attentes Espoirs et haut niveau afin d'éclairer les médecins du sport qui effectueront la surveillance des sportifs espoirs. A titre d'informations les joueurs listés espoirs, pensionnaires d'un pôle espoirs et hébergés en structure d'état sont pour la plupart soumis à un suivi règlementaire se basant sur les mêmes références que celles prévues pour les sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué pour développer un dispositif de prévention des blessures de la hanche. Dès à présent un protocole spécifique de mobilité articulaire et de renforcement va être déployé dans les structures du PPF. En complément, une démarche plus globale d'accompagnement en mettant une vigilance accrue, autour du pic de croissance, sur le monitoring des contenus d'entraînement et de sa charge.

Plus spécifiquement sur les Para :

Les spécificités des risques liés au handicap sont intégrées sur des tests complémentaires mis en place en lien avec l'ISPC et l'INSEP afin d'avoir une vision à 360 degrés des profils de notre Para athlètes et ainsi limiter les risques de contre-performance

Plus spécifiquement pour les sportives listées :

La possibilité d'un suivi gynécologique tous les deux ans est proposée.

5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement

- Procédure de contrôle d'honorabilité au sein de la FFBaD

Conformément aux dispositions légales prévues aux articles L. 212-9 et L. 322-1 du Code du sport, la Fédération Française de Badminton (FFBaD) met en œuvre un dispositif de contrôle d'honorabilité. Ce dispositif a pour objectif de s'assurer que les personnes concernées et ayant fait l'objet de condamnations pour certains crimes ou délits n'exercent pas les fonctions d'éducateur sportif ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives.

Sont notamment concernées :

- ✓ Les éducateurs sportifs bénévoles licenciés ;
- ✓ Les membres bénévoles des instances dirigeantes des clubs, comités et ligues ;
- ✓ Certains dirigeants salariés titulaires d'une licence à la FFBaD.

○ Identification dès la prise de licence

Lors de la prise de licence, chaque personne est informée de la mise en place du contrôle d'honorabilité. Elle est tenue de fournir les informations d'identité nécessaires à ce contrôle si elle souhaite exercer l'une des fonctions mentionnées ci-dessus.

○ Collecte normée des données d'état civil

La validation de la licence n'est possible que si les six informations suivantes sont correctement renseignées : civilité, nom de naissance, premier prénom, date, commune ou pays de naissance. Ces données, indispensables à l'interrogation du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIAJIS), garantissent la complétude et la conformité des dossiers.

Les licenciés désignés comme éducateurs ou dirigeants dans la base POONA par le président de leur association recevront un courriel leur demandant de consentir au contrôle. En cas d'opposition, la personne concernée ne pourra exercer les fonctions visées. Le maintien dans ces fonctions malgré le refus d'autorisation expose l'intéressé à une peine d'un an d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende.

○ Transmission d'un fichier fédéral actualisé

La FFBaD recueille les données relatives aux personnes concernées et les transmet aux services de l'État, conformément aux articles D. 131-2 et D. 131-2-1 du Code du sport, afin que ceux-ci procèdent à la vérification de leur honorabilité.

- Dépôt sécurisé sur la plateforme SI Honorabilité

En cas d'incompatibilité, les services de l'État notifient l'incapacité d'exercer à l'intéressé ainsi qu'à la structure d'accueil.

Le Référent « honorabilité », Responsable administratif et juridique de la fédération, est la seule personne habilitée à déposer le fichier sur la plateforme ministérielle SI Honorabilité. Ce rôle unique garantit la confidentialité et la traçabilité des opérations.

- Suivi et attestation des contrôles

Chaque saison sportive, plusieurs milliers d'identités sont soumises à un croisement automatisé avec le FIJAIS. Tout retour d'incompatibilité ou d'identité non reconnue est immédiatement traité.

La combinaison des actions suivantes permet d'assurer un contrôle rigoureux :

- ✓ Recensement exhaustif des publics concernés ;
- ✓ Collecte sécurisée et complète des données ;
- ✓ Mise à jour continue d'un tableau automatisé ;
- ✓ Dépôt unique et sécurisé des informations.

La FFBaD démontre ainsi sa conformité aux exigences de la Convention du 21 février 2020, rendant obligatoire le contrôle d'honorabilité depuis le 1er janvier 2021.

- Contrôle des encadrants professionnels

Pour chaque cadre technique (CTS ou fédéral), permanent ou ponctuel, en particulier ceux intervenant auprès d'une équipe de France, d'une structure ou d'un dispositif du Projet de Performance Fédéral (PPF), la détention d'une carte professionnelle d'éducateur sportif est obligatoire.

Les personnels médicaux, préparateurs physiques et mentaux, ainsi que tous les professionnels intervenant sous forme de prestations auprès des joueurs, notamment ceux des collectifs nationaux, doivent fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils n'ont pas fait l'objet de condamnations. Les professionnels salariés feront l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire.

Les contrôles d'honorabilité sont également effectués dans les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM), à l'exception de La Réunion et de la Nouvelle-Calédonie, qui disposent de leur propre système judiciaire, ainsi que de la Corse, dont les personnes nées avant 1960 ne figurent pas dans le FIJAIS.

- Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations

- Cadre général et engagements institutionnels

La lutte contre toutes les formes de violences constitue une priorité majeure pour le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que pour la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Consciente de l'existence d'abus, de harcèlement sexuel et de violences sexistes au sein de toutes ses disciplines et à tous les niveaux de pratique, la FFBaD s'engage pleinement dans la prévention, la détection et le traitement de ces situations, garantissant ainsi la protection et la sécurité de l'ensemble des licencié-e-s.

Une page dédiée intitulée « Zéro Tolérance pour les Violences » est accessible sur le site officiel de la Fédération (www.ffbad.org), mettant à disposition les ressources, contacts et procédures de signalement.

Contacts utiles :

- ✓ 119 : numéro national dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être
- ✓ 3018 : numéro national pour les enfants, adolescents et parents sur les usages numériques (cyberviolences)
- ✓ 114 : numéro d'urgence pour les sourds et malentendants
- ✓ signal-sports@sports.gouv.fr : adresse de signalement du Ministère
- ✓ stop-violence@ffbad.org : adresse de signalement de la FFBaD
- ✓ www.colosse.fr : association *Colosse aux pieds d'argile* (soutien psychologique aux victimes)

- Procédure de signalement et accompagnement

Conformément à la loi du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport, tous les dirigeants de clubs, comités et ligues sont dans l'obligation de signaler les comportements dangereux.

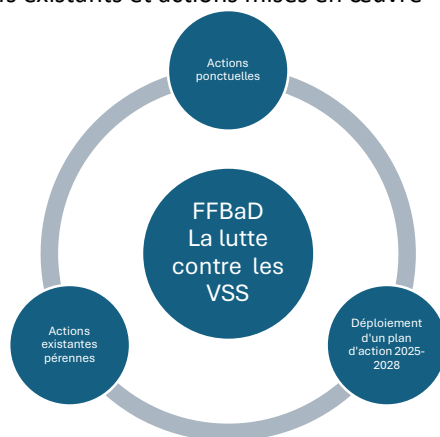
Les signalements sont traités de façon confidentielle et sécurisée.

Le processus comprend les étapes suivantes :

1. Réception des formulaires par la cellule de signalement
2. Prise de contact avec les auteurs, témoins et victimes
3. Proposition d'un accompagnement psychologique et juridique
4. Décision d'ouverture d'une procédure disciplinaire au niveau fédéral
5. Transmission à la plateforme gouvernementale SIGNAL SPORT pour ouverture éventuelle d'une enquête administrative

Une protection juridique est également prévue, couvrant les violences physiques, psychologiques et sexuelles, incluant notamment la prise en charge des frais de procédure.

- Dispositifs existants et actions mises en œuvre



- Actions pérennes

- ✓ Contrôles d'honorabilité pour les encadrants et dirigeants
- ✓ Sensibilisation sur le harcèlement lors des SAN (Stages du Suivi Avenir National – U11/U13)
- ✓ Guides pédagogiques : *Les petits citoyens* et guide d'activités associé
- ✓ Module éducatif : *L'histoire dont vous êtes le héros* (8–12 ans) sur les stéréotypes de genre et les différentes formes de violences
- ✓ Fiches de sensibilisation VSS pour les encadrants et dirigeants

- Actions ponctuelles

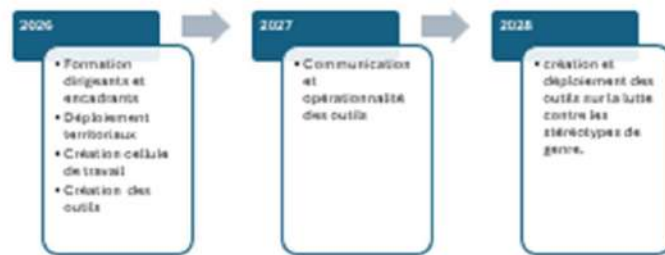
À l'occasion d'événements internationaux, la FFBaD déploie des actions de sensibilisation spécifiques, dans le cadre de la labellisation « terre d'égalité » et notamment :

- ✓ Supports d'information sur les VSS dans les salles
- ✓ Saynètes théâtrales réalisées par des professionnels
- ✓ Mise en avant des numéros d'urgence et dispositifs de signalement
- ✓ Système de veille et salle d'accueil dédiée (ex. : *Championnats du Monde 2025 – Paris ARENA*)

- Plan d'action stratégique 2025–2028

Dans le cadre de l'olympiade, la FFBaD prévoit de renforcer ses actions à travers le secteur "Vivre ensemble", coordonné par :

- Franck Laurent, Président – franck.laurent@ffbad.org
- Cyrille Gombrowicz, Directeur technique national – cyrille.gombrowicz@ffbad.org
- Martine Robert, Directrice du secteur – martine.robert@ffbad.org
- Juriste fédéral



- Formation et compétences
 - ✓ Mise en place d'un module obligatoire de formation à la prévention des VSS intégré potentiellement à la prise de licence
 - ✓ Élaboration d'un MOOC national en cours de conception
 - ✓ Participation active aux groupes de travail nationaux
- Déploiement territorial
 - ✓ Création d'un réseau de référents territoriaux
 - ✓ Réalisation d'audits pour identifier les besoins et produire des fiches missions
- Cellules de travail
 - ✓ Mise en place de cellules spécialisées "Violences et discriminations"
 - ✓ Élaboration d'outils, méthodologies et campagnes de communication adaptée
- Sensibilisation et information
 - ✓ Création d'un livret d'information sur la prévention et les procédures de signalement
 - ✓ Déploiement d'outils de prévention sur les territoires – Septembre 2026
 - ✓ Information des parents et enfants sur le harcèlement et les violences psychologiques – Septembre 2027
 - ✓ Développement d'une pluralité d'outils sur la déconstruction des stéréotypes de genre – Janvier 2028

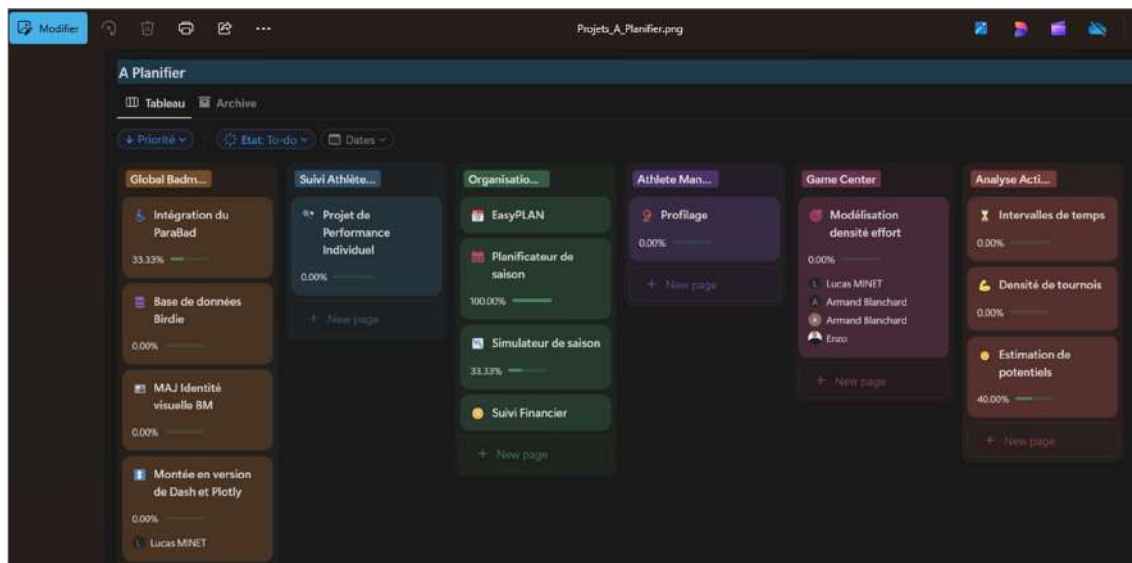
La Fédération Française de Badminton, en collaboration avec le Ministère des Sports, réaffirme son engagement total à bâtir un environnement sportif sûr, inclusif et respectueux, libéré de toutes formes de violences sexistes, sexuelles et discriminatoires.

Ce plan stratégique et ces actions concrètes traduisent la volonté fédérale d'agir préventivement, immédiatement et durablement pour protéger les pratiquants et faire du sport un espace d'émancipation et de respect.



6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive

En termes de DATA, l'enjeu de la fédération pour cette olympique et de garder la dynamique d'innovation enclenchée et de finir le déploiement ainsi que la stabilisation de la plateforme « Badminton Manager ». L'ensemble du plan d'action est piloté et organisé hebdomadairement par Enzo HOLLVILLE et Lucas MINET à l'aide du logiciel de suivi de projet « Motion ».

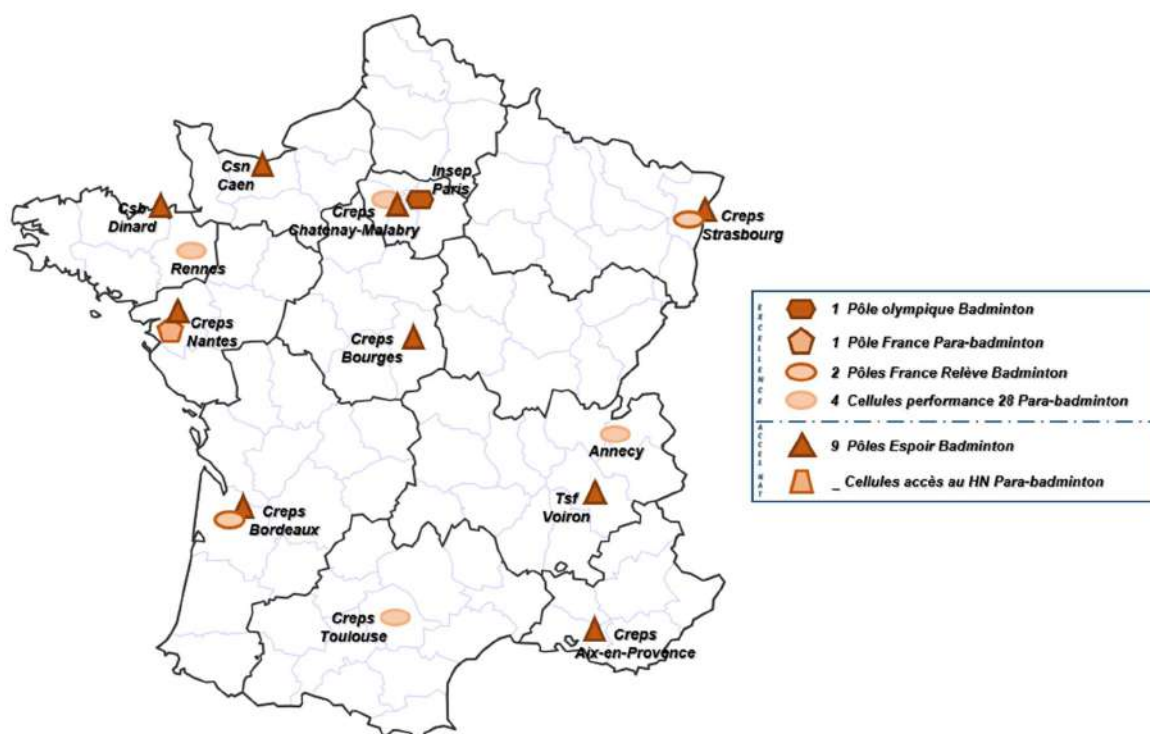


Planifié							
Nom du Projet	Etat	Avancem...	Personne	Dates	Priorité	Catégorie	
Taux de conversion	Planifié	0.00%		04/07/2025 → 18/08/2025		Analyse Activité et C...	
Trajectoire de performance	Planifié	0.00%		03/06/2025 → 13/07/2025		Analyse Activité et C...	
Rapports d'activité sur les compétition	Planifié	25.00%	Enzo	28/04/2025 → 17/06/2025	Elevée	Analyse Activité et C...	
Mise à jour plateforme Double	Planifié	0.00%		02/06/2025 → 03/06/2025	Faible	Game Center	
Création du centre medical	Planifié	10.00%	Lucas MINET	01/07/2025 → 14/08/2025	Elevée	Athlète Management ...	
Fiche Structure	Planifié	0.00%		01/07/2025 → 31/07/2025	Faible	Suivi Athlète et Struct...	
Fiche Athlète	Planifié	12.50%		01/07/2025 → 31/07/2025	Faible	Suivi Athlète et Struct...	
Repères de Performances	Planifié	0.00%		04/07/2025 → 18/08/2025		Suivi Athlète et Struct...	

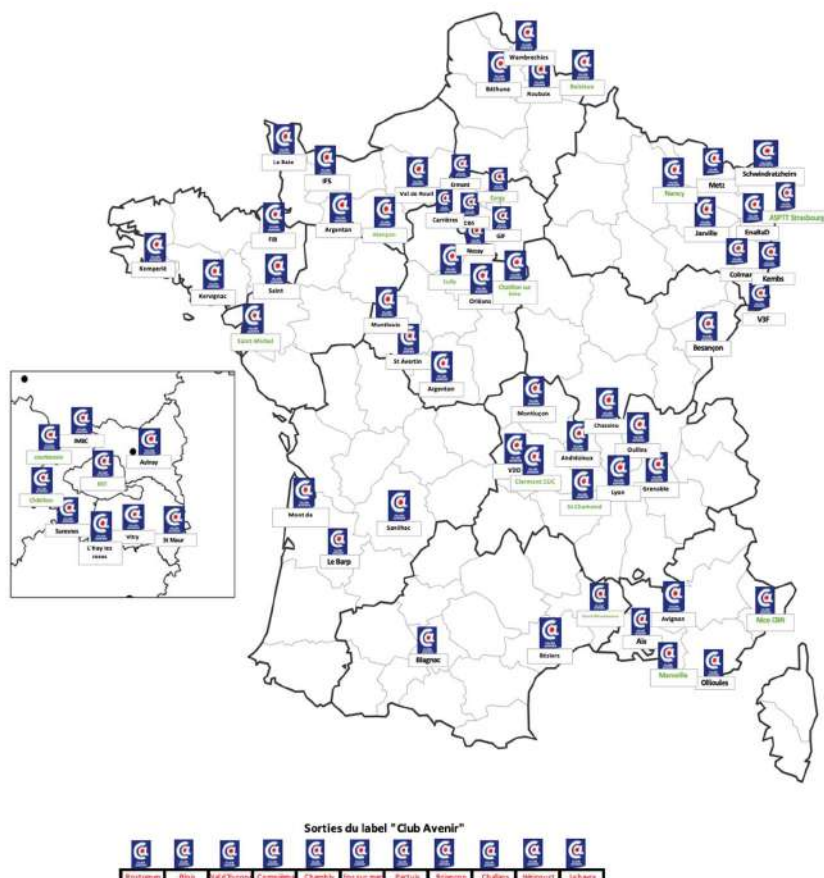
En cours							
Nom du Projet	Etat	Avancem...	Personne	Dates	Priorité	Catégorie	
Flux polistes FFBaD	En cours	0.00%	Enzo	14/05/2025 → 28/05/2025	Elevée	Suivi Athlète et Struct...	
Game Stats : Lignes de score	En cours	75.00%		14/04/2025 → 23/05/2025		Game Center	
Game Stats : Ratings et Statistiques	En cours	52.94%	Armand Blanchard	07/03/2025 → 23/05/2025		Game Center	
Monitoring	En cours	57.14%		10/03/2025 → 04/04/2025	Moyenne	Athlète Management ...	
Suivi Charge Entraînement	En cours	12.50%	Lucas MINET	11/05/2025 → 27/06/2025	Elevée	Athlète Management ...	
Analyse Vidéo : Etude de faisabilité de l	En cours	80.00%	Lucas MINET	09/02/2025 → 19/02/2025	Elevée	Game Center	
Profilage : Suivi des tests physiques	En cours	33.33%	Lucas MINET	01/01/2025 → 07/03/2025	Moyenne	Athlète Management ...	
Centrales Inertielles	En cours	60.00%	Lucas MINET	01/01/2025 → 12/03/2025	Moyenne	Athlète Management ...	
Déploiement de la Plateforme	En cours	91.67%	Lucas MINET	01/02/2025 → 28/02/2025	Elevée	Global Badminton Ma...	

Les missions d'Enzo HOLLVILLE ont évolué, il occupe le poste de Responsable de l'optimisation de la performance et de la coordination scientifique.

7) La cartographie des structures



CARTE DES CLUBS AVENIR SAISON 2025-2026



8) La déclinaison de la stratégie dans les territoires ultramarins

- **Intégration et accompagnement des dirigeants et professionnels ultramarins :**
 - Séminaire et temps dédiés pour les dirigeants
 - Intégration des professionnels ultramarins dans le réseau des directeurs de ligue
 - Intégration dans les temps de concertation et la mise en œuvre opérationnelle autour de l'accession au Haut-Niveau pour les organes déconcentrés fédérales
- **Détection et accompagnement des jeunes à fort potentiels :**
 - Mise en place d'un stage annuel de 3 jours : recentrage sur les catégories benjamins et minimes (U13 et U15)
 - Détection fédérale associée
 - Formation des cadres en parallèle
 - Etude et accompagnement par la fédération des joueurs à fort potentiel :
 - Organisation d'immersion, invitation à des compétitions nationales
- **Déplacement des cadres techniques sur les territoires ultramarins :**
 - Focus sur l'organisation de l'accès au Haut-Niveau : soutien à la structuration, appui fédéral auprès des institutions locales (financement, équipements...)
 - Formation continue des professionnels locaux
- **Soutien à la structuration de la filière de développement des jeunes sur les ligues ultramarines :**
 - Organisation d'un Dispositif Avenir Départemental par ligue
 - Mise en place d'un collectif jeune centré sur U11 / U13 / U15 par ligue

ANNEXES

9) Les cahiers des charges des structures du Projet de performance fédéral

  		POLE OLYMPIQUE	
Éléments du fonctionnement sportif	Objectifs visés	Poursuivre la formation holistique des sportifs pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de performance au plus haut niveau international et évaluer les progrès des badistes à l'aide de l'outil d'analyse 360°. Assurer le suivi individuel des sportifs, dans le respect des OTTHN et du PFJJ, au travers de la définition et du suivi d'un Projet de performance individuel annuel (PPI) : • Définition des orientations liées au style de jeu des sportifs. • Amélioration des qualités tactico-techniques, physiques et psychologiques permettant l'accès au haut niveau et d'intégrer rapidement le circuit de compétitions international jeune. • Assurer l'évaluation globale des progrès des badistes l'aide de « l'araignée » • Utiliser systématiquement les suivis de charge d'entraînement à l'aide des outils de la plateforme « Badminton manager » • Alimenter les Collectifs France senior. Préparation des joueurs des équipes de France senior aux compétitions internationales de référence : En Individuelle : • Jeux Olympiques • Championnats du Monde • Championnats d'Europe • Jeux Européens • Jeux Méditerranéens Par équipe : • Championnat du Monde : Sudirman Cup ou Thomas et Uber Cup • Championnat d'Europe : EMTU ou EMWTC Devenir un centre ressources pour le haut niveau sur l'ensemble du territoire (immersion des joueurs de Pôles France Relève et d'Académie, formation des entraîneurs, lieu d'expertise nationale)	
	Coordination	Directeur de la Performance en collaboration avec le Responsable national badminton senior, le Responsable national badminton jeune, la Responsable nationale para-badminton et le Responsable du Pôle.	
	Encadrement	Présence de cinq entraîneurs à plein temps (CTS ou contrat privé), renforcés par des intervenants ponctuels en fonction de besoins identifiés : • Entraîneurs nationaux du Pôle olympique ou internationaux dans le domaine de la haute performance ; • Expert spécifique en profilage moteur, en préparation physique et/ou préparation mentale individualisée ainsi qu'en nutrition et récupération.	
	Population	Une vingtaine de badistes (féminin et masculin) s'inscrivant dans le projet de performance olympique 2024/2028. Ayant été pensionnaire d'un Pôle France relève, d'une Académie et remplissant les attendus des repères de performance ou avoir été identifié « fort potentiel » aux vues de l'évaluation globale et des repères des couloirs de performance. Maintien en PO sur réalisation des objectifs de progression et des repères de performances annuels du Plan de performance individuel.	
	Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité	12 courts préconisés / 8 courts minimum disponibles en permanence 1 bureau pour les 3 coordonnateurs des projets olympique et paralympique, ainsi que du coordonnateur du Pôle 1 bureau pour les 8 entraîneurs, préparateur physique, DATA/sport scientifique et vidéo analyste Possibilité d'une pratique complémentaire extérieure aux installations spécifiques : • 1 salle spécifique de musculation • 1 lieu de vie et de récupération (Sieste, ...) • 1 salle de réunion permettant les visio-conférences et les séances de débriefing vidéo • 1 site de balnéothérapie	
	Volume d'entraînement	Volume global annuel de 1000 heures d'entraînement avec programmation pluriannuelle. Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation annuelle où alternent harmonieusement pratique physique, analyse vidéo, développement de l'intelligence tactique, développement des habiletés mentales, récupération, soins kiné et compétition. Utilisation systématique de la plateforme de visualisation « badminton manager », notamment « Athlète 360 » pour assurer le suivi global des sportifs et plus particulièrement un suivi de charge interne et externe afin de personnaliser et d'optimiser l'entraînement.	
	Fonctionnement	Financement 100% fédéral, avec l'aide financière spécifique du contrat de performance de l'ANS et participation des sportifs aux frais de pension (20 à 30%). Frais de formation et d'entraînement pris en charge par la FFBD leur statut particulier.	
	Services d'optimisation de la performance	Mobilisation des services supports spécifiques à la performance de l'établissement d'accueil pour le suivi médical et paramédical, le profilage moteur et l'acclimatation préventive, la préparation physique, le suivi de la dimension mentale, la nutrition, de la récupération et du sommeil, l'analyse de concurrence, l'analyse vidéo, ainsi que de la recherche et de l'accompagnement scientifique, ...	
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	En collaboration entre les responsables du suivi socio professionnel de la fédération et de l'établissement, mettre en œuvre le suivi scolaire ou universitaire. Faire bénéficier aux badistes demandeurs des aménagements les plus adaptés à la réalisation du projet de performance, en veillant à ce que les aménagements scolaires permettent le volume d'entraînement requis et la participation aux compétitions défini par le Directeur de la Performance. Favoriser l'utilisation des dispositifs d'études non-présentiels (e-learning / CNED / déscolarisation partielle).	
	Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques	Avoir un service médical, paramédical et psychologique accessible au quotidien. Organiser une cellule paramédicale de prévention des blessures et de récupération intégrée au Pôle présente au quotidien (Mini 2 h / j).	
	Formations sportives et citoyennes	Participation aux différents actions et formations en matière de dopage, de légitimité et de lutte contre les violences et les discriminations organisées dans le plan citoyenneté des établissements du réseau Grand Insep.	

POLE FRANCE RELEVÉ		
Éléments du fonctionnement sportif	Objectifs visés	Poursuivre la formation holistique des sportifs pour leur permettre d'acquies les compétences nécessaires à la réalisation de performance en senior et évaluer les progrès des badistes à l'aide de l'outil d'analyse 360°. Assurer le suivi individuel des sportifs, dans le respect des OTTHN et du PFIJ, au travers de la définition et du suivi d'un Projet de performance individuel annuel (PPI) : - Définition des orientations liées au style de jeu des sportifs. - Amélioration des qualités tactico-techniques, physiques et psychologiques permettant l'accès au haut niveau et d'intégrer rapidement le circuit de compétitions international jeune. - Assurer l'évaluation globale des progrès des badistes l'aide de « l'araignée » - Utiliser systématiquement les suivis de charge d'entraînement à l'aide des outils de la plateforme « Badminton manager » - Alimenter les Collectifs France U19 puis le Pôle olympique. Préparation des joueurs des équipes de France junior aux compétitions internationales de référence : En individuel : - JOI - Championnat du Monde et championnat d'Europe U19 par équipe - Championnat du Monde et Championnat d'Europe U19 Devenir un centre ressources pour le haut niveau sur l'ensemble de son territoire (immersion des joueurs de Pôles Espoirs ou de clubs avenir, formation des entraîneurs, lieu d'expertise nationale).
	Coordination	Directeur de la Performance en collaboration avec le Responsable national badminton senior, le Responsable national badminton U19, la Responsable nationale para-badminton et les Responsables de Pôles.
	Encadrement	Présence de trois entraîneurs à plein temps (CTS ou contrat privé), renforcés par des intervenants ponctuels en fonction de besoins identifiés : - Entraîneurs nationaux du Pôle olympique ou internationaux dans le domaine de la haute performance ; - Expert spécifique en profilage moteur, en préparation physique et/ou préparation mentale individualisée ainsi qu'en nutrition et récupération.
	Population	Maximum 16 badistes U21 (S2 – S1 – J2 – J1 ou exceptionnellement C2 sur la base de résultats aux CE ou aux 6 Nations U17 ou ayant réalisé précocement des repères de performance junior) ou identifiés dans les collectifs para-badminton du programme d'excellence. La parité filles / garçons est très fortement souhaitée. Recrutement national après réalisation minimale de 2 repères de performance dont un sur une compétition senior et d'un stage en immersion au PFR, pour évaluer les compétences spécifiques globales, le niveau maturité physique et le niveau d'engagement dans son projet de performance, puis validation par le Directeur de la performance. Maintien en PFR sur réalisation des objectifs de progression et des repères de performances annuels du Plan de performance individuel.
	Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité	9 terrains fortement souhaités / 6 terrains minimum disponibles en permanence 1 bureau pour les 3 entraîneurs Possibilité d'une pratique complémentaire extérieure aux installations spécifiques : - 1 salle spécifique de musculation - 1 salle de réunion permettant d'avoir un lieu de vie, de visio-conférences et les séances de débriefing vidéo - 1 site de balnéothérapie / récupération
	Volume d'entraînement	Volume global annuel minimum de 900 h réparti sur 46 semaines en structure ou compétitions et 3 semaines de stages. Avec programmation pluriannuelle. Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation annuelle où alternent harmonieusement pratique physique, analyse vidéo, développement de l'intelligence tactique, développement des habiletés mentales, récupération, soins kiné et compétition. Utilisation systématique de la plateforme de visualisation « bad manager », notamment « Athlète 360 » pour assurer le suivi global des sportifs et plus particulièrement un suivi de charge interne et externe afin de personnaliser et d'optimiser l'entraînement.
	Fonctionnement	Financement 100% fédéral avec l'aide financière spécifique du contrat de performance de l'ANS et la participation des sportifs aux frais de pension (entre 55 et 60%). Budget de fonctionnement validé par le Directeur de la performance et géré par Responsable du Pôle.
	Services d'optimisation de la performance	Mobilisation des services supports spécifiques à la performance de l'établissement d'accueil pour le suivi médical et paramédical, le profilage moteur et l'athlétisation préventive, la préparation physique, le suivi de la dimension mentale, la nutrition, de la récupération et du sommeil, l'analyse de concurrence, l'analyse vidéo, ainsi que de la recherche et de l'accompagnement scientifique, ... En collaboration entre les responsables du suivi socio professionnel de la fédération et de l'établissement, mettre en œuvre le suivi scolaire ou universitaire.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	Faire bénéficier aux badistes demandeurs des aménagements les plus adaptés à la réalisation du projet de performance, en veillant à ce que les aménagements scolaires permettent le volume d'entraînement requis et la participation aux compétitions défini par le Directeur de la Performance. Favoriser l'utilisation des dispositifs d'études non-présentiels (e-learning / CNED / déscolarisation partielle)
	Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques	Avoir une cellule médicale, paramédicale et psychologique accessible au quotidien.
	Formations sportives et citoyennes	Participation aux différents actions et formations en matière de dopage, de laïcité et de lutte contre les violences et les discriminations organisées dans le plan citoyenneté des établissements du réseau Grand Insep.

POLE ESPOIR		
Éléments du fonctionnement sportif	Objectifs visés	Mise en place d'un suivi individuel des sportifs, dans le respect des OTTHN et du PFI, au travers de la définition et du suivi d'un Projet de progression individuel annuel (PPI « Jeune ») : - Définition des orientations liées au style de jeu des sportifs. - Amélioration des qualités tactico-techniques, physiques et psychologiques permettant l'accès au haut niveau et d'intégrer rapidement le circuit de compétitions internationales jeunes. - Assurer l'évaluation globale des progrès des badistes l'aide de « l'alignée » - Utiliser systématiquement les suivis de charge d'entraînement à l'aide des outils de la plateforme « Badminton manager » - Alimenter les Collectifs France U15 et U17 puis les Pôles France Relève. - Alimenter dans chaque catégorie d'âge une densité de joueur en projet sur le circuit Elite Jeunes. Le PE doit être un centre ressource territorial : Pour l'accès au haut niveau sur l'ensemble de son territoire (immersion des joueurs de Club Avenir (CA), formation des entraîneurs, lieu d'expertise territorial) et pour les instances territoriales comités et ligues.
	Coordination	Directeur de la Performance en collaboration avec le Responsable du Programme d'accession National, la Responsable nationale para-badminton, le Président de la ligue et le Responsable du Pôle espoir. Toute labellisation d'un Pôle espoir induit l'existence dans la région administrative de Clubs Avenir assurant sa viabilité sportive par la formation de jeunes joueurs ayant une pratique quotidienne régulière.
	Encadrement	Présence au minimum de 2 ETPT diplômés pour entraîner (DES / DE / BERS 2 ou 1) + un % temps d'animation de la pré filière pour secondar le responsable de la structure : - Un responsable de pôle / entraîneur désigné par le Président de la ligue en accord avec le Directeur de la performance et le responsable du Programme d'accession national (BERS 2 ou DES badminton) - Le responsable du Pôle espoir assure le lien avec le responsable national jeune de badminton, la Responsable nationale para-badminton le cas échéant et l'entraîneur responsable en charge des U15 et des U17, ainsi que la mise en place des Orientations Techniques de Haut Niveau et du Parcours du jeune joueur. - Un ou des entraîneurs adjoints pour assurer à minima les 2ETPT.
	Population	Maximum 14 badistes U17, dont au moins 80% listé espoir ou issus des dispositifs nationaux ou collectif France. Les catégories cibles en septembre de l'année de rentrée C2 - C1 - M2 ou exceptionnellement M1 garçon qui performe au minimum 1 an au-dessus de leur âge ou B2 fille (sème) qui performe au minimum 2 an au-dessus. Ainsi l'entrée en M1 garçons ou B2 fille ne peut s'envisager qu'avec un niveau Top 10 M1 CE) la saison précédente. Les 11 identifiés après accord du Directeur de la performance car : - à maturité physique tardive ou ; - à potentialité d'entrée en PFR à la suite des immersions - identifiés dans les collectifs para-badminton du programme d'excellence et d'accession. Les Pôles espoirs étant des structures d'accession nationales, le recrutement annuel est national. Les badistes ciblés sont prioritairement issus des Clubs avenir et des dispositifs nationaux de suivi des jeunes potentiels (SAN / DAN). Lors d'une commission annuelle, le Responsable du Programme National d'Accession et la Responsable nationale para-badminton, en collaboration avec les Responsables de Pôle espoirs, identifient les badistes ayant réalisés des repères de performance et présentant des compétences spécifiques globales significatives et un d'engagement avéré dans son projet sportif. La validation des entrées sera faite par le Directeur de performance et les Présidents de ligues. Maintien en PE sur réalisation des objectifs de progression et des repères de performances annuels définis dans le PPI.
	Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité	6 terrains fortement souhaités / 4 terrains minimum disponibles en permanence. Possibilité d'une pratique complémentaire extérieure (préparation physique, ...) : - 1 salle spécifique de préparation physique - 1 lieu de vie et de visualisation vidéo - 1 site favorisant la récupération
	Volume d'entraînement	Volume global annuel minimum de 675 heures et max de 900 heures réparti sur 45 semaines soit : - 42 semaines avec minimum 15h par semaine du lundi au vendredi (2 jours minimum avec des entraînements biquotidiens) avec une reprise de l'entraînement au début du mois d'août. - 3 semaines pendant petites vacances scolaires. (Toussaint, février et avril) Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation annuelle où alternent harmonieusement pratique physique, analyse vidéo, développement de l'intelligence tactique, développement des habiletés mentales, récupération, soins kiné et compétition. Utilisation systématique de la plateforme de visualisation « badminton manager », notamment « Athlète 360 » pour assurer le suivi global des sportifs et plus particulièrement un suivi de charge interne et externe afin de personnaliser et d'optimiser l'entraînement.
	Fonctionnement	Financement 100% ligue avec l'aide financière spécifique du programme d'accession national de l'ANS, de la fédération, en fonction du respect du cahier des charges, de la présence de sportifs dans les collectifs nationaux jeunes et du nombre de sportifs intégrant les PFR ou PO. Un budget de fonctionnement du Pôle espoirs est géré par le responsable du Pôle en relation avec ses élus.
	Services d'optimisation de la performance	Possibilités de mobiliser les services supports spécifiques à la performance de l'établissement d'accueil pour le suivi médical et paramédical, le profilage moteur et l'athlétisation préventive, la préparation physique, le suivi de la dimension mentale, la nutrition, de la récupération et du sommeil, l'analyse de concurrence, l'analyse vidéo, ainsi que de la recherche et de l'accompagnement scientifique, Avoir la possibilité de pratiquer des activités sportives complémentaires (développement d'habileté).
	Mise en œuvre du double projet	En collaboration avec le responsable de l'établissement d'accueil, le cas échéant, mettre en œuvre le suivi scolaire. L'aménagement de l'emploi du temps doit permettre un entraînement qualitatif et quantitatif tout en respectant une vie scolaire adaptée. Pour ce faire l'enseignement à distance peut être favorisé. Une convention individualisée par joueur entre le(s) établissement(s) scolaire(s) d'accueil(s) des joueurs et le Pôle espoir est à mettre en place.
Suivi des sportifs	Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques	Avoir une cellule médicale, paramédicale et psychologique accessible au quotidien.
	Formations sportives et citoyennes	Participation aux différents actions et formations en matière de dopage, de l'écologie et de lutte contre les violences et les discriminations organisées dans le plan citoyenneté des établissements du réseau Grand Insep et de la ligue support.

CLUB Avenir		
Éléments du fonctionnement sportif	Objectifs visés	Maîtrise des fondamentaux d'accès au Dispositif Avenir National. Evaluer l'ensemble des compétences des jeunes badistes à l'aide de l'outil d'analyse 360° en mettant en place un suivi individuel des sportifs, dans le respect des OTTHN et du PFJJ, au travers de la définition et du suivi d'un Projet de progression individuel annuel (PPI « Jeune ») : - Amélioration des qualités tactico-techniques, physiques et psychologiques permettant l'accès au haut niveau et d'intégrer le circuit de compétitions élite jeune. - Assurer l'évaluation globale des progrès des badistes l'aide du profil « araignée » - Alimenter les Collectifs France U13 puis les Pôles espoir.
	Coordination	Un CT5 coordonnateur national est responsable au sein de la DTN du dispositif CA. Il assure la cohérence nationale du dispositif en relation avec le Responsable du Programme d'accession national. Le responsable du PE de la région ou le directeur du haut niveau de la ligue coordonne les CA de sa zone régionale.
	Encadrement	Un "Entraîneur Avenir" (EA) salarié du club et diplômé au minimum d'un DEJEPS ou BEES 1 complété par la mise à niveau régulière identifiée dans le calendrier de la formation continue des entraîneurs du PPF. L'Entraîneur Avenir devra : - Encadrer au minimum 14 des séances (6h mini entre lundi et vendredi) : - Concevoir la planification de l'entraînement et des compétitions en accord avec les OTTHN/PFJJ ; - Renseigner et communiquer à la DTN l'ensemble des documents de suivi annuel. - Suivre à minima sur 5 compétitions ses joueurs Avenir au cours de la saison - Participer aux 2 journées d'information des nouveaux Club Avenir l'année d'entrée dans le dispositif L'Entraîneur Avenir pourra : - Participer aux journées de formation continue et de coordination régionale organisées par le responsable du PE, le directeur du haut niveau de sa ligue et le responsable national du dispositif CA - Être invité par la DTN aux stages du groupe France Avenir ;
	Population	Les badistes de 9 à 12 ans (P2 à M1). Plusieurs groupes de joueurs peuvent exister au sein du club. Maximum 12 joueurs par groupe d'entraînement où est présent un joueur avenir, issues d'un même club ou appartenant à un club différent avec conventionnement.
	Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité	Créneaux et terrains spécifiques pour le groupe où est présent un joueur avenir,
	Volume d'entraînement	Pour les P2 à B2 : Entre 8 heures et 9h de pratique par semaine sur 42 semaines dont 1h à 2h d'activité de diversification autre que du badminton. Pour les M1 : Entre 10 heures et 11h de pratique par semaine sur 42 semaines dont 1h à 2h d'activité diversification autre que du badminton. Participer à minimum 5 compétitions encadrées et support de réorientation des axes prioritaires d'entraînement. Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation annuelle où alternent harmonieusement pratique physique, analyse vidéo, développement de l'intelligence tactique, développement des habiletés mentales, récupération, soins kiné et compétition.
	Fonctionnement	Financement 100% club. Subvention fédérale à la ligue fléchée CA selon respect du cahier des charges. Formation continue fédérale et journée de rentrée des nouveaux CA, avec une prise en charge des frais par la Fédération (Hors déplacement)
	Services d'optimisation de la performance	Mise en place d'un dispositif de profilage moteur et d'athlétisation préventive, ainsi qu'une démarche d'initiation à la préparation physique, la récupération et la dimension mentale adapté aux besoins et à la maturité des badistes. Utilisation du logiciel « Athlète 360 » pour le suivi de charge.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	Au regard du volume d'entraînement conséquent pour la catégorie d'âge mise en place d'une veille médicale pour : - Anticiper et détecter les possibles pathologies de croissance ; - Détecter les signes de fatigue excessive ; - Echanger sur les exercices de prophylaxie à mettre en place et sur l'hygiène de vie. Remontées des infos non confidentielles vers responsable de PE.
	Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques	Avoir une cellule médicale, paramédicale et psychologique accessible au quotidien.
	Formations sportives et citoyennes	Participation aux différents actions et formations en matière de dopage, de laïcité et de lutte contre les violences et les discriminations organisées dans le plan citoyenneté de sa ligue support.

10) La convention annuelle 2026 entre la FFBaD et les sportifs de haut niveau



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

• PREAMBULE

Dans le but de préparer la prochaine échéance olympique 2028, la Fédération Française de Badminton (ci-après la « FFBaD ») souhaite, au travers de cette convention (ci-après la « Convention »), organiser et encadrer la pratique du badminton de haut-niveau pour tous les badistes de haut-niveau, et certains badistes inscrits sur la liste des collectifs nationaux (ci-après « le(s) Sportif(s) »).

La Convention détermine la gestion des relations entre la FFBaD et les Sportifs. Elle définit les droits et devoirs des parties signataires.

L'objectif de performance partagé par les Sportifs, la FFBaD et l'Etat s'entend par un engagement total durant l'olympiade dans la recherche de performances significatives européennes et mondiales tant par équipe, qu'à titre individuel. Cette recherche de performance passe par un équilibre de vie garanti par la structuration de l'environnement du sportif, et un équilibre entre l'engagement quotidien dans l'entraînement et l'engagement compétitif dans lequel doivent se révéler le niveau de jeu et la performance stabilisée.

L'attention des Sportifs est attirée sur le fait que le non-respect d'une ou plusieurs des dispositions de la Convention pourra donner lieu à des mesures prévues à l'article 26 de la Convention de la part de la FFBaD.

En référence au préambule ci-dessus, il est convenu et arrêté ce qui suit entre les soussignés :

La Fédération Française de Badminton,

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Dont le numéro SIREN est : 331733840,

Dont le siège social est situé 9-11 Avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex,

Représentée par Franck LAURENT, en sa qualité de Président, et Cyrille GOMBROWICZ, en sa qualité de Directeur Technique National,

Ci-après dénommée « **la FFBaD** »,

D'une part

ET

« **Le Sportif** »,

Nom :

Prénom :

Adresse :

D'autre part.

Ci-après individuellement ou collectivement désignées « **la ou les Partie(s)** ».



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

• TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet et durée de la Convention

La Convention a pour objet d'établir les droits et obligations des parties, pour une période qui commence le 01/01/2026 et se termine le 31/12/2026.

La Convention ne sera pas renouvelée tacitement.

Article 2 : Contexte

La FFBaD est une fédération délégataire et olympique qui a, entre autres missions, le développement du haut-niveau dans sa discipline. Dans l'optique de réaliser ladite mission, la FFBaD s'engage à collaborer avec les Sportifs susceptibles de représenter l'une des équipes de France de badminton et de représenter la France et la FFBaD lors des compétitions de référence individuelles ou par équipes, ou lors des compétitions Internationales.

La FFBaD souhaite formaliser dans la Convention les relations avec chaque Sportif.

Cette convention a pour but :

- De fixer annuellement un cadre en cohérence avec les objectifs fédéraux et en lien avec les obligations légales et déontologiques. À ce titre, elle s'appuie notamment sur des textes réglementaires et sur la Charte du sport de haut niveau (<https://www.sports.gouv.fr/le-sport-de-haut-niveau-c-est-quoi-730>) ;
- De déterminer les droits et les obligations réciproques de la FFBaD et du Sportif ;
- D'énoncer les principes et valeurs attachés au Sportif.

Cette Convention concerne les badistes en activité, figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) ou certains badistes, sur proposition de la FFBaD, appartenant à la liste des collectifs nationaux. Ces listes sont proposées par le Directeur Technique National (ci-après « Le DTN ») au 1^{er} janvier de chaque année.

Le badminton de haut niveau joue un rôle social et culturel de grande importance. Tout Sportif doit s'efforcer d'observer, en toutes circonstances, un comportement exemplaire, de nature à valoriser le badminton, la FFBaD et la Fédération Internationale de Badminton (ci-après la « BWF »).

Article 3 : Définitions

- Collectifs nationaux : Il s'agit des collectifs de sportifs définis dans le Projet de performance fédéral (PPF), intégrant les Sportifs qui ne remplissent pas les critères pour intégrer la liste des sportifs de haut-niveau. Cette liste est arrêtée par le Ministère en charge des sports et consultable à l'adresse suivante : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>
- Compétitions Internationales : compétitions inscrites aux calendriers de Badminton Europe (ci-après « BE ») et/ou de la BWF, pour lesquelles l'inscription se fait via la FFBaD.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

- Compétitions de référence : compétitions internationales individuelles ou par équipe induisant une sélection sur des critères et des modalités proposés par le Directeur de la performance et correspondant à une convocation fédérale nommée « Convocation Équipe de France ».
 - **Compétitions de références seniors** : Les Jeux Olympiques, les Jeux Paralympiques, les Jeux Européens et les Jeux Méditerranéens, le Championnat du Monde par équipe garçons et par équipe filles (Thomas et Uber Cup), le Championnat du Monde par équipe mixte (Sudirman Cup), le Championnat du Monde individuel, le Championnat du Monde para-badminton, le Championnat d'Europe par équipe garçons et par équipe filles, les Championnats d'Europe par équipe mixte et individuel, le Championnat d'Europe para-badminton.
 - **Compétitions de références jeunes** : les Championnats du Monde Juniors par équipe et individuel, les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), les Championnats d'Europe jeunes (U19 et U17, par équipes et individuels, U15 en individuel), les 6 Nations U17, les 8 Nations U15.
- Image : désigne les attributs de la personnalité comprenant limitativement l'image, le nom, le prénom, la signature, la voix et l'ensemble des titres sportifs ainsi que la réputation du Sportif.
- Image Collective de l'Équipe de France : désigne la représentation collective d'au moins trois Sportif en tenue fédérale. Cette représentation peut être obtenue soit à partir d'un montage photographique soit à partir d'une photographie réalisée dans le cadre de l'Équipe de France. Le montage photographique comprend notamment l'association d'images individuelles, du Sportif en tenue fédérale, qui peuvent être prises en dehors d'une compétition de référence.
- Liste de sportifs de haut-niveau : la qualité de sportif de haut-niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau arrêtée par la ou le Ministre chargé des Sports, consultable sur le site internet du ministère à l'adresse suivante :
<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>
Cette inscription s'effectue dans la catégorie Élite, la catégorie Senior, la catégorie Relève, ou la catégorie Reconversion (article R.221-1 à R.221-8 du Code du sport).
- Pôle Olympique INSEP : structure du projet de performance fédéral accueillant les meilleurs badistes à l'INSEP, avec pour objectif de poursuivre leur formation holistique pour leurs permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation des performances au plus haut niveau international.
- Pôles France Relève : structures du projet de performance fédéral accueillant les badistes entre 17 et 21 ans à Strasbourg et Talence, avec pour objectif de poursuivre la formation holistique des sportifs pour leurs permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de performance en senior
- Cellule performance Para-badminton : cellule d'entraînement (au sein d'un Pôle France ou dans une autre structure) reconnue dans le projet de performance fédéral ayant pour objectif de préparer les joueurs identifiés à l'échéance des jeux Paralympiques de Los Angeles 2028.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

- Projet de Performance fédéral 2025-2029 : définit la politique fédérale pour le haut niveau et validé par la ou le Ministère en charge des sports après avis de l'Agence Nationale du Sport.
- Sportif : les badistes, licenciés à la FFBaD, qui sont inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports et certains badistes, licenciés à la FFBaD, qui sont inscrit sur la liste des collectifs nationaux du ministère en charge des sports.

Article 4 : Obligation de licence

Le Sportif devra être licencié dans un club affilié à la FFBaD au moment de la signature de la Convention et tout au long de sa durée, sans quoi les dispositions de la Convention seront automatiquement suspendues.

Article 5 : Connaissance et respect des textes de référence

La Convention s'inscrit dans le respect et l'application des textes de référence ci-dessous dont le Sportif s'engage à prendre connaissance et à respecter les dispositions :

- Le code du sport (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071318/)
- La législation et la réglementation internationale et française antidopage :
 - Code mondiale antidopage : <https://www.wada-ama.org/fr/nos-activites/le-code>
 - Code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006071318/>
- La Charte d'Éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Badminton. La charte peut être consultée à l'adresse suivante, dans le Guide du Badminton, chapitre 7 : <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>
- Les règlements fédéraux en vigueur : <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Article 6 : Destinataires de la Convention

La Convention est adressée, pour information, aux président(e)s de la ligue régionale et du club où est licencié le Sportif.

• TITRE II – PRATIQUE COMPÉTITIVE

Article 7 : Entraînements, stages et compétitions

En accord avec le DTN et après validation en Comité Exécutif des propositions du Projet de Performance Fédéral 2025-2029, le Directeur de la performance valide une planification annuelle d'entraînements, de stages et de compétitions à laquelle le Sportif est tenu de se conformer. Cette planification pourra être modifiée en cours de saison. Ce prévisionnel annuel se fait sur la base des propositions faites par son équipe d'encadrement en concertation avec le Sportif. Le Plan de Performance Individuel apportera une formalisation non seulement sur la planification mais aussi sur les objectifs, les méthodes d'entraînement utilisées pour améliorer les différents facteurs de la performance.

Le Plan de Performance Individuel sera soumis-à validation et signature par le Sportif dans la plateforme « Badminton manager » postérieurement à la signature de la Convention et au plus tard le 30 janvier 2026.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

Le Sportif s'engage à :

- Participer aux stages nationaux et internationaux prévus dans la planification qui a été validée et auxquels il est convoqué ;
- Suivre le contenu de l'entraînement ainsi que sa planification, à respecter des périodes de récupérations et de vacances en plein accord avec la planification annuelle ;
- Honorer les sélections aux compétitions de référence, et répondre à ses engagements aux Compétitions Internationales en accord avec les critères et modalités préalablement établis (annexe 1) ;
Ainsi, chaque Sportif doit honorer toutes les sélections pour lesquelles il est retenu et, en cas d'impossibilité, en avise immédiatement le directeur de la performance. Tout Sportif refusant sa sélection pour motifs médicaux devra éventuellement se soumettre sur demande du DTN à des examens complémentaires, selon les modalités définies par le médecin coordonnateur du suivi médical ;
- Dans le cadre de compétitions prises en charge, partiellement ou totalement, par la FFBaD, le Sportif est tenu d'être présent aux lieux et horaires indiqués, et il doit s'assurer de s'être entraîné, si cela est possible dans la salle de compétition avant le début de celle-ci ;
- Soumettre à l'approbation du directeur de la performance les sollicitations extérieures à la planification proposée (toutes compétitions autres que les Compétitions Internationales ou de Référence). Ces dernières ne doivent en aucune façon perturber la préparation aux Compétitions Internationales et aux Compétitions de Référence, ainsi que les périodes de récupération fixées par le directeur de la performance ;
- Une attention particulière sera demandée au joueur afin de suivre le processus permettant de concilier sa présence à une compétition interclubs et ses engagements internationaux (cf. le document spécifique sur ce sujet donné en annexe 9) ;
- Être attentif aux évolutions de calendrier susceptibles d'être apportées en cours de saison ;
- S'inscrire dans le projet sportif auquel il appartient, y compris en complétant de façon personnelle (financement et logistique) le programme de stages et compétitions pris en charge par la FFBaD selon les modalités explicitées dans le plan de performance individuel ;
- Assumer financièrement toutes sanctions infligées sur toute Compétition Internationale ou de Référence sauf cas particulier sur décision du directeur de la performance ;
- Respecter les règles de coaching fixées en annexe 2 de la Convention.

La FFBaD s'engage à laisser au Sportif la totalité des récompenses gagnées lors des Compétitions Internationales pour lesquelles elle l'a engagé.

Article 8 : Modalités de sélection

Les modalités de sélection pour les Compétitions de Référence sont définies annuellement selon les modalités indiquées dans le document donné en annexe 1.

• TITRE III – SUIVI MÉDICAL ET PROTECTION DU SPORTIF

Article 9 : Suivi médical

Aux termes de l'article L. 231-6 du Code du sport, les fédérations sportives délégataires assurent l'organisation de la surveillance médicale à laquelle sont soumis leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des collectifs nationaux.



entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

À ce titre, le Sportif s'engage à :

- Prendre connaissance de l'article A.231-3 ou A.231-4 du Code du sport (annexe 6) en fonction de sa situation, relatif au contenu du suivi médical réglementaire (ci-après « SMR ») et du règlement médical fédéral avec une attention particulière au point 5 concernant le bilan SMR (annexe 6).
- Réaliser l'ensemble des examens médicaux dans le cadre du bilan SMR
- Respecter les dispositions du règlement médical de la FFBaD, et notamment à se soumettre à la surveillance médicale réglementaire et à tout dispositif de suivi des Sportifs et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFBaD, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (ci-après « l'AFLD ») ou de la BWF
- Répondre à toutes les convocations et prescriptions relatives à la surveillance médicale sous peine de contre-indication médicale à la pratique du badminton, de ne pas recevoir de Convocation Equipe de France, de non-convocation aux stages nationaux et internationaux, de ne pas participer aux entraînements, et/ou de suspension des aides financières
- Veiller à sa propre surveillance médicale en utilisant, notamment, les structures mises à sa disposition au sein du Pôle France olympique INSEP, des Pôles France Relève, des Cellules performance Para-Badminton ou d'autres structures (CREPS, etc.)
- Respecter les prescriptions ainsi que les périodes de repos et de récupération fixées par le médecin attaché à sa structure d'accueil en relation avec le médecin fédéral coordonnateur du suivi médical
- Respecter une hygiène de vie conforme aux exigences du sport de haut niveau

Le médecin coordonnateur rend compte au DTN de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée.

Le non-respect des contre-indications médicales dans le cadre des entraînements, stages et compétitions, exposera ce dernier à des mesures de la part du DTN et à des sanctions disciplinaires, ainsi qu'aux sanctions disciplinaires prévues par les textes fédéraux

Article 10 : Dopage

Dans ce contexte, la FFBaD s'engage dans la lutte contre le dopage et se mobilise pour proscrire les conduites entraînant des troubles pouvant nuire à l'éthique du badminton et à la santé des joueurs. Elle s'engage à cet effet à répondre à toutes les questions de ce domaine et à communiquer toutes informations concernant la prévention prévue.

Dans ce cadre, le Sportif s'engage à :

- Suivre les obligations liées au programme de prévention contre le dopage de la FFBaD ;
- Ne pas utiliser de substance dopante ou de procédé interdit, ce qui est strictement incompatible avec le statut de sportif de haut niveau ;
- Être vigilant pour ne commettre aucune des 11 violations des règles anti-dopage (ci-après « VRAD ») codifiées aux articles L.232-9 à L.232-16 du Code du sport et répétées aux articles 2.1 à 2.11 du règlement disciplinaire de l'AFLD concernant les sportifs internationaux ;
- Être vigilant sur l'évolution des substances et procédés interdits. Le Sportif est tenu responsable de toute substance interdite qu'il absorbe ou qui lui est administrée et de toute méthode interdite qu'il utilise ou qui lui est appliquée ;
- Savoir que la simple possession de substances interdites ou le fait de décourager tout signalement constitue une VRAD ;



entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

- Se soumettre aux contrôles anti-dopage, dans le plus strict respect de la procédure, demandés par les pouvoirs publics et/ou la FFBaD, BE et la BWF. Respecter tout dispositif de suivi des sportifs et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFBaD, l'AFLD, l'Agence Mondiale Antidopage (ci-après l'« AMA »), BE ou la BWF ;
- Se soumettre à une obligation de localisation :
 - En fournissant toutes les informations relatives dans les délais requis,
 - En les maintenant à jour ;Tout manquement répété à l'obligation de localisation est constitutif d'une violation des règles antidopage susceptible d'entraîner une sanction de suspension de compétition ;
- Éviter toutes consommations de produits engendrant des troubles du comportement et le non-respect du civisme et des civilités attendues par la FFBaD ;
- Lire attentivement le mini guide de l'antidopage produit par l'AFLD et annexé à la convention (annexe 7). Prendre connaissance des textes et documents de référence concernant le dopage et à pleinement les respecter ([articles L.232-1 à L.232-31 du Code du sport](#) et [articles D231-1 à R232-104 du Code du sport](#)) ;
- Adopter un caractère exemplaire quant aux conduites déviantes en matière de dopage et à combattre la pratique du dopage par une sensibilisation auprès des plus jeunes.

Le Sportif doit en outre savoir que toute suspicion de VRAD engendre l'ouverture d'une procédure disciplinaire menée par l'AFLD. Lorsqu'une VRAD est établie, le Sportif s'expose à des sanctions disciplinaires prononcées par l'AFLD. Pour certaines VRAD, il pourra également faire l'objet de sanctions pénales.

Article 11 : Autorisations d'usage thérapeutique (AUT)

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de **niveau national** préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Pour plus d'information sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, consultez le site web de l'AFLD www.aflid.fr/aut.

Article 12 : Couverture sociale du Sportif

Le Conseiller Technique Sportif (ci-après « CTS ») responsable du suivi socioprofessionnel s'assure de la situation de chaque sportif de haut niveau en matière de couverture sociale contre les risques sociaux. Il accompagne les sportifs dans l'ensemble de leurs démarches sociales relatives à la sécurité sociale, civile et en modalité d'assurance. Il accompagne également les sportifs dans les dispositifs permettant l'ouverture des droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse.

Le Sportif s'engage à communiquer l'ensemble des documents permettant un véritable état des lieux de la situation et à effectuer les démarches administratives actées avec le CTS responsable du suivi socioprofessionnel.

Article 13 : Assurance en matière de couverture des dommages corporels

Au titre de l'accompagnement de la vie du Sportif, et dans le cadre de la loi, la FFBaD souscrit un contrat d'assurance spécifique à certains sportifs et couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer. Le Sportif est invité à se rapprocher du CTS responsable du suivi socioprofessionnel et de la direction administrative fédérale qui pourront lui proposer des conseils et des informations en la matière et au regard de sa situation personnelle.



entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

Est annexée à la Convention (annexe 8) la notice d'information correspondante, reprenant notamment les garanties, leurs modalités d'entrée en vigueur ainsi que les formalités à accomplir en cas de sinistre.

Article 14 : Assurance accidents du travail et maladies professionnelles

Les dispositions du présent article ne sont applicables au Sportif que s'il est inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau.

La loi du 27 novembre 2015 « visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale » étend la protection des sportifs de haut niveau non-salariés contre le risque lié aux accidents du travail et maladies professionnelles en ces termes :

« Les personnes inscrites en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport pour les accidents et maladies professionnelles survenus par le fait ou à l'occasion de leur activité sportive, dans la mesure où elles ne bénéficient pas, pour ces accidents et maladies professionnelles, des dispositions du présent livre, dans des conditions fixées par décret. » (Article 11 de la loi, modifiant l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale).

Elle couvre ainsi les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau qui ne sont pas déjà couverts pour ce type de risque.

Article 15 : Droits et modalités de gestion en matière de retraite

Les dispositions du présent article ne sont applicables au Sportif que s'il est inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau.

Ce dispositif financé par l'État permet la prise en compte de périodes d'inscriptions sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut-niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à retraite des sportifs de haut-niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres par sportif de haut-niveau durant sa carrière. Ce dispositif n'est pas rétroactif.

Peuvent bénéficier de ce dispositif les sportifs qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par leur demande ;
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- Justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale ;
- Ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum), tous régimes de retraite de base confondus.

Pour bénéficier du dispositif, le Sportif doit se rapprocher du CTS chargé du suivi socioprofessionnel.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

• TITRE IV – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

Le Sportif doit s'impliquer dans la logique d'un projet de vie dépassant les années de recherche de performance. Tel est le sens du double projet que doit mener le Sportif lui permettant de se former parallèlement à sa pratique sportive intensive pour pouvoir envisager une reconversion sereine. Il est dans ce projet de vie l'acteur essentiel.

Article 16 : Formation, insertion et suivi socioprofessionnel

Le CTS chargé du suivi socioprofessionnel a pour mission d'accompagner les Sportifs dans leurs démarches concernant leur double projet. En ce sens il accompagne les Sportifs sur leur orientation, l'adaptation des formations initiales, celle de leur insertion professionnelle compatibles avec leur projet sportif et leur reconversion. Plus largement, comme mentionné à l'article 12 du présent règlement, il accompagne les Sportifs pour leur couverture contre les risques sociaux. Il demeure à tout moment à l'écoute de leurs attentes, en qualité de conseil, et en étant force de proposition éventuelle.

La FFBaD s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner le Sportif pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Le Sportif est responsable de la mise à jour des informations le concernant sur le PSQS (Portail du Suivi Quotidien du Sportif) du ministère en charge des sports et s'engage à apporter une attention toute particulière aux adresses postales et électroniques personnelles et téléphone mobile le concernant.

Si le Sportif fait partie des Pôles France olympique INSEP, France Relève ou Cellule performance Parabadminton, il pourra aussi s'adresser au référent du suivi socioprofessionnel des établissements d'accueil des pôles.

Le Sportif s'engage à :

- Formaliser un projet personnel et/ou de formation compatible avec les exigences du sport de haut niveau. Ce projet sera discuté avec son entraîneur, ainsi que le CTS chargé du suivi socioprofessionnel et, le cas échéant, avec le référent socioprofessionnel des établissements d'accueil des pôles ;
- Actualiser sa situation à l'égard des interlocuteurs de sa structure d'entraînement et/ou du ministère en charge des sports qui mettent à son égard la disposition d'un réseau de compétences, en renseignant régulièrement la base de données du ministère en charge des sports via l'interface « PSQS » ;
- Partager et collaborer avec le CTS chargé du suivi socioprofessionnel, sur les modifications du cursus scolaire, universitaire ou de formation professionnelle et l'informer de tout changement et toutes difficultés rencontrées ;
- Communiquer, s'il est salarié, les obligations professionnelles auxquelles il est tenu pour la durée de la convention au CTS chargé du suivi socioprofessionnel ;
- S'occuper et prendre en charge son inscription dans un établissement scolaire, universitaire ou à toute autre formation ;
- Prendre en charge :
 - Les frais d'inscription de scolarité, universitaire ou les frais de formation,
 - La licence sportive scolaire et/ou universitaire,
 - Les frais de formation ou d'aménagement de formation, autres que ceux prévus dans le forfait de l'établissement où il s'entraîne.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

- Valoriser la FFBaD dans les liens avec son employeur dans le cadre des conventions d'aménagement d'emploi (CAE) ou des conventions d'insertion professionnelle (CIP) que le Sportif peut conclure.

Article 17 : Aides financières et primes à la performance

17.1 : Conditions et modalités d'attribution individuelle des aides personnalisées accordées par l'État

Les aides personnalisées sont versées par l'Agence nationale du Sport sur les bases du projet défini avec le DTN. Les modalités d'attribution sont définies dans le plan de performance individuel.

Chaque sportif devra justifier de sa situation pour pouvoir être éligible (annexe 5).

Les aides personnalisées ne sont accordées que si le Sportif est inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau.

17.2 : Conditions et modalités d'attribution des aides et primes fédérales

Au regard de la situation du Sportif et de son engagement dans les différents points de cette convention, la FFBaD participe financièrement à la vie du Sportif au travers de plusieurs aides fédérales :

- Participation aux frais de pension et d'entraînement pour les joueurs en Pôle France olympique INSEP, en Pôle France Relève, en Cellule performance Para-Badminton, suivant les modalités et dans les conditions définies dans le plan de performance individuel ;
- Primes à la performance lors des Compétitions de Référence (voir plan de performance individuel) ;
- Soutien financier sur le programme de compétitions validés par l'encadrement et le directeur de la performance (conformément à l'article 7 de la Convention) suivant les modalités et dans les conditions définies dans le plan de performance individuel.

• TITRE V – ÉTHIQUE SPORTIVE ET DROIT À L'IMAGE

Article 18 : Comportement du Sportif

- Le Sportif se doit à un comportement exemplaire et s'engage à respecter, en particulier la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFBaD et le code de conduite des joueurs de la FFBaD ;
- Le Sportif s'engage à suivre la formation citoyenne proposée par la FFBaD et à avoir une conduite dans le respect du savoir vivre à l'égard de l'ensemble des milieux et acteurs qu'il est amené à côtoyer ;
- Le Sportif s'engage dans la recherche de performances le valorisant, et valorisant la FFBaD et la France. Cet engagement s'entend en respectant les règlements sportifs généraux et particuliers de la FFBaD, de BE et de la BWF ;
- Si le Sportif est membre du Pôle France olympique INSEP, des Pôles France Relève, des Cellules performance Para-badminton, il est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Il en va de même lors des stages extérieurs à l'établissement ;
- Le Sportif se doit de respecter, de par son comportement et ses propos, la FFBaD en préservant l'image de celle-ci, du badminton, de l'ensemble des licenciés et ce, quel que soit le support de communication ;



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

- Le Sportif s'engage à avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard des autres Sportifs, du staff technique et des dirigeants ainsi que du staff médical et à toujours conserver une attitude de conciliation favorisant la bonne entente et la cohésion ;
- L'esprit d'équipe est une des conditions fondamentales à la progression tant individuelle que collective. Le Sportif doit, par son comportement, montrer le bien-fondé de la confiance et des moyens qui lui sont accordés par l'État, la FFBaD et ses partenaires. Il s'engage totalement aux stages et entraînements planifiés.

Par son attitude irréprochable, le Sportif représente dignement la France et la FFBaD lors de tous déplacements, et doit garantir les valeurs portées par la FFBaD.

Il est rappelé que les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement de l'Équipe de France. Le Sportif doit s'abstenir de tout prosélytisme et doit garantir les valeurs portées par la FFBaD. Il est un ambassadeur de la lutte contre l'homophobie, le sexisme et contre toutes les formes de discriminations.

Le Sportif considère comme un devoir moral le refus de toute forme de tricherie et de violence.

Chacune des Parties conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux, dans les limites prévues à l'article 23 de la Convention, et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience.

Les Parties ne doivent pas tenir de propos diffamatoires et désobligeants l'une envers l'autre, à l'égard de tout autre Sportif, dirigeant ou responsable technique ou médical.

Article 19 : Port de la tenue fédérale

Le Sportif participe par son engagement à la promotion de la FFBaD et du badminton en général. Le port de la tenue fédérale que le joueur reçoit est obligatoire tout au long de la durée de la Convention, dans les conditions suivantes :

Port obligatoire de la tenue fédérale lors des Compétitions de Référence par équipe et des actions de promotion et de communication en relation avec ces dernières ;

Le Sportif s'engage à ne pas porter, dans le cadre de Compétitions de Référence par équipe, d'équipements vestimentaires de marques concurrentes au partenaire habilleur officiel de la FFBaD (hormis les chaussures) ;

Chaque Sportif s'engage à prendre soin des tenues vestimentaires officielles fournies par la FFBaD et à ne pas masquer les noms ou logos du fabricant et des sponsors.

Le Sportif s'engage à respecter les Règles de port des tenues fixées en annexe 3 de la Convention, et qui complètent le présent article 19.

Article 20 : Partenariats et sponsorisations individuels

Le Sportif participe, par son engagement, à la promotion de la FFBaD et du badminton en général.

Des contrats de partenariats spécifiques engagent la FFBaD : le Sportif se doit de respecter le port de la tenue fédérale selon les dispositions de l'article 19 ci-dessus.



entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

Conformément à l'article D.221-2-1 4° du Code du sport, les conventions de partenariats signés individuellement par le Sportif, devront être en règle avec la déontologie, les usages de la compétition et les statuts et règlement de la FFBaD et la charte du sport haut niveau. Les conventions de partenariats doivent être signalées au service communication de la FFBaD et au DTN à l'aide de l'annexe 4, au moment de la signature de la Convention. Toute conclusion future de conventions et/ou de partenariats par le Sportif devra être communiquée aux personnes précitées, sous peine des sanctions prévues à l'article 26 de la présente Convention.

Ces partenariats, s'ils sont déclinés sur la tenue personnelle des Sportifs, doivent répondre aux exigences réglementaires internationales ([chapitre 5 BWF Statutes](#)), européennes ([Badminton Europe Competition Regulations](#)) et nationales ([Guide du Badminton, chapitre 03.07, tenues vestimentaires et publicité](#)).

Le Sportif pourra être sollicité par le DTN pour participer à des tests d'équipements sportifs de badminton (volants, filets, sols, etc.).

Article 21 : Participation aux actions de promotion et de communication

Le Sportif s'engage :

- En accord avec le DTN, à être présent gracieusement aux diverses actions de promotion de la FFBaD. Sans être exhaustif, il peut s'agir d'opportunités médias, conférences de presse ou interviews, de séances photos, de démonstrations et initiations à la pratique, de journées de promotion du badminton, etc. ;
- Le Sportif s'engage à participer gracieusement à des actions de promotion pour le compte des partenaires et fournisseurs officiels de la FFBaD. Ces actions de promotions seront décidées en accord avec le Sportif, en fonction notamment des conventions et/ou partenariats qu'il aurait pu conclure à titre individuel.

La liste des partenaires et fournisseurs officiels de la FFBaD sera transmise au Sportif sur simple demande. Elle peut également être consultée sur le site internet de la FFBaD dans la page « Partenaires ».

Article 22 : Image du Sportif

Le Sportif autorise la FFBaD à capter et utiliser son Image lorsqu'il se trouve en tenue fédérale, pendant toute la durée de la Convention, sur tous supports existants ou à venir, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, pour des actions de promotion et/ou de communication destinées à promouvoir l'image du badminton, de la FFBaD et des équipes de France. La FFBaD s'engage à lui soumettre, pour information, le projet de visuel avant toute utilisation.

Le Sportif autorise à titre exclusif, la FFBaD et ses partenaires et fournisseurs officiels, à capter, utiliser et exploiter promotionnellement et commercialement son Image, pendant toute la durée de la Convention, sur tous supports existants ou à venir, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, dans les limites d'une Images Collective de l'Équipe de France. La FFBaD s'engage à lui soumettre, pour information, le projet de visuel avant toute utilisation et exploitation pour information.

Sauf accord exprès de la FFBaD, le Sportif s'engage à ne pas utiliser et/ou exploiter l'Image de l'Équipe de France.



entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

Article 23 : Relations presse

L'ensemble des relations du Sportif avec la presse sera géré par la FFBaD au cours des événements suivants :

- Sélections en Équipe de France ;
- Sollicitation officielle pré-sélection et post-sélection, si l'invitation est adressée à la FFBaD ;
- Rassemblements de l'Équipe de France.

Le Sportif s'engage à participer à tous les points presse organisés par la FFBaD dans le cadre de ces événements.

En accord avec le DTN, le Sportif s'engage à participer à toute autre sollicitation presse en-dehors de ces événements, en particulier lors des Yonex Internationaux de France de Badminton.

Le Sportif s'engage à être présent aux conférences de presse aux horaires sur demande du DTN, dans la tenue et avec le matériel qui seront précisés dans la convocation.

Le Sportif devra informer le service communication de la FFBaD et le DTN de ses sollicitations presse en dehors des événements précités.

En cas de blessure ou maladie durant une sélection en Équipe de France, le communiqué de presse sera fait en accord avec le médecin des équipes de France.

Dans la limite des obligations de la convention, le Sportif conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience en s'attachant à préserver l'image de la FFBaD, du badminton et du sport en général

Article 24 : Paris sportifs

L'ensemble des paris sportifs sont en France surveillés par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). En sa qualité « d'acteur de la compétition », le Sportif a l'interdiction de parier à l'occasion d'événements susceptibles de servir de support à des paris en ligne mis en place par des opérateurs autorisés.

Conformément aux dispositions du Règlement relatifs aux jeux et paris en ligne de la FFBaD, le Sportif ne peut :

- Engager à titre personnel, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur une compétition organisée ou autorisée par la fédération dès lors qu'il y est intéressé directement ou indirectement
- Communiquer à des tiers des informations privilégiées, obtenues à l'occasion de sa profession ou de ses fonctions, et qui sont inconnues du public

Le Sportif s'engage ainsi à se conformer à la réglementation en vigueur, nationale et internationale en matière de paris sportifs :

- Règlement relatif aux jeux et paris en ligne (chapitre 7 du Guide du badminton) : <http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2022-2023/>
- BWF Statutes / Chapitre 2 ETHICS / Section 2.4.: Code on The Prevention Of The Manipulation Of Competitions : <https://corporate.bwfbadminton.com/statutes/#1513733305001-7485aaef-d176>

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des poursuites sur le plan pénal et disciplinaire.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

• TITRE VI – DISPOSITIONS FINALES

Article 25 : Obligation de confidentialité

Les Parties s'engagent pendant la durée de la Convention à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de la FFBaD.

Les Parties s'engagent à faire respecter la même confidentialité par toutes les personnes ayant à connaître les termes de la Convention à l'occasion de sa diffusion ou de son exécution, excepté les avocats et les tribunaux.

Article 26 : Mesures

Le non-respect de tout ou partie de cette Convention, y compris ses annexes, peut donner lieu aux mesures suivantes, de la part du DTN sur proposition des Entraîneurs Nationaux :

- Avertissement de la part du DTN ;
- Arrêt, suspension ou diminution des aides et primes fédérales prévues à l'article 17.2 de la Convention ;
- Exclusion du Pôle France olympique Insep, des Pôles France Relève ou des Cellules Performance Para-badminton ;
- Toute mesure nécessaire notamment : exclusion d'un stage de préparation, de l'Equipe de France, retrait de sélection, etc.

Le non-respect de toute ou partie de la Convention, y compris ses annexes, peut entraîner la saisine de la Commission disciplinaire fédérale qui pourra prononcer des sanctions disciplinaires selon les modalités du règlement disciplinaire de la FFBaD.

Les sanctions identifiées ci-dessus peuvent être cumulables.

Article 27 : Dispositions diverses

Tous les articles de la Convention sont distincts. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des autres clauses de la Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention.

Si une clause ou partie de clause est déclarée illégale ou nulle, les Parties négocieront, de bonne foi, une modification de cette clause de manière à en préserver le sens pour autant que cela soit possible.

La Convention a été conclue entre la FFBaD et le Sportif compte-tenu de l'identité respective de l'autre Partie. En conséquence, la Convention a un caractère "*intuitu personae*" marqué.

Il est expressément convenu que cette Convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique d'une Partie envers l'autre.

La Convention est susceptible d'être modifiée seulement par un avenant écrit et signé par les Parties.



CONVENTION 2026

entre la Fédération Française de Badminton et les sportifs de haut-niveau

Article 28 : Résiliation

Dans le cas où l'une des Parties aurait commis un manquement grave à l'une de ses obligations prévues dans le cadre de cette Convention, l'autre Partie pourra adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie défaillante afin de remédier à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires.

Si, à l'expiration de ce délai, la Partie défaillante n'avait pas entrepris les mesures nécessaires visant à remédier à ce manquement, l'autre Partie pourra résilier par lettre recommandée avec accusé de réception la Convention sans qu'il soit besoin de ne former aucune demande judiciaire et sans préjudice de l'exercice des autres droits dont elle dispose. Cette résiliation ne déchargera pas la Partie défaillante de l'exécution d'obligations venues à échéance avant la résiliation.

Si la résiliation intervient à l'initiative de la FFBaD, elle se réalisera sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre du Sportif, des décisions de suspension ou arrêt des aides financières et primes à la performance prévues à l'article 17 de la Convention ou des dommages et intérêts qu'elle pourrait être en droit d'exiger.

Article 29 : Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la Convention est soumis au droit français.

Les Parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés éventuelles qui pourraient survenir dans l'application de la Convention.

En cas d'échec du règlement à l'amiable, le différend sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 30 : Annexes

La Convention et ses annexes constituent un tout indivisible.

Annexe 1 : Règles de sélections sur les événements de référence.

Annexe 2 : Règles de coaching

Annexe 3 : Règles de port des tenues

Annexe 4 : Attestation sur l'honneur sur les aspects de partenariats / Engagement contractuel du joueur.

Annexe 5 : Éligibilité aux aides personnalisées 2023

Annexe 6 : Modalités de suivi socio professionnelles

Annexe 7 : SMR, Arrêté du 16 juin 2016 et règlement médical de la FFBaD

Annexe 8 : Mini-guide de l'anti-dopage de l'AFLD

Annexe 9 : Notice de l'assurance fédérale

Annexe 10 : Procédure en cas de concomitance d'une compétition internationale et d'une journée d'interclub

Fait à Saint-Ouen

Le

En deux exemplaires

Franck LAURENT



Cyrille GOMBROWICZ

Président FFBaD

Directeur Technique National FFBaD

Le Sportif

Signature précédé de la mention «*lu et approuvé* »

Mode de sélection aux compétitions de référence

Accéder à une sélection est le résultat d'un processus de progression aux entraînements et sur les résultats en compétitions internationales préparatoires validées dans le plan de performance individuel annuel. Ce processus est suivi par la direction de la Performance composée du directeur de la performance, de la responsable du projet Paralympique, du responsable des équipes de France senior, du responsable des équipes de France jeunes et des entraîneurs nationaux du simple et du double senior.

Les sélections sur les événements de référence seront validées par le DTN sur proposition du Directeur de la performance en collaboration avec l' élu de référence de la performance. Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et peut se réserver le droit de proposer ou de refuser l'inscription de joueurs ou de joueuses sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

Les critères de sélection retenus exposés ci-dessous prennent en compte les ambitions de performance collectives de la Fédération :

- 🏸 **Top 3** au Championnat d'Europe individuel ou aux jeux européens en simple ou en double ;
- 🏸 **Top 16** au Championnat du monde individuel en simple ou en double ;
- 🏸 **Top 1** au championnat d'Europe Para-Badminton ;
- 🏸 **Top 4** au championnat du Monde Para-Badminton ;

- 🏸 **Finaliste** en homme et femme de l'EMTC ou de l'EMWTC ;
- 🏸 **Top 8** à la Thomas Cup et à la Uber Cup ;

- 🏸 **Finaliste** au Championnat d'Europe par équipe Mixte ;
- 🏸 **Top 8** à la Sudirman Cup.

Le niveau d'exigence minimal fédéral pour prétendre à être sélectionné pourra être supérieur aux règlements BWF. Ce niveau est déterminé par le DTN sur proposition du Directeur de la performance sportive.

• SENIOR BADMINTON

Pour la compétition individuelle européenne et mondiale de l'année 2026 :

- 🏸 **Championnat d'Europe du 7 au 12 avril 2026 Huelva (Espagne)**
 - Annonce de la sélection au plus tard le mi-mars 2026
- 🏸 **Championnat du monde individuel du 17 au 23 août 2026 à New Delhi (Inde)**
 - Annonce de la sélection au plus tard fin juillet 2026

Les critères de sélections qui concernent les joueurs et joueuses dans leur discipline prioritaire : en simple homme ou simple dame, en double mixte, en double homme ou double dame, sont les suivants :

- 🏸 Sont sélectionnés directement pour les événements européens et mondiaux individuels en simple et en double les joueurs :
 - Du **top 32 mondial** sur la liste du « **BWF World Ranking** » au moment de la sélection ;
 - **Numéro 1 français** du « **BWF World Ranking** » et **en position de qualifiable sur la première liste** de BE et de la BWF.

- 🔊 Si un joueur en dehors des critères de qualification directe se trouve en position de qualifiable, alors il pourra éventuellement être sélectionné par le DTN sur proposition du Directeur de la performance en collaboration avec l'élus de référence sur les repères de performance suivants :
- Nombre de **victoires sur un Top 25 mondial** ;
 - **Résultats internationaux significatifs** en lien avec les objectifs et les repères de performances fixés dans le plan de performance individuel annuel ;
 - Identification sur la liste des **joueurs « Los Angeles 2028 »**.

Pour les compétitions par équipe mondiales et européennes de l'année 2026 :

- 🔊 **Championnat d'Europe par équipe masculine et féminine / EMWTC du 11 au 15 février 2025 à Istanbul (Turquie)**
- Annonce de la sélection finale au plus tard mi-janvier 2026
- 🔊 **Championnat du monde par équipe masculine et féminine / Thomas et Uber Cup du 24 avril au 3 mai 2026 à Horsens (Danemark)**
- Annonce de la sélection au plus tard fin mars 2026

Les sélections seront proposées pour chaque épreuve au DTN par le directeur de la performance après analyse du niveau de performance des joueurs et joueuses en tenant compte du classement mondial, du nombre de victoires sur un Top 25 mondial et des résultats récents significatifs sur les tournois internationaux. En l'absence de résultats significatifs sur la période, le directeur de la performance, en collaboration avec le responsable des équipes de France senior, pourrait proposer la mise en place d'actions supplémentaires pour aider à la prise de décision.

• **SENIOR PARA-BADMINTON**

RAPPEL :

Accéder à une sélection est le résultat d'un processus de planification d'entraînement et de compétitions préparatoires proposé et suivi par la responsable Parabadminton et l'entraîneur national.

Les critères de sélection retenus ci-dessous prennent en compte les objectifs de performance de la FFBaD. Le niveau d'exigence minimal fédéral pour prétendre à être sélectionné est supérieur aux règlements BWF qui permettent à ce jour une inscription libre sur les compétitions de référence.

Ce niveau est déterminé par le DTN à la suite des préconisations de la responsable Parabadminton.

L'objectif de ces critères de sélection est de retenir des joueurs et joueuses proposant un niveau de jeu leur permettant de prétendre à des résultats significatifs et faire rayonner la France par ces résultats.

GRANDS PRINCIPES

- Avoir une licence fédérale compétition à jour ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la BWF ;
- Être à jour du suivi médical réglementaire imposé par la commission médicale pour les SHN. ;
- Être en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;

- Signer et respecter les termes de la charte du joueur membre d'un collectif France (joueur non SHN) ;
- Sont sélectionnés le ou les joueur(s) dont les résultats factuels et/ou les niveaux de jeu affirmés sur l'année précédant la date de la compétition attestent de leurs facultés de répondre aux objectifs sportifs fixés par la FFBaD. ;
- Sont sélectionnés le ou les joueur(s) dont les comportements et attitudes à l'entraînement/stages et compétitions sont irréprochables. Ils doivent parallèlement avoir fait la preuve, du fait de leur engagement au quotidien et dans la durée d'un projet fort .
- En fonction des résultats et des niveaux de jeu requis, l'ensemble des quotas alloués par la fédération internationale (BWF) ou européenne (BE) dans les compétitions de référence peut ne pas être entièrement rempli par la sélection établie par la FFBaD ;
- Sur les événements de référence, les sélections se font aux choix de la responsable Para-badminton en collaboration avec le directeur de la performance, selon les modalités de sélections propres à chaque compétition ;
- Présence obligatoire sur les stages et compétitions sur convocation « Collectif France » ;
- Validée par le DTN et présentée à l'élite de référence.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection
Toute situation particulière d'un joueur par rapport à ces grands principes, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

CHAMPIONNATS DU MONDE
7 au 14 février 2026
Manama, BAHREIN

À la suite de l'analyse du niveau français sur un plan international, la Direction Technique Nationale étudiera l'opportunité de sélectionner des joueurs en Equipe de France Parabadminton dans le cadre suivant:

- 1) Être classé parmi les 8 meilleurs joueurs mondiaux au classement BWF en date de sortie de la 1^{ère} liste de qualification par la BWF.
- 2) En cas de participation à moins de 6 tournois sur la période prise en compte pour le classement mondial : avoir une moyenne de points supérieure ou égale à celle du 8^{ème} qualifié.

CRITERES VALABLES UNIQUEMENT SUR TABLEAUX JP

Les joueurs qualifiés via le système BWF mais non sélectionnés en équipe de France pourront prendre part à l'événement à titre personnel.

Toute situation particulière d'un(e) joueur(euse) par rapport à ces critères de sélection, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

AGENDA :
 Date d'annonce de sélection : A préciser selon la diffusion de la 1^{ère} liste des qualifiés aux championnats du Monde BWF.

- **U19 BADMINTON**

Pour les compétitions individuelles et par équipe mondiale de l'année 2026 :

📢 **Championnat du monde par équipes du 5 au 12 Octobre 2026 : Indonésie (TBA)**

- Annonce de la participation de l'équipe de France en fonction des dates officielles à venir

Les critères de sélection qui concernent les joueurs et les joueuses dans leur discipline prioritaire, en fonction des besoins de l'équipe pour assurer toutes les rencontres, sont les suivants :

- Être engagé dans un **projet de Haute Performance** ;
- Être classé dans le **top 250 mondial** sur la liste du « **BWF World Ranking** » au moment de la sélection ;
- **Avoir gagné au moins un tournoi BE U19 ou senior.**

📢 Si les critères sont remplis pour l'inscription d'une équipe de France aux Championnats du Monde Juniors, l'équipe sera constituée en priorité par les joueurs sélectionnés pour la compétition individuelle. Si l'effectif n'est pas suffisant pour présenter une équipe solide (au moins 1 SH, 1 SD, 3 joueurs de double et 3 joueuses de double), des joueurs ou joueuses pourront éventuellement être sélectionnés par le DTN sur proposition du Directeur de la performance en collaboration avec le responsable national jeunes, le responsable du collectif U19 et les élus de référence de la performance sur les repères de performance suivants :

- **Résultats internationaux significatifs** (chez les seniors et chez les jeunes) en lien avec les objectifs et les repères de performances fixés dans le plan de performance individuel annuel.

📢 **Championnat du monde individuel du 12 au 18 Octobre 2026 Indonésie (TBA)**

- Annonce de la sélection en fonction des dates officielles à venir

Les critères de sélection qui concernent les joueurs et les joueuses dans leur discipline prioritaire, pour maximum 3 places en simple hommes et en simple dames, maximum 3 paires en mixte, 2 en double hommes et en double dames, sont les suivants :

📢 Sont sélectionnables prioritairement les joueurs :

- Engagés dans un **projet de Haute Performance** ;
- Classés dans le **top 250 mondial** sur la liste du « **BWF World Ranking** » au moment de la sélection ;
- **Ayant gagné au moins un tournoi BE U19 ou senior.**

📢 Si les quotas ne sont pas remplis, des joueurs ou joueuses pourront éventuellement être sélectionnés par le DTN sur proposition du Directeur de performance en collaboration avec le responsable national jeunes, le responsable du collectif U19 et les élus de référence de la performance sur les repères de performance suivants :

- **Résultats internationaux significatifs** en lien avec les objectifs et les repères de performances fixés dans le plan de performance individuel annuel ;
- Position sur« **BWF World Ranking** »: **Top 400 pour un U19 ou Top 500 pour un U17.**

📢 **Jeux olympiques de la jeunesse (JOJE) 01 au 05 novembre DAKAR (Sénégal)**

Règles de qualification non publiées ce jour par la BWF

📢 **Championnat d'Europe par équipes du 18 au 22 août 2026 : Tatabanya (Hongrie)**

Règles non encore définies

📢 **Championnat d'Europe par individuel du 22 au 27 août 2026 : Tatabanya (Hongrie)**

Règles non encore définies.

- **U17 BADMINTON**

Pour les compétitions européennes de l'année 2026 :

 6 nations U17 (individuel et par équipe mixte) (Allemagne) (TBA)

-  Les 6 Nations U17 concernent les joueurs nés en 2010 ;
- Compétition par équipes: 2SH+2SD+2DH+2DD+1 DX par rencontre (8 filles et 8 garçons maximum).
 - Compétition individuelle: 5SH, 5SD, 5DX, 3DH et 3DD maximum par nation.

 Critères de sélection

- La sélection des joueuses et joueurs U17 relève du choix du Responsable des Équipes de France U17 après concertation avec les entraîneurs de la FFBA D identifiés pour accompagner le collectif au cours de la saison / Le Responsable du Secteur Accession / Le Directeur de la performance / Les entraîneurs des joueurs identifiés dans la concurrence.
- Les éléments déterminants prise en compte pour la sélection:
 - Attitude et niveau de jeu «moyen» au cours des 5 mois.
 - Force du projet, investissement lors des stages U17-U16-U15.
 - Capacité à être aligné comme titulaire ou N°2 dans l'une des disciplines.
 - Préparer les Europe U17 2027 en favorisant la relève avec 1SH, 1SD, 1DH, 1DD, 1DM nés en 2011 ou 2012.
- Compétitions pour observer niveau de jeu:
 - CEJ 1 à Saint Louis (Octobre 2025)
 - Suède U17 ou U15 pour les 2011 & 2012 (Novembre 2025)
 - German U17(Décembre 2025)
 - CEJ 3 à Oullins (Janvier 2025)
- Stages pour observer niveau de jeu:
 - 19 au 24 octobre à Nantes

La participation aux deux CEJ étant obligatoire, il n'est pas exigé de prendre part aux deux tournois à l'étranger. Toutefois, une présence sur au moins l'un des deux constitue un atout pour évaluer le niveau de jeu face aux joueurs des autres nations européennes.

- **U15 BADMINTON**

Pour les compétitions européennes de l'année 2026 :

 Championnat d'Europe U15 du 8 au 11 octobre 2026 à Sotra (Norvège)

- Les critères de sélections seront définis ultérieurement

Règles de coaching

• SUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

- 📣 Le coaching est interdit pour les cadres d'Etat ou cadres fédéraux manageant ou intervenant auprès des collectifs nationaux U11 / U13 / U15 / U17 / U19 durant le Championnat de France jeunes, les tournois qualificatifs aux championnats de France jeune, les CEJ et les brassages, les championnats régionaux, les compétitions départementales ou impliquant les Comités, et les tournois nationaux privés sur le territoire national sauf si ce sont des tournois de préparation d'un Collectif Jeunes faisant l'objet d'une convocation.
- 📣 Lors du championnat de France senior :
 - Pour les simples hommes et femmes, tous les entraîneurs au quotidien, en clubs et / ou en structure du parcours de performance fédérale (PPF), peuvent coacher leurs sportifs qualifiés.
 - Pour les doubles, si les paires sont constituées par les Sportifs qui jouent ensemble pendant la saison, la priorité est laissée aux entraîneurs des deux clubs, comités ou Ligue. Si l'un d'eux ne vient pas coacher, les entraîneurs des structures du PPF peuvent aller coacher les Sportifs qu'ils suivent au quotidien.

• SUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (SENIOR)

Que ce soit pour les Sportifs appartenant aux structures du PPF ou hors structures du PPF :

- 📣 Si la compétition fait partie des tournois de la planification annuelle défini dans le Plan Individuel de Performance (PPI), le Sportif :
 - Est coaché par les entraîneurs du Collectif National, qui peut associer l'entraîneur personnel du sportif, qui prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.
 - Si l'entraîneur du Collectif national est absent, peut être coaché par son entraîneur personnel.
- 📣 Si la compétition ne fait pas partie de son PPI, le sportif :
 - Peut-être coaché par son entraîneur personnel qui prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.
 - Si l'entraîneur personnel est absent, est coaché par les entraîneurs du collectif National

• SUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES JEUNE

Que ce soit pour les Sportifs appartenant aux structures du PPF ou hors structures du PPF :

- 📣 Si la compétition est prise en charge (tout ou partie) financièrement par la fédération avec convocation « Collectif France », le sportif :
 - Est coaché par les entraîneurs du Collectif national, qui peut associer l'entraîneur personnel du Sportif, qui prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.
 - Si l'entraîneur du Collectif national est absent, est coaché par son entraîneur personnel.

- 🔊 Si la compétition n'est pas prise en charge financièrement par la fédération, le Sportif :
 - Peut-être coaché par son entraîneur personnel qui prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.
 - Pour les joueurs des collectifs U19 / U17 et U15, si un entraîneur d'un Collectif France jeune se déplace à la compétition en observateur :
 - L'entraîneur personnel peut faire appel à lui dans la mesure de sa disponibilité pour venir coacher en doublon (uniquement pour des matchs contre des joueurs étrangers).
 - En cas d'absence de son entraîneur personnel, l'entraîneur du Collectif national jeune peut coacher le Sportif dans la mesure de sa disponibilité et sans déranger son travail d'observation de la compétition et de l'ensemble des joueurs, qui reste sa mission prioritaire sur place.

• SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE PAR ÉQUIPE (SENIOR ET JEUNE)

- 🔊 Coaching effectué uniquement par les EN et les entraîneurs du Collectif national concerné.
- 🔊 L'Entraîneur National peut, s'il le souhaite, solliciter la présence, en doublon à ses côtés, de l'entraîneur personnel du Sportif en simple et en double, si celui-ci est l'entraîneur des 2 Sportifs au sein de sa structure. Ce dernier prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.

• SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE INDIVIDUELLE HORS JOP (SENIOR ET JEUNE)

(Prise en charge financière du joueur par la FFBaD)

- 🔊 Coaching effectué uniquement par les EN et les entraîneurs du Collectif national concerné.
- 🔊 L'Entraîneur National peut, s'il le souhaite, solliciter la présence, en doublon à ses côtés, de l'entraîneur personnel du Sportif en simple et en double, si celui-ci est l'entraîneur des 2 Sportifs au sein de sa structure. Ce dernier prendra à sa charge les coûts financiers et logistiques de son déplacement.

• SUR LES JEUX OLYMPIQUES (JOP) ET LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ)

(Prise en charge financière du joueur par le CNOSF)

- 🔊 Coaching effectué par les EN et les entraîneurs du Collectif national.
- 🔊 Dans la mesure des possibilités offertes par les quotas d'accréditation et sur décision du DTN et du directeur de la performance, possibilité de coaching par l'entraîneur personnel du Sportif, seul ou en doublon avec les EN.

• SI DES JOUEURS FRANÇAIS SE RENCONTRENT

- 🔊 Sur les compétitions internationales : Coaching autorisé du Sportif par le ou les entraîneurs de sa structure d'entraînement (EN pour les structures du PPF et entraîneur personnel pour les autres structures), ce, quel que soit le cas de figure de la présence ou non d'un ou plusieurs entraîneurs au coaching du Sportif adverse.
- 🔊 Sur les compétitions individuelles de Référence, JOP et JOJ : Cadre à définir par le directeur de la performance en amont de la Compétition.



Règles de port des tenues de présentation et de jeu

À partir du 1^{er} janvier 2025, la Fédération Française de Badminton a signé un contrat de partenariat avec la société VICTOR portant sur la fourniture des tenues fédérales pour les Sportifs.

La présente annexe vient préciser les modalités de port de ces tenues.

• DURÉE

Le partenariat est conclu pour l'olympiade 2025-2028. Il pourra être reconduit.

• DOTATIONS

Chaque joueur sélectionné en Équipe de France, sur une compétition par équipe, recevra un pack comprenant plusieurs tenues vestimentaires. Il recevra ce pack lors de sa première sélection de l'année.

Cette dotation sera nominative et annuelle.

• MODALITÉS DE PORT DES TENUES

Dans le cadre d'une sélection sur une compétition par équipes, le port des équipements VICTOR est obligatoire durant toute la sélection, du lieu de rendez-vous jusqu'à la fin de la sélection. A défaut, des tenues neutres (sans marque apparentes) peuvent être portées à la ville, et en dehors de la salle de compétition.

Les tenues VICTOR sont portées :

- 👉 Lors des conférences de presse, points presse et interviews (hors zone mixte)
- 👉 Sur les podiums et cérémonies protocolaires (présentation, clôture ...)
- 👉 Sur les terrains de compétition et d'entraînement
- 👉 Dans la salle en dehors des temps de jeu.

Les équipementiers fédéraux sont à privilégier (en fonction de la température)

- 👉 Lors des repas cérémonies et soirées officielles,

Plus généralement, le port des tenues VICTOR est obligatoire durant toute la durée de la compétition par équipes et de sa préparation (stage, entraînement et compétition). Le port de tenues et l'usage d'accessoires de marques concurrentes sont interdits lors de la période de sélection, à l'exception des raquettes et des chaussures.

Le port de la tenue fédérale VICTOR sur les podiums est obligatoire dans les compétitions par équipes.

Dans le cadre d'une participation aux compétitions internationales de référence individuelles, sauf Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'aux tournois internationaux, le port des équipements fournis par votre équipementier personnel est autorisé.



Attestation sur l'honneur sur les aspects de partenariat / engagement contractuel

**À RETOURNER A LA FÉDÉRATION APRES AVOIR SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT
LA CONVENTION DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU VIA LE PSQS**

Nom :

Prénom :

Atteste avoir signé un contrat avec un ou plusieurs sponsor(s) :

OUI* ☐ NON* ☐

SI OUI, LE NOM OU LES NOMS DE LA (DES) SOCIÉTÉ(S) LIÉE(S) PAR CONTRAT(S) AVEC L'ATHLETE :

Nom du partenaire contractuel	Date de validité du contrat	Commentaires
•	•	•
•	•	•
•	•	•
•	•	•
•	•	•
•	•	•

J'atteste que le(s) société(s) ci désignée(s) :

.....
.....

ne contreviennent à aucune loi ou règlement, ni aux statuts, règlements et chartes de la FFBaD aux lois et que je ferai mon affaire de tout litige qui en résulterait

Fait à, le

Nom
Prénom

Signature



Eligibilité aux aides personnalisées

RAPPEL

Les aides personnalisées sont réservées aux SHN pouvant attester qu'ils perçoivent moins de 40 000 euros brut (environ 31 000 euros net) par an, et ce, toute source confondue. Le joueur pourra être amené à justifier sa déclaration.

En cours d'année, si les revenus du joueur sont amenés à dépasser le montant maximum pour être éligible, le versement sera suspendu. Au contraire, si ses revenus sont amenés à diminuer fortement, celui-ci pourra ressolliciter les aides personnalisées.

À RETOURNER A LA FÉDÉRATION APRES AVOIR SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT LA CONVENTION DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU VIA LE PSQS.

Je soussigné(e), sportif(ve) de haut-niveau, atteste par la présente que mes revenus 2025

- ☐ Ne dépassent pas 40.000 euros brut (soit environ 31.000 euros à l'année)
- ☐ Dépassent le montant de 40.000 euros brut (soit environ 31.000 euros à l'année)

Ces revenus s'entendent par salaires, indemnités, bourse, primes, contrat de mécénat ou de partenariat, allocations etc.

Je m'engage à informer la responsable de l'accompagnement socio-professionnel en cas de changement de situation financière.

Fait à, le

Nom
Prénom

Signature

Modalités du suivi socioprofessionnel

MISSION DU REFERENT DU SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

d'État est missionné pour assurer la coordination générale de l'accompagnement et pour gérer l'emploi, la reconversion et le financement des formations. Le responsable du Pôle Olympique est quant à lui positionné à 40% pour assurer l'accompagnement de la stratégie de formation des joueurs. Le suivi des joueurs est géré entre ces 2 cadres et les ressources des MRP et établissements accueillant nos structures.

STRATÉGIE ET PRIORISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le suivi socio professionnel vise à apporter un accompagnement équitable et différencié à l'ensemble des SHN, selon leurs profils et les priorités. Pour cela, le responsable du suivi socio professionnel :

Veille et partage les informations à tous les publics du haut niveau ;

- Met en réseau les différents acteurs nationaux et locaux (ANS, RRHP, Insep, Creps, Universités, Fondation du sport français, ...) ;
- Accompagne et facilite à la mise en place de CIP/CAE pour les AJHN ;
- Accompagne en appui avec l'aide des acteurs locaux le public Relève en Pôle France Relève ou hors Pôle ;
- Individualiser au maximum le suivi des joueurs du Pôle Olympique et des joueurs SHN identifiés en structure et/ou organisation individuelle ;
- Priorise l'accompagnement individualisé des athlètes du cercle de la haute performance ANS.
- Les joueurs identifiés cercle HP ou proche seront prioritairement proposés aux dispositifs d'état permettant la stabilisation de leur situation socio professionnelle selon leur profil (CIP/CAE, Emplois ANS, AFDAS).
- Une attention particulière sera accordée pour optimiser la mise en œuvre de leur projet de formation en lien avec leur stratégie de préparation Olympique ou Paralympique, en déployant tous les moyens nécessaires : dispositif nationaux, locaux, aides fédérales à la formation, aides personnalisées.

Ces différentes étapes d'accompagnement s'appuient sur les démarches suivantes :

- Entretiens individualisés de positionnement des SHN pour définir une stratégie de formation en lien avec le projet sportif ;
- Développement de l'offre de formation en EAD adapté ;
- Mise en place de conventions d'insertion professionnelles (CIP) pour les sportifs en situation d'emploi
- Pour les joueurs en formation, renforcement des relations avec les responsables pédagogiques pour la mise en place d'aménagements d'études spécifiques (Le cas échéant en lien avec les référents des structures du PPF ou les RRHP) ;
- Compenser la prise de congés sans solde pour les joueurs SHN ne pouvant bénéficier de dispositifs d'aide à l'emploi ;
- Recherche de solutions d'aménagement d'emploi en s'appuyant sur les dispositifs nationaux (Enseignant SHN, Armée, poste Insep, ...) ;
- Appui sur le dispositif aide à la professionnalisation SHN de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour sécuriser le parcours des joueurs identifiés ;
- Relations avec le département de suivi du SHN en structures du PPF et MRP ;
- Relai sur le dispositif des retraites ;
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) ;
- Suivi des dispositifs ministériels ;
- Entretien et développement du réseau ministère, ANS, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

AIDES PERSONNALISÉES

Les aides personnalisées sont mobilisées pour soutenir socialement les SHN. Elles sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

- Aides sociales
Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an.
Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats, ...
- Frais de formation : Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences, ..., se font uniquement sur justificatif et après accord du DTN.
- Manque à Gagner Employeur :
Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur. Cette contrepartie est plafonnée à 16 K€ pour les athlètes hors Cercle HP (8 K€ pour l'Agence / 8 K€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées.
Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.
- Manque à Gagner Sportif
En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.
- Enfin les aides personnalisées sont plafonnées à 20 K€ / an toutes rubriques confondues pour les athlètes du Cercle HP ou à 15 K€ / an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cercle HP
Nous avons le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. Toute demande d'aides personnalisées sera instruite par la fédération et elle devra comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

RECONVERSION DE SHN

A chaque trajectoire, une situation particulière. La plupart des joueurs Seniors sortis de nos dispositifs ont obtenu un diplôme leur permettant de s'insérer dans la vie active à l'issue de leur carrière sportive. L'accès à la liste Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 3 ans en liste SHN dont 2 ans au moins en catégorie Senior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Article 2221-7 du Code du Sport).

Cela dit, de plus en plus de jeunes joueurs font des choix forts et font une pause dans leur parcours de formation pour se consacrer exclusivement à leur carrière sportive.

Il est donc nécessaire de rester disponible dès lors que ceux-ci sollicitent les services de la fédération pour ré-enclencher leur projet de formation.

Les joueurs pouvant bénéficier de la mise en liste reconversion sont proposés sur cette liste. Identifié par le RSSP, ceux-ci bénéficient d'une continuité d'accompagnement si la situation le nécessite :

Signature d'une convention annuelle de reconversion via l'application France.Sport :

- Mise en place d'actions d'orientation/conseil avec des professionnels en proximité du joueur ;
- Aide au financement de l'action de formation via les aides personnalisées ou l'enveloppe fédérale d'aide à la formation ;
- Facilitation à la mise en réseau avec les acteurs locaux de l'accompagnement socio professionnel.

Cependant, beaucoup peuvent ne pas être éligible à la liste Reconversion faute d'avoir cumulé le nombre d'années nécessaires.

L'accompagnement socio professionnel n'étant pas linéaire, un joueur sorti de structure il y a quelques années peut toujours bénéficier du soutien du RSSP, au travers d'entretien, mise en réseau, lettre de soutien à une candidature en école supérieure ou toute autre action facilitant la poursuite de son projet. La complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel des joueurs SHN sera systématiquement renseignée sur le portail suivi quotidien du sportif. Le réseau s'étoffant d'une multitude d'acteurs autour du champ de l'accompagnement, il est d'autant plus nécessaire d'utiliser le PSQS pour affiner l'exactitude des informations partagées.

FRAIS DE PARENTALITÉ

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence Nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :

- Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
- Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

En dehors de ce cadre défini par l'Agence, la FFBaD a mis en place les modalités suivantes :

- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des sportifs de Haut-Niveau (SHN) ne pouvant bénéficier de CIP
- Les athlètes de l'INSEP éligibles perçoivent une aide personnalisée correspond à un soutien pour l'hébergement
- Les athlètes de la « Cellule Perf » non éligibles aux aides sociales (ressources > 40 K€) seront soutenus individuellement via le contrat de performance pour les aides spécifiques à l'entraînement

La fédération organise l'accompagnement :

- Proposition d'entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et aide à l'orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- Suivi et veille du dispositif des retraites
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- Suivi des dispositifs ministériels mis en place
- Soutien aux démarches administratives que le SHN doit effectuer

MATERNITÉ

Si la sportive est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN), elle bénéficie de l'ensemble des droits inhérents à ce statut pendant toute la durée de l'inscription en liste, en matière :

- Médicale : suivi médical fédéral annuel.
- De formation et d'emploi : aménagements en matière de scolarité et de formation, dispositifs permettant de faciliter l'emploi de la sportive : convention d'insertion professionnelle (CIP) ou convention d'aménagement d'emploi (CAE), etc.

La surveillance médicale réglementaire

Décret du 13 juin 2016

DISPOSITIONS DU CODE DU SPORT

Article A.231-3 du code du sport pour les Sportifs listés haut-niveau :

Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau doivent se soumettre à :

- Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
 - Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
 - Un bilan diététique et des conseils nutritionnels.
 - Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive.
 - La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
- Un électrocardiogramme de repos. A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au 1° peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien. »

Article A.231-4 du code du sport pour les Sportifs en collectifs nationaux :

« Le contenu et la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs Espoirs et des sportifs des collectifs nationaux mentionnés à l'article L. 221-2 doivent tenir compte :

- De l'âge du sportif
- De la charge d'entraînement du sportif
- Des contraintes physiques spécifiques de la discipline sportive
- De la morbidité et des risques inhérents à la pratique de la discipline sportive.

DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT MÉDICAL FÉDÉRAL

- Surveillance des sportifs de haut niveau et sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport du haut niveau :

L'article R.231-3 du Code du sport précise que la surveillance médicale particulière à laquelle les fédérations sportives soumettent leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou dans les filières d'accès au sport de haut niveau a pour but de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

- Organisation du suivi médical réglementaire
La FFBaD, ayant reçu délégation en application de l'article L. 231-6 du Code du sport, assure l'organisation de la surveillance médicale particulière à laquelle sont soumis ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, ainsi que des licenciés inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau ou des candidats à l'inscription sur ces listes.

L'article R. 231-6 du Code du sport précise que « une copie de l'arrêté prévu à l'article R. 231-5 et du règlement médical de la Fédération est communiquée par celle-ci à chaque licencié inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau ou dans les filières d'accès au sport de haut niveau ».

- Le suivi médical réglementaire
Conformément à l'article R. 231-5, un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports définit la nature et la périodicité des examens médicaux, communs à toutes les disciplines sportives, assurés dans le cadre de la surveillance définie à l'article R. 231-3. Les examens à réaliser dans le cadre de la surveillance médicale particulière des sportifs de haut niveau et sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau figurent aux articles A 231-3 à A 231-6.
- Les résultats de la surveillance sanitaire
Les résultats des examens prévus au présent chapitre 5 sont transmis au médecin coordonnateur du suivi médical.
Le sportif peut communiquer ses résultats au MFN ou à tout autre médecin précisé, par lui, dans le livret médical prévu à l'article L 231-7 du Code du sport.
Conformément à l'article L. 231-3 du Code du sport, le médecin coordonnateur du suivi peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.
Ce certificat est transmis au président de la FFBaD, qui suspend la participation de l'intéressé aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la Fédération jusqu'à la levée par le médecin de la contre-indication.

Le médecin coordonnateur peut être saisi par le DTN, le président de la Fédération, le responsable médical d'un pôle ou par tout médecin examinateur, en particulier ceux qui participent à l'évaluation et la surveillance médicale préalable à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou à la surveillance médicale particulière des sportifs espoirs ou de haut niveau.

Le médecin coordonnateur instruit le dossier et saisit la commission médicale à chaque fois que cela est nécessaire.

Il statue sur l'existence ou l'absence d'une contre-indication temporaire ou définitive à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.
Un avis motivé est donné au sportif ou à son représentant légal.

La Commission médicale peut faire appel à un ou plusieurs médecins spécialistes reconnus pour leurs compétences avant de statuer ou en cas d'appel du licencié.

En attendant l'avis rendu par la Commission médicale, le sportif ne peut pas être inscrit sur les listes ministérielles ou intégrer une structure appartenant à la filière d'accès au sport de haut niveau. S'il s'agit déjà d'un sportif en liste ou en filière d'accession au haut niveau, il ne doit pas poursuivre son activité sportive fédérale sauf avis spécifié de la commission médicale transmis au DTN et au Président de la Fédération.

Dans le respect de la déontologie médicale, le médecin coordonnateur notifie la contre-indication temporaire ou définitive au Président de la FFBaD (copie pour information au DTN), qui prend toute disposition pour suspendre ou interdire l'activité du sportif concerné. De même, le DTN est également informé dans le cas où un sportif ne se soumet pas à l'ensemble des examens prévus par l'arrêté du 16 juin 2006 afin qu'il puisse suspendre la convocation d'un sportif aux regroupements, stages et compétitions des équipes de France jusqu'à la régularisation de sa situation.

- Bilan de la surveillance sanitaire
Conformément à l'article R 231-10 du Code du sport, le médecin coordonnateur du suivi établit, en lien avec le médecin fédéral et la CMN, un bilan de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au haut niveau.
Ce bilan présenté à l'assemblée générale fédérale doit être adressé, annuellement, par la Fédération au ministre chargé des sports.
- Secret professionnel
Les personnes habilitées à connaître des données individuelles relatives à la surveillance médicale des licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou dans la filière d'accès au haut niveau sont tenues au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles L. 226-13 et L. 226-14 du Code pénal. »

Mini-guide de l'anti-dopage et plan fédéral de prévention dopage



Le miniguide de l'anti-dopage

LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Où et quand peut avoir lieu un contrôle ?
En compétition et hors compétition, n'importe où, entre 6h et 23h.

Qui réalise les contrôles ?
Des agents de contrôle du dopage (ACD aussi appelés préleveurs en France) formés, assermentés et agréés.

A la demande de qui ?
De l'AFLA ou d'autres organisations antidopage.

Quels types de prélèvements sont effectués ?
Urine ou sang.

01 Notification au sportif

02 Accueil au poste de contrôle du dopage

03 Choix d'un kit de prélèvement d'échantillon

04 Observation de la miction par un ACD du même sexe

05 90 ml d'urine minimum

06 Répartition de l'échantillon

07 Mesure de la densité urinaire

08 Signature du formulaire et observations (s'il y a lieu)

SPORTIFS

VOS DROITS
Être accompagné par un représentant et un interprète (si disponible).
Demander un délai avant le contrôle pour une raison valable.
Noter sur le formulaire vos observations sur le déroulement du contrôle.

VOS RESPONSABILITÉS
Vous soumettre au contrôle antidopage jusqu'à la fin de la procédure.
Présenter une pièce d'identité appropriée.
Demeurer en présence de l'escorte ou de l'agent de contrôle du dopage en tout temps.

VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE (VRAD) ET SANCTIONS

Rappel du principe de **responsabilité objective** : le sportif est responsable de toutes les substances retrouvées dans son organisme.

VRAD
= **2 À 4 ANS DE SUSPENSION**
(Compétitions, entraînements et encadrement)

LES AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Si vous devez suivre un traitement médical contenant une ou plusieurs substances interdites → faire une demande d'AUT.

La demande complète d'AUT doit être signée par le sportif ET le médecin et envoyée **dès que possible** avant le début de la compétition.

PRÉCISER au professionnel de santé que l'on est sportif et soumis aux règles antidopage.

CONSULTER un professionnel de santé avant de se procurer soi-même des médicaments.

VERIFIER tout médicament acheté en vente libre sur medicaments.afla.fr.

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

POUR PLUS D'INFO

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage.

Certains peuvent contenir des substances interdites (résultat positif possible).

Important :
Il n'existe en France aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un produit ne contiendra pas de substances interdites.

PRENDRE CONSEIL auprès d'un professionnel de santé pour ses besoins nutritionnels.

PRIVILÉGER les compléments alimentaires qui affichent la norme AFNOR.

« Ce n'est pas parce que mon ami en prend que c'est bon ! »

BOUCLE REFLÈXE

LA LOCALISATION

Pour les sportifs inscrits dans le « groupe cible », il est important de renseigner ses informations de localisation **dans les délais**.

Deux types de manquements :
→ Absence de transmission d'informations ou informations insuffisamment précises.
→ Le contrôle manqué (« no show »).

ATTENTION
3 manquements sur 12 mois = violation présumée des règles antidopage + ouverture d'une procédure disciplinaire.

SOUMETTRE chacun de ses trimestres au complet (avant le 15 du mois précédant le trimestre).

MODIFIER sa localisation dès qu'un changement de calendrier opère.

BOUCLE REFLÈXE

CONTACTS

Communication et prévention
communication@afla.fr / 01 40 62 72 60

Localisation
localisation@afla.fr / 01 40 62 72 50

Service médical
medical@afla.fr / 01 40 62 72 59

Service juridique
juridique@afla.fr / 01 40 62 72 56

Observations sur le déroulement des contrôles ou les préleveurs
qualite@afla.fr / 01 40 62 72 50

RESSOURCES

Signaler un fait de dopage
afla.fr/signaler

Compléments alimentaires
afla.fr/complements

Rechercher le caractère interdit ou non d'un médicament
medicaments.afla.fr

Liste des substances et méthodes interdites de l'Agence mondiale antidopage
wada-ama.org/liste

AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)
afla.fr/AUT

ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage
adams.wada-ama.org

Plateforme ADUT de l'AMA
adut.wada-ama.org/fr/dashboard

Plan Fédéral de Prévention du Dopage Fédération Française de Badminton - FFBaD

Années de couverture : 2025 – 2029

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre du Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes et du Contrat de délégation, le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative demande aux fédérations sportives de mettre en place un Plan fédéral de prévention et d'éducation antidopage.

Jouant pleinement son rôle de prévention et d'éducation, conformément à l'article L.232-5 du Code du sport, le présent plan témoigne de l'engagement de la FFBaD de promouvoir une pratique sportive saine et éthique, tel qu'inscrit dans le Plan de Performance Fédéral 2025-2029.

Ce plan a été élaboré en conformité avec le Code Mondial Antidopage¹ et le Standard International pour l'Éducation (SIE) où le principe de base est que la première expérience antidopage d'un sportif doit passer par des actions d'éducation et non par le contrôle du dopage.

Il a bénéficié d'un soutien de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) qui organise la lutte antidopage en France et a été validé par la Commission Médicale et le Comité Exécutif de la FFBaD.

Il est applicable pour les sportifs valides et pour les sportifs en situation de handicap.

2. Évaluation de la situation actuelle

Il s'agit du premier plan de prévention de la Fédération Française de Badminton. Ce plan est pluriannuel afin de permettre une mise en œuvre progressive entre 2025 et 2029.

A ce jour, deux éducateurs ont été formés et sont agréés par l'AFLD, deux délégués anti-dopage sont disponibles dont un ayant réalisé le parcours Podium ad hoc et 189 escortes (chaperons) sont recensés dans une liste à mettre à jour.

3. Objectifs

Les objectifs sont de sensibiliser, informer, former et mobiliser nos publics cibles (Cf infra). A ces fins, des actions d'éducation seront mises en œuvre pour :

- inculquer des valeurs,
- développer des comportements qui encouragent et protègent l'esprit sportif et
- prévenir le dopage intentionnel et involontaire.

4. Identification des publics cibles

Les publics devant prioritairement faire l'objet d'actions de prévention et d'éducation sont les suivants (cf. tableau 1) :

- sportifs du groupe cible de la BWF et de l'AFLD (cf. tableau 2) ;
- sportifs du groupe de contrôle de la BWF et de l'AFLD lorsqu'il y en aura (cf. tableau 2) ;
- sportifs des structures pôle France relève ;
- tous les autres sportifs de haut niveau listés ;
- personnel d'encadrement technique des sportifs cités ci-dessus ;
- personnel médical et paramédical des sportifs cités ci-dessus ;
- délégués antidopage ;
- escortes (chaperons) antidopage.

¹ Le Code Mondial Antidopage, édité par l'Agence Mondiale Antidopage, préconise de « sensibiliser, informer, communiquer, inculquer des valeurs, développer des compétences essentielles et des capacités décisionnelles afin de prévenir les violations intentionnelles ou non intentionnelles des règles antidopage ».

Tableau 1. Publics prioritaires des actions de prévention et d'éducation

Public prioritaire	Lieu d'appartenance
Sportifs du groupe cible	INSEP et structure indépendante (club de Fos)
Sportifs du groupe contrôle	INSEP et structure indépendante (club de Fos)
Sportifs des structures pôle France relève	Pôle France relève (Talence et Strasbourg) Lieux de stages interpôles
Sportifs de haut niveau listé	Hors pôles
Personnel technique et sportif en lien avec les sportifs ciblés (entraîneurs, cadres techniques des pôles, Grand Insep, personnel médical et paramédical exerçant dans ces structures)	INSEP CREPS ou structure régionale : - Sport Bretagne - Caen - Chatenay Malabry - Voiron - Aix-en-Provence - Strasbourg - Bourges - Talence - Nantes Lieux de stages interpôles
Délégués antidopage	Personnes identifiées pour occuper ces rôles à l'occasion de compétitions de niveau national/international
Escortes (Chaperons) antidopage	
Para bad	
Sportifs du groupe cible	Pôle France parabad Creps de Nantes Insep
Sportifs du groupe contrôle	
Personnel d'encadrement technique et sportif de ces sportifs	Pôle France parabad Creps de Nantes Insep
Personnel médical et paramédical de ces sportifs	Pôle France parabad Creps de Nantes Insep

Les sportifs des groupes cible et contrôle de la BWF et de l'AFLD pour le 3^{ème} trimestre 2025 (1^{er} juillet-30 septembre) sont listés ci-dessous.

Tableau 2. Joueurs des groupe cible et contrôle BWF et AFLD (3^{ème} trimestre 2025)

	BWF	AFLD
Groupe cible		
	Alex Lanier	Alex Lanier
	Lucas Mazur	Delphine Delrue
	Charles Noakes	Thom Gicquel
	Faustine Noël	Toma Junior Popov
		Christo Popov
Groupe contrôle		
	Aucun joueur	Aucun joueur

Les publics suivants sont d'autres publics identifiés qui pourront faire l'objet d'actions d'éducation et de prévention dans un second temps, lorsque les actions pour les publics prioritaires ci-dessus seront organisées et consolidées :

- sportifs U17 et U15 en structure pôle espoir (CREPS ou structure régionale) ;
- jeunes susceptibles d'accéder aux CEJ ;
- parents des sportifs jeunes ;
- éducateurs sportifs ;
- élus de la FFBaD ;
- officiels techniques.

La première année sera essentiellement consacrée à la formation des premiers éducateurs antidopage agréés par l'AFLD et à la préparation / l'organisation de la mise en œuvre du plan de prévention.

5. Identification des ressources

Après la formation des éducateurs, les ressources mises à disposition par l'AMA sur sa plateforme ADEL et par l'AFLD sur sa plateforme PODIUM pourront être utilisées dans les actions de prévention et d'éducation.

5.1. Ressources pédagogiques et numériques :

- [Plateforme ADEL de l'Agence mondiale antidopage \(AMA\)](#)

Des parcours d'apprentissage en ligne disponibles sur la plateforme ADEL : <https://adel.wada-ama.org/learn>

Tableau 3. Parcours ADEL pouvant être mobilisés :

Nom du programme	Public cible
Programme d'éducation pour les sportifs de niveau international (10 modules) – obligatoire <u>https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/3/programme-de-education-pour-les-sportifs-de-niveau-international-ilafrench</u>	Sportifs de haut niveau : - sportif du groupe cible - sportif du groupe contrôle
Programme d'éducation pour les sportifs de niveau national – obligatoire <u>https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/5/programme-de-education-pour-les-sportifs-de-niveau-national-nlafrench</u>	Sportifs de Haut niveau listés
Adel pour les sportifs talentueux (8 modules) – obligatoire <u>https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/53/adel-pour-les-sportifs-talentueux-francais</u>	Sportifs pôle France relève Sportif du pôle espoir (U15 et U17)
Programme d'éducation pour les entraîneurs de la haute performance – obligatoire	Entraîneurs de la haute performance en lien avec les sportifs ciblés

https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/8/programme-education-pour-les-entraîneurs-de-haute-performance-coafrench	
Programme d'éducation pour les professionnels de la santé (4 modules) https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/14/adel-pour-les-professionnels-de-la-sante-programme-education-francais	Personnel médical et paramédical exerçant dans les structures CREPS, INSEP, Pôle France Relève
Éducation pour les parents des sportifs de la haute performance https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/11/adel-pour-les-parents-des-sportifs-de-haute-performance-francais	Parents des jeunes sportifs

Par ailleurs les fiches d'information suivantes (disponibles en français) sont à disposition des sportifs, du personnel médical et paramédical, de l'encadrement et de l'entourage des sportifs :

- Cannabinoïdes : <https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/152/cannabinoid-factsheet-multiple-languages>
- Tramadol : <https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/103/tramadol-factsheet-for-athletes-and-athlete-support-personnel-multiple-languages>
- Goutte de sang séché (GSS) - les bases : <https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/71/factsheet-dried-blood-spot-dbs-testing-the-basics>
- Injections de glucocorticoïdes : <https://adel.wada-ama.org/learn/learning-plans/56/factsheet-glucocorticoid-injection-education-multiple-languages>

• Plateforme PODIUM de l'AFLD

Des parcours d'apprentissage en ligne disponibles sur la plateforme PODIUM : <https://podium.afid.fr/local/afid/auth/login.php>

Tableau 4. Exemples de parcours PODIUM pouvant être mobilisés

Nom du programme	Public cible
Parcours Podium pour les sportifs du groupe cible et du groupe de contrôle	Sportifs nouvellement inclus dans le groupe cible et le groupe de contrôle
Parcours Podium pour les délégués	Délégués
Parcours Podium pour les escortes (chaperons)	Escortes (Chaperons)

D'autres parcours Podium seront recommandés dès leur mise à disposition par l'AFLD : parcours pour les parents, parcours pour les entraîneurs (prévus pour 2026).

• Ressources de la Badminton World Federation (BWF)

La BWF édite des fiches d'information vers les sportifs de niveau international et renvoie vers la Plateforme d'apprentissage en ligne ADEL de la World Anti-Doping Agency (WADA = AMA). Fiches consultables en ligne (<https://corporate.bwfbadminton.com/integrity/education/>) :

- Anti-doping – At a glance – WADA

- Dangers of doping
- Health consequences of doping
- Doping control process
- Whereabouts
- Therapeutic Use Exemptions
- Play True Quiz

- [Miniguide antidopage](#)

Consultable sur le site de l'AFLD : <https://www.aflid.fr/la-lutte-antidopage/education-et-prevention/les-outils-pedagogiques/le-miniguide-antidopage/>

- [Page antidopage du site internet de la fédération](#)

Cette page est programmée pour être construite en 2026 avec les informations essentielles recommandées par l'AFLD.

- [Autres ressources propres à la FFBaD pouvant être mobilisées pour la mise en œuvre du plan fédéral de prévention](#)

La dimension de prévention du dopage sera soulignée dans les formations existantes concernant les différents publics cibles : mise à jour des formations Formabad, le cas échéant, en rappelant les principes de la lutte antidopage et en renvoyant vers les ressources pédagogiques existants (ADEL, PODIUM...).

5.2 Ressources humaines

- **Politique de formation des éducateurs**

L'ensemble des publics cibles peut totaliser entre 400 à 600 personnes devant faire l'objet d'actions de sensibilisation, prévention et éducation y compris les sportifs en situation de handicap et les personnes de leur entourage technique.

L'objectif est de toucher l'ensemble de ces publics cibles entre 2025 et 2029, dans une démarche de montée en charge progressive avec une programmation pluriannuelle de formations d'éducateurs et des actions de prévention et d'éducation.

La formation de 3 à 4 éducateurs en 2 ans et la mutualisation avec les éducateurs formés travaillant dans les structures INSEP et CREPS permettrait de couvrir les publics cibles identifiés.

Actuellement il y a deux éducateurs formés dont un seul ayant réalisé des actions de prévention et qui a représenté la FFBaD à l'occasion des JO 2024 et cinq éducateurs mobilisables parmi les personnels INSEP (3) et CREPS/CROS (2).

Une couverture géographique sera recherchée : le recours à des éducateurs lors des regroupements, stages... permettra de réaliser une action éducative même dans des régions ne disposant pas d'un éducateur agréé.

Parmi les nouveaux éducateurs, il serait intéressant d'avoir certains profils plus habitués ou ayant plus de contact avec certains publics cibles comme le para-badminton, les jeunes, le public amateur.

Profil des nouveaux éducateurs :

- entraîneurs ou cadres techniques,
- kinésithérapeutes fédéraux,
- diététiciennes,
- infirmières,
- médecins,
- autres.

Les éducateurs antidopage doivent, pour être agréés, suivre un parcours de formation gratuit et dispensé par l'AFLD comprenant :

- le suivi d'un parcours d'apprentissage en ligne sur la plateforme Podium ;
- le suivi d'un webinaire ;
- le suivi d'une formation de 2 jours en présentiel qui peut être organisé au siège de l'AFLD (Paris 75009) ou en région.

Le déplacement et l'hébergement sont pris en charge par la FFBaD.

Les éducateurs antidopage agréés doivent mener un nombre minimum d'actions d'éducation (3 au minimum par an) et s'engagent, notamment, à maintenir leurs connaissances à jour et à participer à des sessions de formation continue (2 au minimum par an).

Une information active sera diffusée pour inciter des personnes potentiellement intéressées à suivre la formation d'éducateur antidopage. Le référent antidopage sera chargé de présenter les candidatures à l'AFLD en précisant le cadre et les modalités d'action des personnes à former en cohérence avec le plan fédéral de prévention.

- ***Mobilisation des éducateurs d'autres organisations***

Les éducateurs agréés, quel que soit leur sport d'appartenance, notamment ceux travaillant dans des structures tels que l'INSEP, CREPS... et disponibles pour être mobilisés pour la FFBaD, pourront être sollicités.

- ***Mobilisation du Réseau Grand INSEP (RGI) (lorsque cela est pertinent)***

Trois éducateurs de l'Insep, 1 du Creps de Nantes et 1 du CROS de Guadeloupe pourraient être mobilisables pour des actions envers les publics cibles prioritaires de la FFBaD.

6. Plan d'actions par public cible

Un plan d'actions par année/saison est recommandé par l'AFLD et fera l'objet d'une évaluation à l'issue de chaque année/saison pour ajuster les besoins ou réorienter le plan fédéral de prévention.

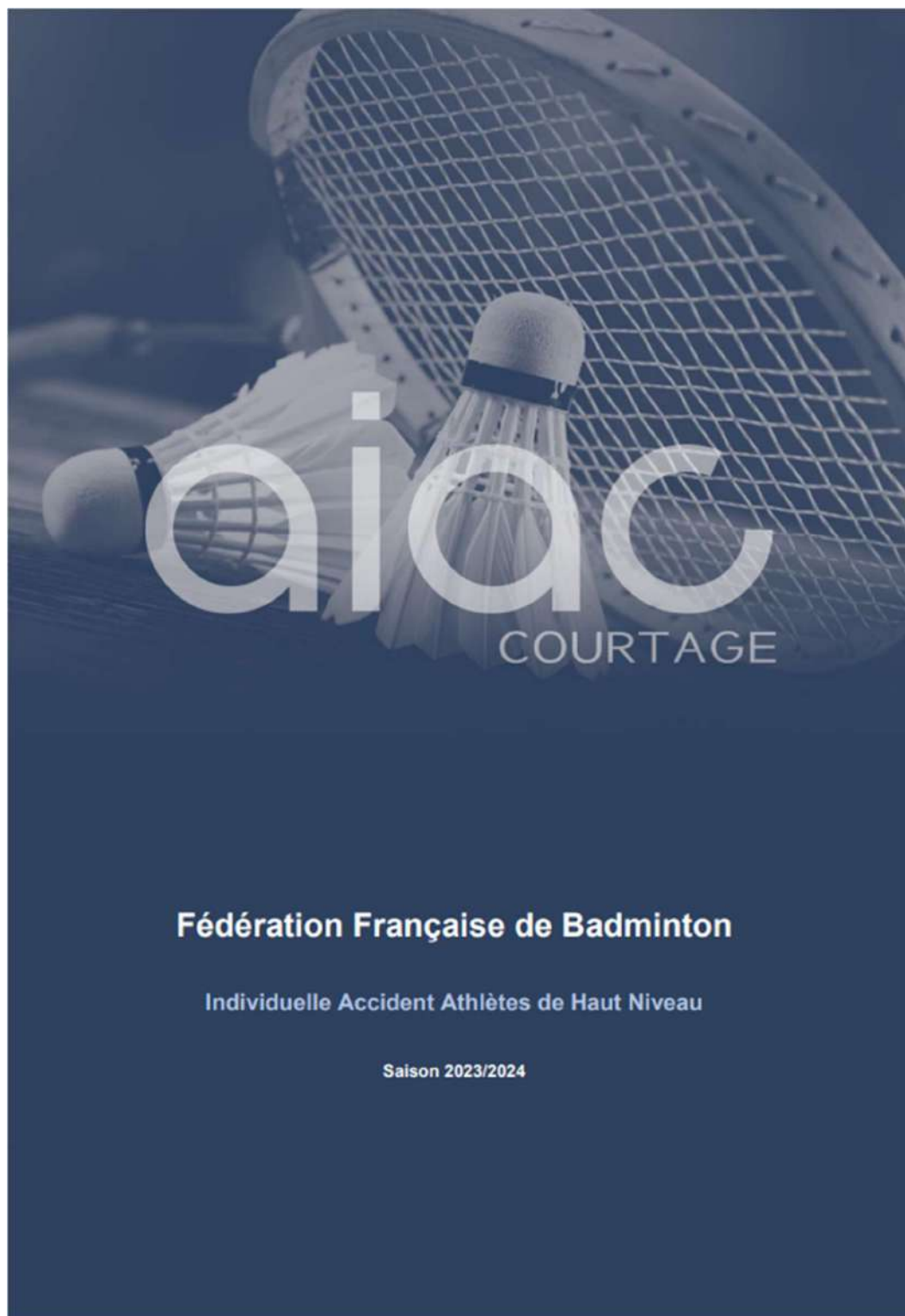
Ainsi, un plan d'actions pour l'année 2025 est indiqué dans le fichier Excel qui accompagne ce document.

Au sein de ce plan d'actions, les actions d'éducation et de prévention demandées par la fédération internationale sont celles concernées par les Parcours PODIUM et par les programmes d'éducation de la plateforme ADEL.



ANNEXE 9

Notice de l'assurance fédérale





Individuelle Accident Athlètes de Haut Niveau

Saison 2023/2024



ASSUREUR : Generali IARD, SA au capital de 94.630.300€ - Entreprise régit par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris- Siège social : 2 rue Pilet-Will- 75009 Paris.

SOUSCRIPTEUR : Fédération Française de Badminton – 9/11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex

INTERMEDIAIRE : Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, **aiac courtage**, Société de courtage d'assurance selon le b) de l'article L.520-1 du Code des assurances - SA au capital de 306 000€ - SIREN 784 199 291 – RCS Paris - N° ORIAS 07 005 935 – www.orias.fr

Selon les termes de l'article L. 321-4-1 du code du sport, la FFBaD a souscrit une police d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT au bénéfice de ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.

La présente notice relative au contrat Generali n°AN987507 a pour objet de vous en présenter les détails, notamment l'étendue et les montants couverts.

ATTENTION : Le contrat d'assurance souscrit par la FFBaD est un socle commun applicable à tous les sportifs de haut niveau. Les garanties accordées par ce contrat ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le sportif de haut niveau est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer, le cas échéant, des garanties adaptées à sa situation personnelle.

GARANTIES ACCIDENT : Garantie des conséquences financières d'un accident corporel dont le licencié est victime à l'occasion de la pratique du Badminton.

On entend par ACCIDENT : Toute atteinte corporelle non intentionnelle subie par la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, et intervenant durant son activité sportive. L'accident corporel se distingue ainsi de la maladie qui n'entre jamais dans le champ d'application du contrat, sauf si elle trouve son origine dans un accident corporel. Les luxations, ruptures tendineuses ou musculaires, et en général toute blessure qui serait la conséquence directe de l'activité sportive sont couvertes.

L'ASSURE :

Pour l'application de cette garantie, on entend par Assuré les licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau déclarés à l'assureur et mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.

LES BENEFICIAIRES :

Pour l'application de la garantie Décès, on entend par Bénéficiaire :

- le conjoint de l'Assuré ou la personne vivant maritalement avec lui,
- à défaut ses enfants,
- à défaut ses père et mère,
- à défaut ses frères et sœurs,
- à défaut ses héritiers.

Pour les autres garanties, l'Assuré.

CE QUI EST GARANTI :

Sous réserve des exclusions ci-après, **Generali IARD** garantit les conséquences corporelles d'un accident dont l'Assuré serait victime :

- au cours de ses activités au sein de son club affilié FFBaD, y compris le trajet aller et retour entre le domicile de l'Assuré et le lieu de ses activités, les déplacements collectifs par tous moyens, y compris les lignes aériennes régulières,
- à l'occasion de la pratique du Badminton de haut niveau.



Individuelle Accident Athlètes de Haut Niveau

Saison 2023/2024



ATTENTION :

En cas de blessures et décès à la suite d'un déplacement collectif (y compris un accident d'avion), les garanties sont accordées comme indiquées ci-dessous, sans toutefois excéder 2.500.000 Euros par événement quel que soit le nombre des victimes.

LES EXCLUSIONS : sont exclus :

- **LE SUICIDE OU LA TENTATIVE DE SUICIDE, AINSI QUE LES ACCIDENTS CORPORELS QUE L'ASSURE PROVOQUE INTENTIONNELLEMENT ;**
- **LES ACCIDENTS CORPORELS DONT LES ASSURES SERAIENT LES VICTIMES :**
 - **DU FAIT DE LEUR PARTICIPATION A UN CRIME OU A UN DELIT INTENTIONNEL ;**
 - **EN ETAT DE DELIRE ALCOOLIQUE OU D'IVRESSE MANIFESTE, OU S'IL S'AVERE QU'AU MOMENT DE L'ACCIDENT, ILS AVAIENT UN TAUX D'ALCOOLEMIE EGAL OU SUPERIEUR AU TAUX LEGAL EN VIGUEUR DANS LE PAYS OU A EU LIEU L'ACCIDENT ;**
 - **DU FAIT DE L'USAGE DE STUPEFIANTS QUI NE SERAIT PAS PRESCRITS MEDICALEMENT ;**
 - **DU FAIT DES ARMES OU ENGINS DESTINES A EXPLOSER PAR MODIFICATION DE STRUCTURE DU NOYAU DE L'ATOME.**
- **SI LA PERSONNE ASSUREE PERD LA VIE PAR LE FAIT INTENTIONNEL D'UN BENEFICIAIRE, CE DERNIER EST DECHU DE TOUT DROIT SUR LE CAPITAL ASSURE, QUI RESTERA NEANMOINS PAYABLE AUX AUTRES BENEFICIAIRES OU AYANTS DROITS.**
- **LES FRAIS DE SEJOUR ET DE CURE DANS LES STATIONS BALNEAIRES, THERMALES ET CLIMATIQUES, EN MAISON DE REPOS OU DE CONVALESCENCE (A L'EXCEPTION DES CENTRES DE TRAUMATOLOGIE SPORTIVE).**
- **DANS LE CADRE DES SPORTS ANNEXES ET CONNEXES AINSI QUE DANS LES STAGES, SONT EXCLUS LES SPORTS A RISQUES SUIVANTS : BOXE, CATCH, SPELEOLOGIE, MOTONAUTISME, SPORTS AERIENS, ALPINISME, VARAPPE, HOCKEY SUR GLACE, BOBSLEIGH, SKELETON, SAUT A SKI.**
- **LA MALADIE.**
- **LES ACCIDENTS CORPORELS OCCASIONNES PAR LES CATACLYSMES, TREMBLEMENTS DE TERRE OU INONDATIONS.**
- **LES ACCIDENTS CORPORELS OCCASIONNES PAR LA GUERRE CIVILE OU ETRANGERE.**
- **LES SINISTRES DUS A DES RAYONNEMENTS IONISANTS EMIS DE FAÇON SOUDAIN ET FORTUITE PAR DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES OU PAR DES PRODUITS OU DECHETS RADIOACTIFS PROVENANT DE REACTEURS.**
- **LES SINISTRES RESULTANT DE L'EXPLOSION D'UN ENGIN DESTINE A EXPLOSER PAR SUITE DE TRANSMUTATION DU NOYAU D'ATOME.**
- **LES DOMMAGES SUBIS LORS DE L'UTILISATION DE TOUT APPAREIL DE NAVIGATION AERIENNE, SAUF EN QUALITE DE PASSAGER NON REMUNERE SUR DES LIGNES EXPLOITEES PAR DES COMPAGNIES AGREEES POUR LE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES.**

Les garanties :

Décès : versement d'un capital en cas de décès survenant dans les 24 mois consécutifs à la date de l'accident. Le capital est payable au conjoint de la victime ou, à défaut, à ses héritiers proprement dits et, à défaut, aux autres ayants droits de l'assuré sans que le paiement soit divisible à l'égard de l'assureur.

Déficit Fonctionnel Permanent, totale ou partielle. L'assureur verse le capital prévu aux Conditions Particulières, sur la base du barème contractuel. Le barème servant de base au calcul de l'indemnité sera le barème indicatif d'évaluation des taux d'incapacité en droit commun publié par le Concours Médical. Le montant de l'indemnité est ainsi déterminé par l'application du taux d'infirmité au capital maximum garanti.

Frais de traitement : L'assureur rembourse les frais de traitement énumérés ci-dessous, à concurrence, par victime, du capital fixé dans le tableau ci-dessous. Si l'assuré perçoit des prestations au titre de régimes de protection sociale (Sécurité Sociale et/ou tout organisme complémentaire), l'assureur ne rembourse que la différence entre les dépenses réellement engagées et dûment justifiées et les prestations servies par ce régime de protection.

Peuvent être pris en charge :

- Les frais de médecine générale ou spéciale, les frais d'intervention chirurgicale et de salle d'opération, les frais de rééducation fonctionnelle ou professionnelle,
- Les frais de première acquisition de toutes prothèses et tout appareillage,
- Les frais de location de canne anglaise, de béquilles et de fauteuil roulant, ainsi que les achats de bandages, plâtres, attelles non pris en charge par la Sécurité Sociale, sont remboursés sur justificatif,
- Les frais de pharmacie engagés sur prescription médicale, sous réserve que les médicaments prescrits répondent aux conditions fixées par la législation et la réglementation de la Sécurité Sociale pour leur prise en charge au titre d'un régime obligatoire de protection sociale,
- Les frais d'analyses et d'examens de laboratoire,
- Les frais de séjour dans les établissements de soins publics et privés,
- Les frais de séjour dans un centre de rééducation spécialisé en traumatologie du sport, prescrit par une entité médicale compétente à la suite d'un dommage corporel garanti par le présent contrat ; ainsi que les frais supplémentaires consécutifs à ce dommage (notamment les frais d'hébergement, sous réserve de la présentation du refus d'intervention des organismes sociaux du licencié blessé) ; sont également garantis les frais de remise à niveau psychologique de l'assuré auteur de ce dommage corporel,
- Les frais de transport de l'Assuré accidenté jusqu'au lieu où il pourra recevoir les premiers soins d'urgence que nécessite son état et les frais de transport de l'Assuré décédé jusqu'au lieu de son inhumation,
- Les frais de transport pour se rendre aux soins prescrits par certificat médical et non pris en charge par la Sécurité Sociale,
- Le remboursement en cas de bris de lunettes d'un forfait optique ou lentille atteignant un membre licencié lors d'un accident survenu au cours des activités sportives,
- Le remboursement des frais dentaires, de prothèse dentaire, et de prothèses auditives,
- Le remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation non honorés avant leur départ par des joueurs et dirigeants étrangers à l'occasion d'un séjour en France pour des rencontres internationales amicales ou officielles.

Frais de remise à niveau scolaire : pour le licencié victime d'un accident entraînant une interruption de sa scolarité constatée médicalement, il sera remboursé, sur présentation de justificatifs, les frais de remise à niveau scolaire et universitaire (notamment les cours à domicile) engagés par le licencié et ce suivant les montants de garantie fixés dans le tableau « montant des garanties ».

Indemnités journalières : Les indemnités journalières en cas de perte de salaire, de prime ou de tout manque à gagner. Ces indemnités complètent celles éventuellement versées par tout autre organisme (tels que la Sécurité Sociale et Assurances complémentaires) et sont plafonnées au montant de la plus basse des deux limites indiquées ci-dessous :

- Le plafond de garantie indiqué au tableau « montant des garanties »,
- Le revenu journalier calculé à partir du revenu réel tel qu'il figure sur le dernier avis d'imposition du bénéficiaire.

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Dans le cas où l'Assuré serait victime d'un accident corporel tel que défini ci-dessus au cours des activités assurées, l'Assureur garantit les prestations pécuniaires suivantes :

LES GARANTIES RESERVEES AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU	MONTANTS	FRANCHISES
Décès	40.000€	Néant
Déficit Fonctionnel Permanent	80.000€ / pers X taux d'invalidité	Néant
Indemnités journalières	60€ par jour, maximum 365 jours	7 jours
Frais de traitement (1)	1.500€ par sinistre. Au-delà de ce montant, capital santé égale à 150% du tarif de responsabilité de la sécurité sociale, sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance, dans la limite des frais réels.	Néant
Appareillage	100€ par victime et par accident	Néant
Dépassement d'honoraires (1)	Maximum 250€ par sinistre	Néant
Hospitalisation	100 % du forfait hospitalier	Néant
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500€	Néant
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000€ par sinistre	Néant
Optique (1)	350 € max par bris	Néant
Frais de remise à niveau scolaire	50€ par jour, maximum 60 jours.	10 jours
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive, médicalement justifié	Sur justificatifs : max 250€ par sinistre. (Remboursement au prorata de la période de non activité.)	Franchise relative de 3 mois

(1) Sous déduction des prestations servies par la sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

EFFET ET DUREE : Les garanties prennent effet le 1^{er} septembre 2023. Les couvertures d'assurance de la licence sont à durée ferme et cessent à la date de fin de validité de la licence FFBaD pour la saison considérée.

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?

Contactez votre DTN.

Faites votre déclaration dans les 5 jours à l'aide du formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFBaD : www.ffbad.org - rubrique assurance.

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription, contactez **aiac courtage** :

N° VERT : 0 800 886 486

Email : Assurance-ffbad@aiac.fr

Coordination des calendriers de compétitions internationales et stages de perfectionnement internationaux avec les interclubs nationaux

• ENJEUX POUR LA FÉDÉRATION

Les meilleurs joueuses et joueurs français actuels ou en devenir (sportifs sur les listes de haut-niveau et en collectifs nationaux) participent à des compétitions internationales de référence, des tournois et des stages de perfectionnement internationaux, ainsi qu'aux interclubs nationaux.

Les résultats en compétitions internationales et la participation des meilleurs français aux interclubs représentent une vitrine pour le badminton. Aussi il est de l'intérêt fédéral de pouvoir conjuguer au mieux cette double obligation.

• CONTEXTE

Le calendrier des interclubs nationaux totalise onze impacts, dix journées et une phase finale. Les joueurs des collectifs nationaux participant aux compétitions et aux stages du calendrier international peuvent jouer plus de 20 tournois sur la saison. Il apparaît donc probable de rencontrer des conflits de dates où l'inscription sur un rendez-vous international tombe au moment d'une journée d'interclubs.

Ce document vise à coordonner au mieux la présence des joueurs sur ces différents rendez-vous des calendriers nationaux et internationaux. Il vous présente un processus invitant au dialogue et à la responsabilisation de chacun des acteurs.

Quelques éléments à prendre en compte :

- 🔊 Les calendriers internationaux arrivent tardivement souvent après les calendriers nationaux.
- 🔊 La période entre la tenue de la compétition et la date de limite d'inscription diffère selon le niveau de la compétition. Cela doit amener une vigilance accrue des joueurs, des entraîneurs et des présidents de club.

• PROCÉDURE

Par ce document nous rappelons aux joueurs et aux joueuses qu'il est de leur responsabilité de rentrer en dialogue avec leur club pour les prévenir de leur calendrier international.

Nous distinguons ici deux sortes de rendez-vous internationaux où le processus proposé sera différent :

- 🔊 Les compétitions de référence donnant lieu à la délivrance d'un titre international (Championnat du monde, championnat d'Europe, etc...), dont la liste exhaustive est présente dans le Projet de Performance Fédéral (PPF).
- 🔊 Les compétitions internationales et les stages de perfectionnement internationaux.

Dans le 1^{er} cas : Participation à une compétition de référence et le stage de préparation

Lorsqu'un joueur est sélectionné par le Directeur Technique National, le président du club est informé par la fédération de sa sélection et, par conséquent, de son indisponibilité pour participer à la journée d'interclub.

La FFBaD mettra à jour le calendrier fédéral en positionnant les compétitions de référence et informera, le plus tôt possible, la liste des joueurs potentiellement sélectionnables.

Dans le 2nd cas : Participation à une compétition internationale ou à un stage de perfectionnement international

Si la compétition ou le stage est programmé en même temps qu'une journée d'interclubs, il est demandé au joueur d'en informer son président. Celui-ci devra confirmer qu'il valide la participation de son joueur au rendez-vous international.

- 🔊 Le mail de confirmation doit être adressé avant midi le vendredi de la semaine précédant la date limite d'inscription à Emilie CAUCHETEUX (emilie.caucheteux@ffbad.org), en mettant en copie Cyrille GOMBROWICZ (cyrille.gombrowicz@ffbad.org).
- 🔊 Si le mail n'est pas arrivé à cette échéance, par sécurité et pour ne pas pénaliser les joueurs, la fédération procédera à l'inscription, tout en envoyant un message d'information au président de club et à son joueur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant le forfait sans pénalité.
- 🔊 Dans le cas où le mail d'autorisation n'arrive toujours pas avant midi le jour d'un désengagement sans pénalité, la fédération procédera automatiquement au retrait du joueur engagé.

Pour anticiper ce processus et limiter au maximum les mésententes, une semaine avant la date limite d'inscription, les entraîneurs des Pôles olympique et France Relève ou les responsables des collectifs nationaux, responsables de la planification sportive des joueurs, devront adresser aux joueurs un message de rappel de la procédure et du délai dans lequel leur président de club doit valider leur participation.

